C.R.I.C. N° 58 (2016-2017)
4e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2016-2017

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

Mardi 6 décembre 2016

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 1

Organisation des travaux 1

Examen de l'arriéré..... 1

Réunion conjointe

Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mme Vienne.....1

Projets et propositions..... 2

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 627 (2016-2017) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 – Annexe 3) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 – Annexe 3) ;

Budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 - Unités d'administration publique (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 – Annexes 10 et 10bis partim) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 – Annexes 10 et 10bis partim) ;

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les panneaux intelligents aux abords des écoles »..... 2

Organisation des travaux (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Wahl, Onkelinx, Crucke, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mme Salvi..... 3

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 627 (2016-2017) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 – Annexe 3) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 – Annexe 3) ;

Budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 - Unités d'administration publique (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 – Annexes 10 et 10bis partim) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 – Annexes 10 et 10bis partim) ;

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les panneaux intelligents aux abords des écoles » (Suite).....5

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Durenne, Pécriaux..... 5

Discussion générale

Intervenants : Mme la Présidente, M. Wahl, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, M. Crucke, Mme Salvi 5

Vote de procédure..... 11

Exposé de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

Intervenants : Mme la Présidente, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, M. Wahl..... 11

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes, de Mme Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes et de M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes, Mme Kapompole, Mme Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes, M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 20

Discussion générale (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes, M. Wahl, Mme De Bue, Mme Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, M. Crucke..... 25

Organisation des travaux (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Salvi, Durenne, M. Wahl..... 29

Reprise de la séance..... 30

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 627 (2016-2017) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 – Annexe 3) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 – Annexe 3) ;

Budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 - Unités d'administration publique (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 – Annexes 10 et 10bis partim) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 – Annexes 10 et 10bis partim) ;

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les panneaux intelligents aux abords des écoles »

Discussion générale (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, MM. Onkelinx, Daele, Martin..... 30

Reprise de la séance..... 32

Organisation des travaux (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Jeholet, Onkelinx, Martin, Mme Salvi, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, M. Wahl..... 32

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 627 (2016-2017) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 – Annexe 3) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 – Annexe 3) ;

Budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 - Unités d'administration publique (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 – Annexes 10 et 10bis partim) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 – Annexes 10 et 10bis partim) ;

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les panneaux intelligents aux abords des écoles »..... 36

Discussion générale (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Salvi, Baltus-Möres, M. Crucke, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mme De Bue, M. Dethier, Conseiller budgétaire de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, MM. Onkelinx, Daele, Martin, Wahl, Mmes Durenne, Lecomte, Leal Lopez, Vienne.....36

Reprise de la séance..... 63

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 627 (2016-2017) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 – Annexe 3) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 – Annexe 3) ;

Budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 - Unités d'administration publique (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 – Annexes 10 et 10bis partim) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 – Annexes 10 et 10bis partim) ;

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les panneaux intelligents aux abords des écoles »..... 63

Discussion générale (Suite)

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mmes Salvi, Durenne, Leal Lopez, Bonni, De Bue.....63

Vote..... 71

Confiance au président et au rapporteur..... 72

Projet de décret-programme portant sur des mesures diverses liées au budget (Doc. 667 (2016-2017) N° 1).....72

Désignation d'un rapporteur..... 72

Discussion générale 72

Examen et vote des articles

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 72

Confiance au président et au rapporteur..... 72

Projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 668 (2016-2017) N° 1)..... 72

Désignation d'un rapporteur..... 72

Discussion générale

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue 72

Examen et vote des articles..... 73

Confiance au président et au rapporteur..... 73

Projet de décret relatif au développement des parcs d'activité économique (Doc. 625 (2016-2017) N° 1 et 1bis)..... 73

Organisation des travaux (Suite)..... 73

Liste des intervenants..... 74

Abréviations courantes..... 75

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

Présidence de Mme Kapompole, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 29 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

Chers collègues, je vous propose de démarrer notre séance de commission. Nous avons du pain sur la planche.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - Je vais démarrer par le premier point, à savoir l'organisation des travaux, avec une série d'éléments à vous communiquer concernant les travaux de notre commission pour les prochaines semaines, les prochains mois.

Tout d'abord, je voudrais évoquer le rapport de Mme Salvi relatif à la santé et à la promotion de la santé des personnes détenues en milieu carcéral.

Bonne Saint-Nicolas à toutes et à tous. Merci beaucoup.

(Réactions dans l'assemblée)

En fait, c'est mon rôle, j'avoue.

Ce rapport sera communiqué en séance, ce mercredi 7 décembre, puis il sera envoyé aux membres de la commission, dans l'arriéré de la commission, pour décider de son sort en notre sein.

Réunion conjointe

Mme la Présidente. - Rappelez-vous, nous avions également discuté de l'organisation d'une commission conjointe sur l'autisme, à l'initiative notamment de notre collègue, Mme Defrang-Firket, mais aussi d'autres parlementaires de cette commission et de la Commission de l'éducation, de la Commission de la culture du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission des affaires sociales du Parlement francophone bruxellois. Il y a quatre commissions qui seront impliquées dans cette commission conjointe.

Je voulais vous proposer l'ordre du jour suivant : présentation du plan transversal Autisme à la fois par notre ministre, M. Prévot, et la ministre bruxelloise des Familles, des Personnes handicapées, de l'Action sociale et des Relations internationales, Mme Fremault.

En fait, ce serait prévu le 25 janvier 2017. Il n'y a pas encore d'heure confirmée. Cet après-midi, la Commission des affaires sociales du Parlement francophone bruxellois va déjà avaliser l'ordre du jour tel qu'il est proposé maintenant et l'on déterminera une heure via la Conférence des présidents.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'avais proposé le matin. J'avais dit être disponible entre 8 et 11 heures.

Mme la Présidente. - Entre 8 et 11 heures. Est-ce, pour les parlementaires de cette commission-ci, le message que je peux faire passer : le 25 janvier pour une commission ?

Ce sera à Bruxelles pour les quatre commissions jointes.

(Réactions dans l'assemblée)

Maintenant, cela peut être un peu plus tard. C'est ce que Mme Salvi me disait, cela risque d'être un peu compliqué.

On peut imaginer un début de commission à 9 heures 30, si cela vous convient.

La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Pour entrer dans Bruxelles, soit c'est à 6 heures du matin et cela va – ce n'est pas un problème – ou alors c'est 9 heures 30 minutes ou 10 heures, mais pas avant, ce n'est pas possible. Huit heures, c'est très difficile. C'est la pire heure pour entrer dans Bruxelles.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme la Présidente. - Chers collègues, 9 heures 30 minutes, cela vous convient-il ?

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

C'est vrai, on a toujours la Commission de l'enseignement supérieur à 9 heures.

On proposera alors cet horaire : de 9 heures à 11 heures, mais il faudra évidemment entendre aussi les collègues. Si vous êtes d'accord, je proposerai ce projet d'ordre du jour.

Je voulais aussi vous signaler qu'il y a la question de la présence de Mmes Schyns et Greoli pour cette commission conjointe, mais que nous attendons une réponse de leurs cabinets respectifs. À mon avis, ce sera compliqué d'avoir tous les ministres. On a quand même les deux ministres principaux sur la thématique.

(Réactions dans l'assemblée)

Non, sur la thématique autisme. Ce sera au rapport. Je vais leur envoyer un petit message à chacune.

Si vous êtes d'accord, on peut s'arrêter sur ce projet d'ordre du jour, la proposition de date et la proposition d'horaire.

Je voulais aussi vous parler des avis écrits relatifs à la situation du fret ferroviaire. Je voulais vous signaler que la société Carmeuse a demandé de pouvoir remettre son avis pour le 15 janvier au lieu du 9 décembre, comme nous l'avions demandé a priori, étant donné l'agenda assez chargé pour eux. Je suppose que nous pouvons attendre le 15 janvier pour avoir leur rapport et clôturer ainsi notre travail sur le fret ferroviaire.

La commission a décidé de fixer la réunion conjointe de la Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé du Parlement de Wallonie, de la Commission de l'éducation, de la Commission de la culture et de l'enfance du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission des affaires sociales du Parlement francophone bruxellois, sur le thème de l'autisme, au 25 janvier 2017.

S'il n'y a pas d'autres remarques et s'il n'y a pas d'autres demandes concernant l'arriéré, je vous propose de passer directement au point 3 : « Projets et propositions », à savoir l'analyse des différents projets que nous avons sur la table, en souhaitant, d'ailleurs, la bienvenue aux représentants de la Cour des comptes. Il y a Mme Belleflamme, Première auditrice, MM. Bertiaux et Demeffe, respectivement Premier auditeur et Auditeur.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017 (DOC. 627 (2016-2017) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE (DOC. 626 (2016-2017) N° 1 – ANNEXE 3) ET (DOC. 627 (2016-2017) N° 1 – ANNEXE 3)

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017 - UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 626 (2016-2017) N° 1 – ANNEXES 10 ET 10*BIS PARTIM*) ET (DOC. 627 (2016-2017) N° 1 – ANNEXES 10 ET 10*BIS PARTIM*)

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PANNEAUX INTELLIGENTS AUX ABORDS DES ÉCOLES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 (Doc. 627 (2016-2017) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 – Annexe 3) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 – Annexe 3) ;
- du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017 - Unités d'administration publique (Doc. 626 (2016-2017) N° 1 – Annexes 10 et 10*bis partim*) et (Doc. 627 (2016-2017) N° 1 – Annexes 10 et 10*bis partim*) ;
- de la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les panneaux intelligents aux abords des écoles ».

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Mme la Présidente. - Je cède automatiquement la parole, avant même la désignation d'un rapporteur, à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Je souhaiterais quand même – je pense qu'il y a des interrogations sur tous les bancs – voir comment nous allons nous organiser tant pour cette journée de mardi que pour la journée de jeudi, puisque la Conférence des présidents a prévu que notre commission se réunissait jeudi à partir de 15 heures.

J'ai cru comprendre – j'émets immédiatement une précaution oratoire, donc je n'affirme pas que j'ai bien compris, même si je pense que c'est le cas – avec une certaine conviction, que nous faisions aujourd'hui l'examen du projet de budget, les questions et interpellations, et que jeudi, nous ferions le décret Zonings. Si l'on veut tout faire, aujourd'hui, je pense qu'il y aura un souci de calendrier.

Tant sur les bancs de la majorité que sur les bancs de l'opposition, il y a une interrogation quant à l'organisation. Chacun, nous devons évidemment nous organiser. Personnellement, c'est ce que j'avais retenu, d'autant plus que pour le décret Zonings, le ministre nous l'avait rappelé lors de notre dernière réunion, il n'y avait pas péril en la demeure, puisqu'il ne peut entrer en vigueur que lorsque entrera en vigueur le CoDT. Comme je n'ai toujours pas à ma connaissance quand le CoDT entrera en vigueur, je souhaitais poser la question. Je crois, de la sorte, m'exprimer au nom d'un certain nombre de membres de notre commission.

Mme la Présidente. - En effet, je pense qu'il faut déterminer et clarifier la méthode de travail pour ce jour et pour jeudi.

Je voulais vous proposer d'analyser le projet de budget général pour les compétences afférentes à M. le Ministre, à savoir l'intégralité de l'exposé, la discussion générale article par article et les observations de la Cour des comptes. On devrait avoir terminé très clairement cela ainsi que le décret-programme. On verra où cela nous emmènera dans la journée.

Si possible, démarrera – n'oubliez pas que l'on a terminé la discussion générale – l'analyse article par article du décret Zonings. On verra comment on avancera dans la journée, dans la soirée, peut-être même dans la nuit, parce que de toute façon, il est bien clair que jeudi, la commission qui a été convoquée est une commission qui s'inscrit en continuité de celle-ci. Ce que l'on aura terminé aujourd'hui, on l'aura terminé ; ce que l'on n'aura pas terminé, on pourra le faire jeudi.

Ma volonté, c'est de pouvoir avancer le plus loin possible et, pourquoi pas, de terminer, si cela est possible. On a travaillé très tard dans la nuit encore hier soir. On a terminé vers 1 heure 30 minutes du matin, je pense, entre 1 heure 30 minutes et 2 heures. Par conséquent, je propose d'avancer de la sorte, si cela satisfait tout le monde. Cela veut dire que jeudi, nous aurions les questions et interpellations, et pas du tout aujourd'hui.

(Réactions dans l'assemblée)

Malheureusement, je n'étais pas présente en Conférence des présidents, mais ceux qui étaient présents, comme M. Onkelinx, je vous cède la parole.

La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - C'est comme dans un match de football : on regarde un match de football, on ne voit pas le même match. J'ai bien cru comprendre l'analyse que vous faites maintenant, en continuité de notre séance d'aujourd'hui. De ce fait, l'ordre des travaux, tel qu'il a été déterminé, c'est : le budget, le décret Zonings et les questions et interpellations.

Mme la Présidente. - Les questions auront lieu jeudi.

M. Onkelinx (PS). - Les questions, c'est pour jeudi et, éventuellement, si le décret Zonings n'était pas terminé aujourd'hui, on le terminerait jeudi. C'est comme cela que j'ai cru comprendre en Conférence des présidents...

M. Crucke (MR). - Je confirme.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Je ne me souviens pas de cette interprétation-là, mais soit ! Je relèverai deux éléments. Penser une seule seconde que l'on va faire, aujourd'hui, l'examen du budget, ce n'est pas sérieux ! Il faut arrêter de rêvasser. Ce budget représente, en effet, les trois quarts des matières entrant dans les compétences de la Région. Hier, la Commission du budget a été amenée à devoir siéger très tard. Il y a beaucoup de matière, Monsieur le Ministre, et il y a, je suppose, un certain nombre d'explications que vous avez à donner et nous avons un certain nombre de remarques et de demandes à formuler.

Penser qu'ensuite, à supposer que l'on termine aujourd'hui, ce que je pense tout à fait faisable, on pourra encore, d'une manière raisonnable et sensée, examiner le décret Zonings – dont on nous a dit, il y a quinze jours, qu'il n'était pas urgent, dont on nous répète qu'il n'entrera pas en vigueur avant que n'entre en vigueur le CoDT – je veux bien que l'on travaille n'importe comment, mais alors, inévitablement, il y aura ici, de notre part, une certaine manière de travailler. Ou bien on nous respecte, ou bien, si l'on veut vraiment agir de cette manière-là, on va également le faire.

Mme la Présidente. - Je vous rassure, Monsieur Wahl, l'idée, c'est d'avoir une proposition qui puisse

être acceptée par l'ensemble des membres de la commission.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur Wahl, nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes. Vous ne pouvez pas, aujourd'hui, vous indigner d'avoir, à l'ordre du jour, le décret Zonings, alors que c'est vous-même, il y a deux semaines, qui avez sollicité que le dossier soit reporté.

Lorsqu'il a été évoqué que cela viendrait au même moment que le budget, tout le monde a dit « Oui, ce n'est pas grave, on le traitera au même moment ». *Dji vou bin*, mais à un moment donné, on ne peut pas, chaque fois, se plaindre d'une situation que l'on a soi-même souhaitée.

En outre, je pense que si l'on commençait nos commissions par autre chose que perdre, à chaque fois, 45 minutes sur les méthodes – puisque cela semble être devenu régulier – on aurait déjà la faculté de gagner du temps par rapport à l'agenda de chacun.

Enfin, troisième élément, le décret Zonings a déjà été reporté à deux reprises, chaque fois pour convenance d'agenda. Je pense que l'on ne va pas, chaque fois, le reporter aux calendes grecques, alors que la discussion générale a déjà eu lieu et que l'on doit aborder maintenant les aspects plus techniques, article par article. Mettons-nous au travail sur le décret budgétaire, comme convenu. Lorsque ce sera terminé, on fera le décret Zonings. Nous verrons, à ce moment-là, où nous en serons et à quelle heure. Cela permettra déjà d'être dans l'action, plutôt que dans la discussion.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, je trouve un peu déplacé que le ministre vienne tenir ce genre de propos. En effet, je dis qu'il était clair pour tout le monde, Monsieur le Ministre, que, lors de notre dernière réunion à propos du décret Zonings, certains, semble-t-il, voulaient essayer d'emballer cela en une journée. Ce n'était évidemment pas raisonnable, d'autant plus qu'il a déjà fallu un temps certain pour qu'il arrive et que, en outre, il n'est pas indispensable qu'il soit examiné dans la précipitation. Je me souviens encore du CoDT que l'on nous a fait voter dans des conditions invraisemblables et indignes d'un Parlement et qui n'a été publié qu'il y a quelques semaines au *Moniteur belge*, alors qu'au mois de juillet, nous avons connu une configuration digne d'un cirque. Si c'est pour faire la même chose, je le dis tout simplement, ce n'est pas du bon travail !

À propos du décret Zonings, nous avons cette capacité et la possibilité de prendre, le cas échéant, un peu de temps pour le faire. Par conséquent, je pense que ce n'est pas très respectueux des uns et des autres. Je souhaiterais également que, pour tous nos collègues qui ont été amenés à poser des interpellations et des questions, l'on puisse faire une communication.

Monsieur le Ministre, vous dites : « On perd chaque fois du temps en début de réunion pour l'organisation des travaux ». Que voulez-vous ? Pour moi, il n'est pas anormal, me semble-t-il, que nous puissions nous inquiéter de savoir si ceux qui ont des questions et des interpellations les poseront aujourd'hui ou demain, parce que s'ils ne le font pas, on leur reprochera de ne pas être là lorsqu'ils en posent. Il faut un peu de logique. Dès lors, il faut donner un minimum d'indications aux uns et autres autres. On ne peut pas demander à des parlementaires de rester sans savoir s'ils pourront poser leurs interpellations et questions orales. On ne peut pas leur demander de rester jusqu'à 23 heures, minuit, 1 heure ou 2 heures du matin.

De ce fait, je souhaiterais, Madame la Présidente, que l'on ait un calendrier des travaux clair et que l'on ne se contente pas de dire : « Eh bien, on va faire ceci, on va faire cela, on fera peut-être cela, on verra bien où l'on en est... » Cela n'est pas une manière de travailler !

Mme la Présidente. - Monsieur Wahl, je vous propose, d'une part, de rencontrer votre exigence de prévenir les différents parlementaires qui sont censés poser des questions au sein de cette commission. Cela signifie leur dire d'office que les questions et interpellations seront posées jeudi après-midi. Cela, ce sera bien clair, sauf pour la question de Mme Baltus-Möres qui est annexée à notre débat budgétaire de ce matin. Cela, c'est une première chose.

Ensuite, je souhaite vous signaler également qu'une note d'analyse juridique relative au projet de décret Zonings a été remise par M. le Ministre Prévot, ce qui montre la volonté, de la part du cabinet de M. Prévot et de l'ensemble des membres de cette commission, de travailler de façon sérieuse par rapport à ce projet de décret.

Par ailleurs, je vous propose de démarrer l'analyse de notre projet de budget par les compétences afférentes à M. le Ministre Prévot et de nous positionner, dès que l'on aura atteint le niveau du projet de décret-programme, pour voir où l'on en est dans l'évolution des travaux. Si vous êtes d'accord, on peut déjà avancer de la sorte. Cela permettrait au moins une clarification, ne serait-ce que pour les questions et interpellations de nos collègues.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Revenons sur le budget même. J'ai deux remarques préalables. Je pense que je dois les formuler à ce stade-ci, avant l'exposé du ministre. Ou j'attends l'exposé du ministre, mais il me semble, vu les demandes que cela implique, qu'il est opportun de les poser maintenant.

Mme la Présidente. - Je vous propose de désigner un rapporteur, de la sorte vos demandes seront reprises au rapport, et ce sera plus correct pour l'ensemble.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017 (DOC. 627 (2016-2017) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE (DOC. 626 (2016-2017) N° 1 – ANNEXE 3) ET (DOC. 627 (2016-2017) N° 1 – ANNEXE 3)

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017 - UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 626 (2016-2017) N° 1 – ANNEXES 10 ET 10*BIS PARTIM*) ET (DOC. 627 (2016-2017) N° 1 – ANNEXES 10 ET 10*BIS PARTIM*)

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PANNEAUX INTELLIGENTS AUX ABORDS DES ÉCOLES »

(Suite)

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je propose M. Knaepen.

Mme la Présidente. - M. Knaepen est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Si M. Knaepen n'est pas disponible pour l'entièreté des travaux budgétaires, alors, je dois demander à désigner un corapporteur pour faciliter l'élaboration du rapport.

La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je propose M. Onkelinx.

(Rires)

Mme la Présidente. - M. Onkelinx est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

(Rires)

Oui, aussi, M. Onkelinx.

MM. Knaepen et Onkelinx sont désignés en qualité de rapporteurs à l'unanimité des membres.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, j'ai deux remarques préliminaires. L'une est plus une problématique de chiffres. Vous allez me dire que c'est normal à partir du moment où l'on parle de budget, mais nous avons constaté qu'en ce qui concerne le tableau des recettes de la division organique de 13 de la la DGO1 « Routes et bâtiments », il y a un problème de chiffres en ce sens que les totaux ne correspondent pas au total des colonnes et donc, cela pose évidemment, pour nous, une difficulté quant à savoir ce qu'il faut prendre en considération. C'est la première remarque préalable.

Toujours sur cette question-là, je souhaite savoir si cette erreur de calcul, soit de montant – je ne sais pas très bien si ce sont les totaux qu'il faut prendre en considération ou si ce sont les montants des différents articles – si cette erreur de total, si c'est une erreur de total, a une conséquence sur l'ensemble des autres montants du budget. Il serait un peu embêtant que cette erreur soit reproduite sur l'ensemble, soit du budget de la matière concernée soit sur l'ensemble du budget lui-même. Je crois que nous devons quand même avoir une réponse à cette première interrogation. Je pense qu'il vaut mieux que je pose la question, maintenant, ce qui permettra que, pendant l'exposé du ministre, pendant l'audition de la Cour des comptes, de vérifier les choses. Mais il est clair que c'est un élément qui peut avoir une incidence tout à fait certaine.

Le deuxième point, c'est à propos du budget de l'AViQ. C'est plus embêtant encore parce que nous ne l'avons pas. Nous avons un projet qui n'a jamais été adopté. Il n'a tout simplement pas été approuvé. Donc, nous n'avons pas le document que nous sommes amenés à devoir examiner préalablement. Cela pose une toute grosse difficulté. Et vous vous rappellerez, Monsieur le Ministre, nos conversations, déjà, en la matière de transmission de ce type de budget dans les délais voulus et de vos déclarations rassurantes d'il y a deux ans, encore plus rassurantes l'année dernière. Mais nous avons, à nouveau, un problème.

Ce problème est évidemment extrêmement interpellant parce que, s'il y a eu vote au sein de l'AViQ, c'était moitié – moitié plus deux abstentions – si j'ai bonne mémoire – cela veut dire qu'il ne passe pas. Or, qui plus est, il faut légalement une majorité des deux tiers pour le projet de budget passe. Aujourd'hui, nous devons donc considérer que le document, qui nous a été communiqué et qui fait quatre pages, a été refusé par

l'AViQ et sur lequel l'on nous demande de nous prononcer. Soit il y a une autre explication, Monsieur le Ministre, et nous l'attendons évidemment, mais, à défaut, je pense qu'il faut quand même que nous ayons les explications très certainement du président de l'AViQ et que l'on puisse, Madame la Présidente, veiller à voir quelles sont ses disponibilités, parce que je pense qu'il faut entendre M. Elsen, Président du Conseil général, et Madame Baudine, l'Administratrice générale. Il nous faut quand même des explications.

Comment voulez-vous que l'on fasse un budget et que l'on examine un budget avec une matière aussi importante que celle-là, qui est essentielle, sans avoir des certitudes quant au budget que nous sommes amenés à examiner ? Est-ce lui qui sera retenu ou n'est-ce pas lui ? Et donc, on a un réel problème. Monsieur le Ministre, oui, il y a une avancée par rapport à l'année dernière, nous avons un document, mais ce document ne vaut strictement rien. Il y a donc un problème, sauf si vous aviez des informations complémentaires nouvelles.

Voici, dans un premier temps, les deux remarques que j'avais à formuler préalablement, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'entends bien, Monsieur Wahl, vos deux questions. On va les qualifier comme telles.

Concernant la première d'entre elles, sur le tableau, cela n'a aucune incidence sur le reste du budget, dans la mesure où les totaux pour 2017 sont exacts. Ce sont les totaux pour les années 2016 et 2015 qui ont été repris à titre informatif et qui, eux, ne le sont pas. Pourtant, ils ont été votés l'an dernier. Donc, l'on peut faire le correctif *pro forma,* certes, mais s'agissant des totaux relatifs au budget 2017, cela n'a pas d'incidence.

Pour ce qui concerne la deuxième partie de votre question, j'aurais d'abord envie d'épargner – puisque vous avez rappelé combien le temps était précieux – une heure de développement supplémentaire, en vous renvoyant à ce que j'ai déjà pu faire, il y a deux semaines, où en réponse à votre collègue, Mme Durenne, qui me questionnait expressément sur le budget de l'AViQ – je pense en grand renfort de trois ou quatre pages de réponses – j'ai fait le point avec elle sur le sujet.

Je ne sais pas à quels documents vous vous référez ni lesquels, vous vous êtes donné la peine de lire, mais il y a, en l'occurrence, non pas quatre pages pour le budget de l'AViQ, mais bien 30 et un exposé particulier de 150 pages, ce qui fait – si je compte bien – 180 pages au total. Je ne sais pas trop comment vous estimez avoir uniquement un budget de quatre pages, mais probablement qu'il y a une matière, une partie des matières que vous n'avez visiblement pas parcourue.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Deux éléments. Monsieur le Ministre, vous avez raison sur la division organique 13, mais pas sur la division organique 14 parce que, sur la division organique 14, pour les montants de 2017, le total n'est pas exact.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - On peut juste refaire le correctif du total.

M. Wahl (MR). - Le total n'est pas exact.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est, pour rappel, dans l'exposé particulier, ce n'est pas dans le décret.

M. Wahl (MR). - Oui, enfin, Monsieur le Ministre, excusez-moi, mais cela n'est pas très sérieux. Il est donc normal que nous nous posions ce type de question.

En ce qui concerne l'autre question : y a-t-il un budget approuvé ou non par l'AViQ ? C'est cela, la question.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Oui et la question a été posée, il y a deux semaines, par Mme Durenne et ma réponse a été formulée, en long et en large, à Mme Durenne, il y a deux semaines. Donc, je peux vous le redire, si vous voulez...

M. Wahl (MR). - Si vous le voulez bien, parce que votre réponse ne semble pas aller dans ce sens-là.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Il y a eu un vote survenu au sein du Conseil général, où, sur les dix membres présents, il y a eu trois votes favorables, trois votes défavorables et, non pas deux, mais quatre abstentions. On a expliqué à Mme Durenne en long et en large, les tenants et aboutissants de ce vote et de la manière dont chacune des branches s'était même positionnée.

M. Wahl (MR). - Vous ne répondez pas à ma question, Monsieur le Ministre. Excusez-moi. Le budget a-t-il été approuvé moyennant ce vote ou non ? Vous dites quatre absentions plutôt que deux – excusez-moi –, mais en tout cas, trois votes positifs, trois votes négatifs, quatre absentions. Pour moi, le budget n'est donc pas approuvé, puisqu'il faut deux tiers de voix, sauf erreur de ma part.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Par ailleurs, si votre question est : « Y a-t-il un nombre de

votes majoritairement favorables exprimés ? », vous connaissez la question puisque vous venez vous-même de rappeler que c'était trois pour, trois contre et quatre absentions. Par contre, je rappellerai qu'en vertu de l'article 94 du décret, c'est au Gouvernement que revient le dernier mot.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, j'ai un peu l'impression d'halluciner. C'est un des budgets les plus importants. Manifestement, le projet de budget, tel qu'il a été soumis à l'AViQ, aux instances de l'AViQ, a posé un problème, parce qu'arriver à un vote, trois pour, trois contre et quatre absentions, je suppose qu'il y a quand même quelques difficultés.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Elles ont été expliquées en long et en large, il y a deux semaines. Mais si, à chaque fois, l'on doit refaire les débats de toutes les questions orales et interpellations posées lors de la commission précédente, alors, effectivement, je doute que l'on n'arrive pas à tenir l'agenda.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Ministre, je peux comprendre votre énervement par rapport à vos déclarations des années antérieures. Il n'en reste pas moins qu'il y a une différence entre une question qui porte sur le fait de savoir ; je sais que Mme Durenne a posé une question et que vous y avez répondu de manière aussi lacunaire que ce que vous essayez de me répondre aujourd'hui, c'est-à-dire sans réellement répondre. Excusez-moi, c'est cela, Monsieur le Ministre. Nous avons un montant important qui est concerné ; c'est un sujet essentiel, suite à la sixième réforme de l'État, nous le savons, et vous répondez à Mme Durenne sur une question de procédure.

Je vous interroge sur une autre facette et il me semble normal de le faire dans le cadre de l'examen du budget, sinon, je ne sais pas où il faut le faire. Donc, il me semble assez normal de poser la question, ici. Monsieur le Ministre, quelle est la valeur des chiffres, d'un rapport – plus ample que ce que j'ai bien voulu dire, je veux bien l'admettre ? Quelle est la valeur des commentaires faits, à partir du moment où le document n'a pas été voté ?

Cela ne me semble pas indécent, impertinent, extraordinaire qu'un parlementaire membre de la commission pose cette question. Si nous ne posions pas la question, cela me semblerait nettement plus inquiétant. Je crois donc qu'il faut inévitablement éclaircir cette problématique ; nous souhaitons légitimement, au niveau de l'opposition, dans le cadre de notre contrôle parlementaire, dans le cadre de l'examen du budget, savoir pourquoi il y a un vote aussi étrange, aussi curieux, aussi particulier qui ait pu intervenir.

Mme la Présidente. - Avant de laisser M. le Ministre répondre, je propose d'écouter M. Crucke qui a demandé la parole.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Merci, Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, bonjour. Je vous sens un peu nerveux en début de commission. Qu'est-ce que cela sera en fin de journée ?

(Rumeurs)

J'ai une difficulté assez semblable par rapport à un document – et je pense que c'est certainement maintenant qu'il faut en parler – cela n'empêchera pas de débattre sur la matière dans le fond, mais on ne dispose pas du budget de la SOFICO qui est un UAP, je m'empresse de le dire, de type 3. Donc il n'y a pas une obligation. Je ne vais pas vous dire ce qu'est le droit et la loi pour un type 3.

Cela pose malgré tout une difficulté, parce que l'on n'est pas dans ce que l'on appelle une « unité d'administration publique » banale. On a eu un débat en fin de nuit sur ces UAP de type 3 et sur une proposition de décret que nous avions déposée, en proposant de modifier la législation pour que le Gouvernement nous transmette ses budgets et donc d'abord, impose aux UAP de type 3, la rédaction d'un budget et qu'il puisse ensuite nous le transmettre.

Je reconnais bien volontiers que nous n'avons pas abouti dans la discussion. Cela a été reporté à la rentrée, la majorité estimant qu'il n'était pas nécessaire de le faire. L'opposition complète – quand je dis complète, c'était Ecolo et le MR – n'a pas vu hier, en Commission du budget, la moindre trace du PTB – je ne sais pas s'ils sont encore dans ce Parlement ou ailleurs, mais, en tout cas, je n'ai pas eu l'impression qu'ils s'intéressaient beaucoup au budget.

Moi, je m'intéresse au budget. Je m'intéresse entre autres au budget de Satellic. Comment peut-on expliquer, Monsieur le Ministre, que ce document... Je dis bien que toutes les UAP de type 3 ne sont pas dans le même panier ; il y en a vraiment où le lien avec les budgets de la Wallonie est à ce point ténu que je comprends que, même si on les oblige, ils se poseront la question de savoir pourquoi. Ici, ce n'est pas le cas. Satellic, c'est quand même tout le débat – et vous le savez aussi bien que moi, si pas mieux d'ailleurs – sur le prélèvement kilométrique. C'est le vocable que vous employez, moi j'emploie le vocable de taxe kilométrique. Au bout du compte, l'on parle de la même chose et donc, c'est aussi toute une programmation en termes de travaux. Ne pas avoir un budget comme celui-là dans des compétences qui vous sont directement liées, je trouve que, pour le Parlement, c'est une difficulté.

Ma question est donc la suivante – je ne sais pas si vous êtes obligé de le communiquer, mais vous vous en êtes-vous inquiété auprès de la SOFICO –, est-ce qu'à l'avenir, vous ne considérez pas que la législation évolue ou pas ? En ce qui me concerne, je ne sais pas comment aboutira cette proposition, puisque l'on en reparlera au mois de janvier. Ne considérez-vous pas que – pour ces budgets intimement liés à votre politique et intimement liés au cœur du débat qui est le nôtre – l'on devrait pouvoir – et vous pourriez peut-être tenter de le faire – communiquer ces budgets à l'avenir ? Cela ne changera rien pour ce budget-ci, ce qui est fait est fait ; c'est comme cela, on ne l'a pas !

C'est pour cela que je disais, tout à l'heure, que je vous sens un peu nerveux. Essayons de dépasser un peu les querelles de clocher. Je vous pose la question de manière réellement passionnée et plus intellectuelle. Ne pensez-vous pas qu'il y a une raison de communiquer ce type de budget pour que l'on puisse avoir un débat clair et que l'on n'ait pas que la dernière ligne, parce que, la dernière ligne, on sait tous la lire ? Ce qui est important, c'est de savoir comment cette dernière ligne se décline.

Mme la Présidente. - Chers collègues, puis-je vous proposer que le ministre réponde aux questions des uns et des autres et puis qu'il présente assez rapidement son exposé général ? Comme cela, l'on pourra aussi entrer dans le vif du sujet, Monsieur Wahl.

M. Wahl (MR). - Je vais encore faire une toute petite remarque sur la problématique du budget AViQ. J'ai la teneur de la réponse que vous avez donnée à Mme Durenne. Je me permets quand même de lire la fin. Cependant, c'est vous qui le dites : « Nul doute, à nouveau, que ce cas de figure, non prévu par le décret, sera également réglé par l'arrêté que je soumettrai prochainement au Gouvernement, à savoir qu'à l'instar de ce qui se fait à l'INAMI, je proposerai au Gouvernement d'arrêter une date butoir au-delà de laquelle, sans vote favorable du Conseil général et des autres instances de décision de l'AViQ, en vue des éventuels arbitrages internes auxquels, il se serait astreint, il appartiendrait alors au Gouvernement de décider des orientations budgétaires de l'agence. De cette manière, la question juridique que vous me posez sera ainsi pleinement tranchée ».

Donc, je suppose qu'entre-temps, ce n'est pas réglé ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je serai moins désobligeant que votre collègue, M. Crucke, en qualifiant vos polémiques de querelles de clocher, même si je souscris à son analyse. En la circonstance, vous venez de faire vous-même la réponse aux questions que vous venez de poser depuis 15 minutes.

Il n'y a strictement rien dans le décret qui stipule que le budget de l'AViQ doive faire l'objet d'un vote majoritairement favorable. C'est la raison pour laquelle j'ai répondu cela à Mme Durenne, en expliquant que comme ce n'était pas prévu, je prendrai des dispositions complémentaires par arrêté. Ce que vous avez qualifié de « réponse lacunaire », mais qui fait quand même deux pages – et heureusement que vous avez remis la main dessus, sinon, j'allais me fendre de la relecture de la totalité de ce qui a été dit – dont vous avez vous même la conclusion.

Il n'y a rien, aujourd'hui, qui invalide le processus au motif qu'il y a eu 3 votes pour, 3 votes contre, 4 abstentions et je précise justement que, pour que ce soit encore plus clair la fois prochaine, je prendrai des dispositions additionnelles par arrêté.

Les motifs pour lesquels il y a eu ces 3 votes pour, ces 3 votes contre, ces 4 abstentions ont été exposés et développés, il y a deux semaines. Sur le deuxième volet qui est celui de M. Crucke, M. Crucke lui-même reconnaît qu'il n'y a pas d'obligation légale à amener le budget relatif à la SOFICO dans l'enceinte parlementaire à l'occasion des travaux budgétaires.

Est-ce qu'à l'avenir, cela pourrait être souhaitable ? J'ai envie de dire que, si c'est pour avoir à la puissance 5 le début de commission que l'on connaît, il est probable que j'y serais peu enclin. Si c'est pour me dire que l'on sera tous capables d'être effectivement constructifs pour avoir un panorama global des enjeux budgétaires, au moment où l'on doit en débattre, il n'y a franchement pas de difficulté, d'autant que vous avez la faculté de solliciter, dans vos travaux parlementaires, des auditions particulières de la SOFICO et un développement du budget. Vous en avez le pouvoir.

Donc, il n'y a pas de raison que je refuse que cela ait lieu au moment où l'on parle, *in globo,* des enjeux budgétaires. Vous avez d'ailleurs la capacité de disposer des informations utiles, puisque vous disposiez vous-même de relais au sein du conseil d'administration de la SOFICO. La Cour des comptes fait l'analyse du budget de la SOFICO et vous avez le résultat de l'analyse de la Cour des comptes.

En ce qui me concerne, il n'y pas de difficulté à ce qu'à l'avenir, l'on fasse de l'*all-in* et que l'on ait l'occasion d'en débattre puisque, de toute manière, c'est une faculté offerte au parlementaire que vous êtes. Mais à ce stade, tout ce qui a été évoqué et discuté n'est en rien problématique, dans la mesure où il n'y a pas de contrainte légale ou d'aspérité quelconque à la poursuite de nos travaux ni à l'exposé des contours du budget 2017.

Mme la Présidente. - La parole est M. Wahl ?

M. Wahl (MR). - Monsieur le Ministre, il est surprenant que vous sembliez étonné que nous nous inquiétions de la manière dont le projet de budget de l'AViQ n'a pas été approuvé par les instances de l'AVIQ. C'est interpellant et vous devrez quand même admettre

que nous puissions être interpellants et donc vous poser des questions à cet égard-là. Si vous ne vous en posez pas, alors c'est nous qui sommes interpellés. Par ailleurs, votre réponse me semble, tant ici qu'à Mme Durenne, incomplète. Dois-je vous rappeler le dernier alinéa ? Je ne vais pas lire tout le texte. Le dernier alinéa du décret du 15 décembre 2011 dit : « Le décret WBFin l'article 87, § 4 le Gouvernement approuve le projet de budget. Le budget ou à défaut un projet du budget est joint à l'exposé particulier visé à l'article 9, § 1er 2 °. Le budget définitif est communiqué au Parlement ». Et moi je me base là-dessus.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur Wahl, vous qui êtes un homme de savoir, je le dis sans ironie quelconque, pouvez-vous nous expliquer comment cela s'est produit puisque c'est le même modèle qui a guidé la mise en œuvre de l'AViQ à l'INAMI, il y a peu, quand il y a eu 11 votes pour, 11 votes contre et une abstention ?

Quelle était la suite réservée par le Gouvernement fédéral au budget de l'INAMI ?

M. Wahl (MR). - Monsieur le Ministre, on a pris l'habitude que, lorsque les ministres régionaux étaient un peu dans l'embarras, ils faisaient référence à ce qui se passait au Fédéral.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous devriez être fier, je m'inspire du Fédéral, puisque le Gouvernement fédéral, constatant qu'il y avait 11 pour, 11 contre et 1 abstention, a, en fonction de ses prérogatives, validé le budget et décidé. On ne fait strictement rien d'autre puisque c'est le même modèle.

M. Wahl (MR). - C'est possible, Monsieur le Ministre, c'est la responsabilité du Gouvernement fédéral, c'est la responsabilité du ministre compétent. Je ne suis pas membre de la Chambre des représentants, je suis membre du Parlement wallon et je m'intéresse à la problématique de l'AViQ et à l'application d'un décret du 15 décembre 2011 qui n'est, en tout cas, certainement pas applicable au niveau fédéral. Il y a probablement une disposition similaire. Si tel est le cas, je vous avouerai, contrairement à vos compliments, ma totale ignorance à cet égard-là et je n'ai pas de honte à cet égard. On ne peut pas tout savoir, fort malheureusement.

Il n'en reste pas moins que je pose une question bien particulière. Il y a le décret du 15 décembre 2011, il y a l'article 87, § 4, et vous n'avez pas validé le budget. Le budget, vous ne l'avez pas validé et, là aussi, c'est une nuance – à nouveau, je le dis avec précaution parce que je ne connais pas suffisamment la matière au niveau fédéral –, mais vous n'avez pas validé le budget et nous sommes donc à 3 votes pour, 3 votes contre, 4 abstentions et sans validation du budget.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Madame la Présidente, vous avez dit d'entrée de jeu, tout à l'heure, que l'on avait énormément de pain sur la planche aujourd'hui. Il me semblerait intéressant que l'on puisse ouvrir les débats budgétaires, puisque à ce stade, ils ne le sont toujours pas et que l'on puisse, à ce moment-là, au moment où l'on abordera le budget de l'AViQ, revenir avec l'ensemble des questions, si nécessaire.

Je rappelle, comme l'a déjà rappelé le ministre tout à l'heure, que l'on a déjà eu le débat dans cette commission, il y a moins de 15 jours, avec la question de Mme Durenne. J'aurais trouvé intéressant qu'il puisse aussi y avoir un minimum de communication entre les parlementaires du groupe MR sur ce type de sujet puisqu'il a déjà été abordé, ici, en commission et que le ministre a déjà eu l'occasion d'y répondre.

Je vous demande donc, Madame la Présidente, si c'est possible, d'entamer les travaux. On a également des membres de la Cour des comptes qui sont, ici, et la commission a commencé ses travaux, il y a une heure.

Mme la Présidente. - En effet, Madame Salvi. Je suis entièrement d'accord avec vous, mais, en tout cas, d'autres parlementaires demandent la parole et ils ont tout à fait le droit de la prendre également.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, on ne peut pas tout confondre. Ici, il y a un problème de respect des normes légales. Il ne s'agit pas de problème de communication entre membres du groupe MR et il ne s'agit pas de comparer l'impact d'une question parlementaire à une réponse donnée, puis le fait que, 15 jours plus tard, l'on arrive devant la commission compétente du Parlement sans avoir réglé le problème, nonobstant le fait qu'un des parlementaires, par une question, avait attiré l'attention sur le fait que ce problème existait.

Je constate que le projet n'a pas été approuvé par le Gouvernement. Je constate que nous n'avons pas de document valable pour un domaine aussi important que l'AViQ et on peut me dire tout ce que l'on veut, on peut me chanter tout ce que l'on veut, on peut faire sonner toutes les cloches des églises du village, il n'en reste pas moins qu'il en est ainsi.

Si j'ai posé la question, en début de séance, c'est précisément – et je l'ai dit d'emblée – parce que je souhaitais que nous puissions entendre deux personnes ; il me semblait dès lors plus simple de régler d'abord cette problématique de manière telle que l'on puisse prendre les dispositions voulues, en cas d'acceptation de notre demande, pour pouvoir prendre les convenances des deux personnes concernées, à savoir Mme Baudine et M. Elsen.

Voilà les raisons pour lesquelles j'ai posé cela. Je veux bien que l'on suspende tout jusqu'au moment où l'on arrivera au problème de l'AViQ, mais alors il faut savoir que je redemanderai la même chose et l'on me dira encore que l'on fait perdre du temps.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Effectivement, il y a du pain sur la planche, comme le dit Mme Salvi, mais vous savez, le pain sur la planche ou sur la table n'est jamais que le consistant s'il n'est pas rassis. Donc, ce que l'on demande, en tout cas nous comme libéraux – chacun peut approuver le pain qu'il a devant lui, mais en tout cas, je ne vais pas juger du pain qu'il y a sur la table du cdH – c'est que les documents nous soient fournis, c'est-à-dire que les ingrédients nécessaires à apprécier le pain soient également sur la table.

Ce que vous dites, Madame Salvi, c'est : « Contentez-vous de ce pain-là ». Si c'est votre manière de travailler, c'est votre droit et je ne juge pas, mais vous n'allez pas juger pour nous, libéraux, de ce que nous souhaitons avoir. Il y a entre l'AViQ et la SOFICO une grande différence. Je l'ai moi-même dit en parlant de la SOFICO au ministre. Je ne suis pas dupe. Sur l'AViQ, il y a une obligation légale de par un décret sur la comptabilité publique que vous avez voté en décembre 2011. Que dit ce décret sur la comptabilité publique ? Qu'il faut déposer le budget et si pas – parce que cette hypothèse est envisagée aussi – le projet de budget. C'est cela, la comptabilité publique.

Pour la SOFICO, puisque ma question concernait la SOFICO – et vous verrez bien qu'il y a une coordination parfaite entre les membres du Mouvement réformateur, du parti libéral – je l'ai dit au ministre, il n'y a pas d'obligation. J'apprécie l'ouverture qui est la sienne en disant, à titre personnel – parce que je ne vais pas vous engager dans une piste qui, manifestement, n'est pas partagée par la totalité du Gouvernement si j'ai bien compris, hier, le ministre du Budget – vous dites : « Moi, je n'ai pas de difficulté à ce que ce document, à l'avenir, soit joint, s'il peut améliorer la qualité de nos débats ». C'est tout ce que je demande ; ce n'est pas avoir du pain rassis, mais du pain au sujet duquel, effectivement – que l'on soit d'accord ou pas avec la qualité des ingrédients – l'on puisse en tout cas débattre.

Aujourd'hui, on ne peut le faire que d'une manière un peu aveugle. Parfois, cela permet d'avoir encore plus de ressenti par rapport à ce que l'on goûte, mais avouons quand même que ce n'est pas dérangeant d'avoir ce document et vous l'avez dit.

Je ne vous demande pas de le produire aujourd'hui hic et nunc, d'aller le chercher. Je ne vais pas non plus, comme vous le proposez – et vous l'avez fait avec l'intelligence qui est la vôtre – d'auditionner. Je sais que l'on peut le faire. Vous voyez bien vers quoi on est partis si l'on fait cela. Après, on n'aura pas assez de 15 jours pour un débat budgétaire. Peut-être qu'à la Communauté française, ils n'ont pas besoin d'avoir deux à trois jours, mais, nous, je sais bien que l'on a besoin de plus. C'est comme cela, il faut faire avec. Pour l'instant, on vit dans de monde-là.

Je ne vais pas aller jusque-là. Je vous demanderai simplement, Monsieur le Ministre, s'il est possible de joindre, pour la SOFICO, ce budget au compte rendu analytique pour en reparler, si besoin en est encore, dans le cadre de la plénière si, vraiment, je vois un élément que je n'ai pas. C'est tout. Je n'ai pas envie de traîner non plus en longueur.

Je trouve qu'il y a une ouverture de votre part sur ce dossier, cela me plaît. J'espère que l'on pourra la trouver à d'autres moments chez d'autres ministres également. Pour la SOFICO, qui est un problème totalement différent de celui de l'AViQ, il faut quand même être logique. On est, là, sur un décret et un décret, on le vote, parfois majorité contre opposition. Ici, effectivement, la loi, malheureusement n'impose pas et donc, je serais satisfait si l'on pouvait joindre ce budget au compte rendu analytique, je comprends bien pour la SOFICO.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je n'ai pas de difficulté dans l'absolu à joindre la pièce. À mon sens, c'est très formel comme démarche, puisque je rappelle que chaque formation politique a des administrateurs et que tous ces administrateurs ont la capacité d'avoir le projet de budget. Vous me direz que ce n'est pas pour cela que les administrateurs ont la capacité de pouvoir partager les informations qui sont celles de la gestion de leur Conseil d'administration, mais tout le monde sait que cela n'arrive évidemment jamais.

Pour revenir sur la question de l'article 87, Monsieur Wahl, § 4, 4 °, il est mis que le budget ou, à défaut, un projet de budget est joint à l'exposé particulier visé à l'article. Comme vous le dites, il n'y a pas eu de budget, c'est donc un projet de budget.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Ministre, vous ne savez plus comment vous en sortir parce qu'à ce moment-là, je mets deux chiffres sur une feuille et je vous dis que c'est le projet de budget. Il n'y a pas de projet de budget, puisque même le projet n'a pas été approuvé. Il n'y a donc rien, légalement, sans quoi, il suffit que vous mettiez quelques chiffres comme cela, n'importe où. Vous prenez un tableur Excel, n'importe lequel et vous dites que c'est le projet de budget. Non, il n'a été approuvé ni par l'AViQ ni par le Gouvernement et il est fourni comme tel.

Ce document ne correspond pas au prescrit légal que la majorité elle-même a entendu voter à un moment donné en 2011. Je maintiens ma demande. Il y a une interrogation, il y a un problème fondamental. Ce n'est pas du tout anodin. C'est un problème fondamental. Je me souviens de vos propos l'année dernière, je me souviens de vos propos l'année d'avant et l'on voyait combien vous étiez ulcéré de l'attitude de l'un ou l'autre organisme. Vous aviez raison. Je partageais pleinement votre point de vue et nous étions en parfait accord. Ce qui m'ennuie, ici, c'est que l'on a un problème qui s'est posé, qui est probablement d'une autre nature, mais que l'on fait semblant de ne pas voir. Or, il existe. Il me semble légitime que l'on puisse demander à une personne concernée. Que s'est-il passé ? Quel est le problème ? En quoi cet avant-projet... Je ne sais pas l'appeler projet ; il n'a pas été adopté ni par le Gouvernement ni par les instances de l'AViQ. Ce n'est pas vrai, le prescrit légal n'est pas respecté.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous confondez deux choses, Monsieur Wahl.

D'une part, les interrogations que vous avez : « Tiens, comment se fait-il ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de vote majoritairement favorable ? Pour quelle raison le vote a-t-il été 3-3-4 ? ». Vous avez toutes les raisons de les poser, même si j'ai déjà répondu à Mme Durenne, mais je peux vous refaire la même réponse.

D'autre part, il y a la question purement du respect du prescrit légal. En la circonstance, l'on a procuré un document de 180 pages – ce ne sont pas deux trucs *tchinisse* sur un brouillon et un tableau Excel – qui concerne exclusivement l'AViQ, qui vous donne toutes les informations. Les motifs pour lesquels il n'y a pas eu de vote majoritairement favorable, c'est une chose, mais il n'empêche que le prescrit décrétal a été respecté. Nous sommes avec un avant-projet. Au moment d'ailleurs où la séance plénière sera amenée à se prononcer, cet avant-projet de budget aura d'ailleurs été validé par le Gouvernement. Il n'y a aucun problème quant au respect de ce qu'est le décret.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Ministre, le fait de dire que, d'ici à la séance plénière, le Gouvernement aura approuvé l'avant-projet montre bien que le document que vous nous présentez n'a pas été validé par le Gouvernement, que vous nous demandez donc d'examiner un document qui n'a pas la sécurité juridique voulue, qui ne correspond pas au prescrit du décret de 2011. Vous venez de l'admettre vous-même.

Il y aura donc une décision du Gouvernement entre aujourd'hui et la séance plénière. Il y a donc un réel problème. Je maintiens ma demande formelle d'audition de M. Elsen, Président du conseil général, et de Mme Baudine, Administratrice générale.

Vote de procédure

Mme la Présidente. - Je vous propose de répondre à la demande de M. Wahl et de voter sur la demande d'audition de M. le Président et de Mme l'Administratrice générale de l'AViQ.

Qui vote pour ces auditions dans le cadre de nos travaux budgétaires ?

Les auditions sont refusées. Cette demande est refusée.

Exposé de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Nous allons pouvoir démarrer les présentations du budget relatif à mes compétences.

Juste, Monsieur Wahl, j'ai été fort flatté, tout à l'heure, quand vous disiez : « Les trois quarts des compétences de la Wallonie ». Je vois que, d'année en année, l'on augmente la proportion des budgets que je gère, une quarantaine de pour cent ; ce n'est pas encore 75, mais cela nécessite malgré tout de pouvoir y consacrer le temps utile, soyons clairs.

M. Wahl (MR). - Désolé, vous avez été encore plus gâté que je ne le pensais.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - On n'est pas toujours gâté autant qu'on le pense.

J'aimerais juste demander que le PowerPoint s'affiche.

Effectivement, budget 2017 initial, présenté le jour de la Saint-Nicolas, c'est un cadeau, prenons-le comme tel.

D'abord, quelques éléments de considération générale à expliquer. Vous vous souviendrez que nous avons eu, il y a un mois, un mois et demi, je ne sais plus le timing exact, un débat sur la fameuse note de trois pages maximum, consacrant les orientations de politique générale que je souhaitais impulser au cours de l'année 2017. J'en rappelle, ici, quelques éléments clairs, puisque c'est à la lumière évidemment de cette volonté politique que doivent se comprendre les modifications budgétaires proposées dans le budget initial 2017, comparativement au budget initial 2016 ou au budget ajusté 2016.

Sur le pôle Infrastructures, puisque j'ai pour habitude de considérer que je gère deux pôles majeurs – celui relatif au social et à la santé et celui relatif aux infrastructures – pour celui-là, rappelons-le, la mise en œuvre du plan Infrastructures, 640 millions d'euros ont été dégagés sur cette législature, dont une tranche significative sera mobilisée courant de l'année 2017. C'est une tranche d'ailleurs plus conséquente encore qu'en 2016, puisque 2016 a d'abord été l'année de la validation du plan, puis la priorisation des projets, puis de la mobilisation de l'administration pour rédiger le cahier des charges, y compris le cahier des charges pour externaliser, auprès de bureaux privés, la rédaction de cahiers des charges complémentaires, puisque les seuls effectifs du SPW ne se suffisaient pas à pouvoir assumer le volant d'investissement complémentaire qui avait été déterminé.

Rappelez-vous que, lors de la première année, en 2015, j'avais obtenu 40 millions d'euros complémentaires qui avaient été débattus d'ailleurs en commission. J'avais dû faire le constat, fin de l'année 2015, que la capacité d'engagement de ces 40 millions avait été mise en péril par l'insuffisance des ressources humaines et leur incapacité de sortir, à temps et à heure, les cahiers des charges pour engager.

A fortiori, en montant en puissance avec un plan à 640 millions, cela n'avait pas de sens de rester à force humaine constante, parce que l'on n'aurait pas été capables d'engager aussi et de tenir le rythme des projets. D'où le fait que le Gouvernement m'ait autorisé à externaliser, auprès de bureaux privés, la rédaction d'une série de cahiers des charges, à hauteur de 10 millions d'euros pour venir en soutien à l'administration.

En ce qui concerne le plan RAVeL, vous en trouverez une déclinaison dans le budget initial 2017, plan de 32 millions d'euros complémentaires. Perex 4.0, là, vous le savez aussi, c'est une trentaine de millions d'euros qui ont été mobilisés pour permettre le développement et la mise surtout à jour, au vu des défis contemporains du centre Perex qui fut un fleuron, dans les années 90, à l'échelle européenne, qui n'en est rien, aujourd'hui, et qui mérite alors une mise à niveau pour intégrer à la fois le réseau viaire et le réseau des voies navigables.

L'objectif aussi qui avait été décliné, au sein du plan Infrastructures, et qui répond à des questions régulières, de Mme la Députée De Bue singulièrement, c'est la question de la réforme du permis de conduire, le contrôle technique, le transport exceptionnel. Il y avait eu un rapport qui avait été fait par le M. le Député Fourny sur le sujet et qui va maintenant se traduire, courant de l'année 2017, par des textes additionnels, comme la réforme du permis de conduire et du contrôle technique.

Un décret Traitement hivernal et interventions d'urgence sur autoroute est aussi en préparation.

L'implantation de radars dans la grande diversité de ceux-ci : radar feu rouge, radar tronçon, radar fixe, semi-fixe. Il y a d'ailleurs des tests qui sont en cours avec des radars qui arrivent à flasher dans les deux sens sur quatre bandes. Le déploiement aussi de la compétence des amendes administratives, on en a parlé avec le décret Essieux, il y a 15 jours, mais qui doit se compléter, maintenant, du volet « amende administrative » sur le volet « excès de vitesse » à proprement parlé pour soulager les parquets. Pour la formation à la sécurité routière en milieu scolaire, il y a eu une solution qui a été trouvée avec les gouverneurs, puisque le ministre de l'Intérieur, M. Jambon, a fait savoir qu'il ne souhaitait plus considérer ces missions-là comme étant le *core business* de sa police. Pour éviter qu'il y ait une perte de *know-how* et de sensibilisation dans les écoles, la Région wallonne a repris cette démarche, les polices, les effectifs qui y sont affectés, en partenariat avec les gouverneurs des cinq provinces.

Concernant la sensibilisation et la prévention, de même que la sanction, l'AWSR a pu faire d'ailleurs un exposé, il y a quelques jours, auquel vous avez été nombreux dans cette commission à participer, je vous en remercie, pour pouvoir faire le témoignage de son activité.

Toujours au rayon « infrastructures », il y a un axe ferroviaire qui est davantage celui de la vigilance que de l'action à proprement parler, puisque les leviers de concrétisation des projets sont toujours du ressort fédéral en la matière. Il n'est pas souhaité qu'il soit du ressort régional à l'avenir, entendons-nous bien. Toujours est-il que nous continuons à faire remonter, auprès de nos interlocuteurs, le souci premier de la Région wallonne de pouvoir retrouver un TGV aux connexions internationales, comme le Thalys, de pouvoir avoir une desserte ferroviaire adéquate, sans omettre les zones rurales, de développer et finaliser, enfin, le RER. Comme c'est la Saint-Nicolas, aujourd'hui, on peut formuler le vœu que cela se concrétise réellement. Enfin, l'axe 3 Bruxelles-Luxembourg doit pouvoir aussi retrouver une vitesse commerciale et un rythme de desserte importants.

Au rayon des voies hydrauliques, je vais rappeler l'indispensable poursuite du chantier sur lequel Mme Waroux et M. Crucke, singulièrement, m'ont régulièrement questionné, à savoir la mise à gabarit de la jonction Seine-Escaut, avec le dossier de la traversée de Tournai, Madame Vienne, et également le dossier qui est porté conjointement avec mon collègue le ministre Di Antonio, puisque c'est lui qui est en charge du dragage des boues du canal de Pommerœul-Condé, pour lequel la France a posé des actes clairs. La Wallonie doit aussi, de son côté, finaliser ce dragage, pour recréer une jonction opportune, avec, de manière connexe, la

réflexion sur les programmes d'investissement des ports autonomes.

C'est une réflexion qui va sûrement aussi faire grincer des dents, à un moment ou l'autre, du côté des représentants des travailleurs. Mais il y a, me semble-t-il, une nécessité de repenser les heures d'ouverture des écluses. Il n'y a pas de raison que l'on ne puisse pas circuler le dimanche pour une série d'entre elles. C'est un frein à notre compétitivité économique. Il y a une réflexion nouvelle qui doit être opérée à ce sujet.

Par ailleurs, il est également question d'intégrer les réflexions connexes liées aux nouvelles technologies.

Sur le volet patrimonial, la poursuite de l'alliance Patrimoine-Emploi, avec notamment la Fédération de la construction wallonne. Concernant le Code du patrimoine, qui est en train d'être finalisé par mes équipes, j'ai encore des réunions sur le sujet dans le courant de ce mois. De ce fait, on va pouvoir saisir le Gouvernement pour les premiers intercabinets, début 2017.

Il y a aussi la création de l'AWAP et, comme le dit la chanson : « De toutes les matières, c'est l'AWAP qu'on préfère ». L'Agence wallonne du patrimoine pourra alors fusionner l'IPW avec le Département du patrimoine de la DGO4 pour former un SACA, un service autonome à comptabilité distincte.

Ensuite, concernant les nouveaux accords-cadres pour les monuments de patrimoine exceptionnel, certains ont déjà été annoncés, d'autres doivent encore l'être, pour accroître les projets et budgets.

Toujours au niveau du pôle Infrastructures, les zones d'activité économique, nous sommes en plein dans la discussion, que nous poursuivrons probablement, tout à l'heure, sur le décret Zonings 4.0, avec un nouvel appel à projets qui sera lancé, courant de cette année 2017, à hauteur de 200 millions d'euros, pour pouvoir lancer une nouvelle vague de développement de zones d'activité économique et d'équipement de ces zones au titre du financement alternatif SOWAFINAL.3.

La réforme des lois d'expropriation va aussi se poursuivre pour se clarifier, puisque l'on a toujours trois régimes distincts, dont deux ne sont plus du tout utilisés. Là aussi, il y a du toilettage à opérer.

Il est, en outre, question de la lutte contre le dumping social, qui est d'ailleurs l'un des éléments intégrés dans le décret Zonings, parcs d'activités économiques 4.0.

Enfin, il s'agit de concrétiser les mesures qui pourraient nous concerner dans la démarche « Tout est bon, achetez wallon ».

Sur le pôle « Action sociale et santé », il y a un dossier qui continuera de nous mobiliser très largement, celui de la mise en œuvre de l'assurance autonomie. Il n'y a pas une semaine sans qu'il n'y ait deux ou trois réunions à mon cabinet sur le sujet avec une série d'acteurs. J'avais, d'ailleurs, fait parvenir un courrier complémentaire à M. Jeholet pour, en transparence, répondre à une des questions qu'il avait formulée, lors du débat que nous avions eu le 8 novembre – je pense, de mémoire. Je crois que la copie a été portée à la connaissance de chacun.

Les allocations familiales, cela reste toujours un sujet important. J'avais annoncé que je saisirais le Gouvernement en octobre sur le sujet ; je l'ai finalement saisi en novembre, mais nous poursuivons nos discussions, parce que, chaque fois qu'il y a un paramètre que l'on veut ajuster, l'on est obligé de se retourner vers Famifed, qui est le seul habilité à faire les projections. Chaque fois, cela prend une semaine, dès que l'on a un paramètre à ajuster. Cependant, on est sur le point de finaliser, dans les semaines qui viennent, le processus d'esquisse du futur modèle en la matière, sachant qu'en tout état de cause, il doit pouvoir être opérationnalisé, au plus tard au 31 décembre 2019, avec toujours cette phrase que je répète pour rassurer chacun : « Les montants actuels sont acquis par les familles ; il ne faut pas qu'ils aient des craintes de voir leur propre situation être modifiée ».

Ensuite, ne perdons pas de vue que nous allons aussi avoir d'autres décrets. L'année 2017 sera faste en décrets pour cette commission.

(Réactions dans l'assemblée)

Je pense que vous avez quand même eu quelques décrets en cette année 2016, et pas des petits, en la circonstance. Vous en aurez encore d'importants en 2017, puisque le travail préparatoire qui a été fait sur 2015 et 2016 amène à une série de dossiers, dont celui de la création de la Caisse publique d'allocations familiales, qui est un OIP distinct de l'AViQ, qui devra être mis sur pied.

Toujours au rayon de la politique sociale et de santé, l'un des axes clés sur lesquels j'avais mis l'accent, dans ma note de politique générale, débattue ensemble, il y a quelques semaines, c'est la lutte contre la précarité et l'exclusion. Je pense que c'est certainement l'élément fondateur de la politique d'action sociale que je dois mener comme ministre de tutelle en la matière. Un appel à projets de 10 millions d'euros a été lancé, il y a quelques semaines, et s'est clôturé il y a quelques jours, pour améliorer les infrastructures d'accueil des personnes handicapées, soit en extension de place soit en rénovation de places, avec une thématique qui, sur ces 10 millions d'euros, était particulièrement ciblée sur « autisme, double diagnostic et répit », en intégrant d'ailleurs les recommandations que M. le Député Daele est en train de finaliser.

Dès lors, les jurys se sont réunis pour analyser tous les dossiers reçus et voir ce qui était proposé comme dossiers retenus. Il y aura, en 2017, un appel à projets nouveaux de 5 millions d'euros. Cette fois-ci, je souhaite l'orienter spécifiquement sur le polyhandicap, puisque cela renvoie aussi aux cas les plus lourds, pour lesquels il y a des enjeux d'adaptation des infrastructures, de rénovation ou d'extension des places d'accueil.

Concernant la poursuite du plan transversal Autisme, j'ai déjà eu l'occasion, avec les associations de parents, pas plus tard qu'hier, de refaire un point sur l'état d'avancement. Nous profiterons de notre réunion de la commission conjointe du 20 janvier pour que je puisse, au-delà de l'exposé du plan Autisme lui-même, postulant qu'un grand nombre d'entre vous l'ont déjà parcouru les six ou sept derniers mois, faire surtout le point sur les actes posés, dans la foulée de ce plan Autisme. Sachant que 4 millions d'euros – j'anticipe déjà sur les questions budgétaires détaillées de tout à l'heure – sont prévus en crédits nouveaux pour la mise en œuvre de ce plan Autisme, et ce, sachant qu'une partie de ces 4 millions d'euros sera mobilisée pour permettre de couvrir les frais de fonctionnement des places nouvelles qui auront été validées, dans le cadre de l'appel à projets « infrastructures ».

Avec les 10 millions d'euros, l'on créera de nouvelles places. Créer de nouvelles places physiquement par la brique, c'est bien, mais, sur le terrain, on vous dit que le premier besoin, c'est aussi d'avoir le personnel, les éducateurs, pour accompagner – surtout, dans le cas de double diagnostic. Une partie de ces 4 millions d'euros servira ainsi à donner les moyens aux opérateurs de terrain de mettre en œuvre leurs projets.

Il y a la volonté aussi, vous le verrez dans le budget, de mettre en œuvre de nouvelles places en maisons d'accueil et de vie communautaire, avec une attention toute particulière sur les enjeux liés aux violences conjugales. C'est un élément clé sur lequel j'avais insisté dans ma note de politique générale et que l'on retrouvera dans le budget.

Les épiceries sociales et les restaurants sociaux, il est aussi important de pouvoir les soutenir. J'ai obtenu du Gouvernement des moyens complémentaires en la matière, pour pouvoir aider structurellement toutes ces associations – tournant, pour la plupart, avec l'huile de coude des bénévoles – pour aussi les pérenniser, leur donner une vision pluriannuelle et les soutenir financièrement, avec un contrôle qualité derrière.

Concernant les restaurants sociaux, du type Les Restos du cœur, Saint-Vincent de Paul et j'en passe, qui jouent un rôle de première ligne essentiel, en matière de lutte contre la grande précarité, tout le monde loue leur travail. J'ai été cependant très surpris de constater qu'il n'y avait pas de dispositif spécifique pour les soutenir, de la part de la Wallonie, autrement que moralement ou autrement qu'à travers des subsides thématiques occasionnels. Donc, là, on veut être dans une démarche où la reconnaissance prend un pli beaucoup plus structurel.

Pour suite aussi de la reconnaissance et du financement des abris de nuit, puisque là – vous le savez – l'on a validé un décret destiné à étendre l'accessibilité pour les SDF à des abris de nuit sur le territoire wallon, au moins un par ville de 50 000 habitants et, à défaut, un par province pour le Brabant wallon et le Luxembourg.

Une attention toute particulière est aussi portée aux familles monoparentales, puisque je suis en train de terminer ; enfin, l'université qui a été mandatée par mes soins est en train de terminer son travail d'analyse des éléments de discriminations pour les familles monoparentales et les modifications législatives qui seraient nécessaires. C'est aussi un paramètre qui sera intégré dans la réflexion sur les allocations familiales.

J'ai sauté la ligne relative aux gens du voyage où, là aussi, il y aura une initiative qui sera prise après la concertation que j'ai pu avoir avec les députés, présidents, des différents collèges provinciaux, pour que l'on puisse aussi là être dans une démarche un peu plus coercitive, puisque l'incitation spontanée à créer des aires d'accueil pour les gens du voyage a démontré aussi sa relative limite. Or, cela reste un enjeu à devoir assumer et il ne faut pas se mettre la tête dans le sable en la matière et cela dans toutes les provinces de notre territoire. Et l'enjeu aussi relatif au décret Accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées sur lequel, il y a un travail de remise à jour qui est également en train d'être réalisé.

2017 sera aussi l'année du premier contrat de gestion de l'AViQ et je dois en transparence vous dire que j'ai reçu un courrier du Conseil général de l'AViQ demandant quelques semaines supplémentaires avant de pouvoir rendre leur projet de contrat de gestion. Je l'avais demandé pour le 31 décembre – de mémoire – ils disent qu'il leur faudra probablement un mois ou deux complémentaires. Je leur ai dit que, dans la mesure où je préférais surtout avoir un contrat de gestion de qualité, l'on ne nous tiendrait certainement pas rigueur que cela prenne un mois ou deux de plus pour qu'il soit produit, d'autant que c'est la première fois que tout le monde doit se concerter, se mettre autour de la table pour pouvoir le concrétiser.

Au niveau hospitalier – vous le savez –, vous allez aussi, en 2017, être saisis du projet de décret relatif au nouveau mode de financement des infrastructures hospitalières, puisque c'est une compétence héritée à la faveur de la sixième réforme de l'État du Fédéral. Vous vous souviendrez du modèle qui a été choisi, demain qui quitte le schéma du subside à l'investissement pour rentrer davantage dans une intervention de type « protection sociale » avec des dispositifs qui seront

validés. On en est, au niveau de la troisième lecture, prochainement, au Gouvernement et donc, vous en serez saisis effectivement sous peu. L'arrêté est d'ailleurs également en cours de rédaction.

L'année 2017 sera aussi l'année où j'établirai avec le Gouvernement le premier programme quinquennal qui permettra alors de savoir quelles sont les institutions hospitalières qui seront retenues par cette première programmation, pour quel type de projet : rénovation, extension, reconstruction, à hauteur de 240 millions d'euros, par an, pour les cinq futures prochaines années.

Ce sera donc plus de 1 milliard d'euros de décisions à travers ce premier programme quinquennal qui suscite beaucoup de convoitise, bien légitimement, dans le chef des infrastructures hospitalières, avec la nécessité de tenir compte des nouveaux messages adressés par la ministre fédérale de la Santé, puisque – vous savez – elle envisage aussi la refonte du paysage hospitalier, avec une approche par réseau, avec encore un peu de flou sur ce que l'on appelle les réseaux : réseaux de soins, réseaux de patients, réseaux d'habitants. En fonction du critère, cela peut avoir un impact non neutre.

Mais je pense que chacun aura compris, dans les messages que Mme De Block a pu diffuser et ceux que, moi-même, je diffuse, depuis le début de mon mandat, que l'on va de toute manière vers une rationalisation accrue du paysage hospitalier. Ce n'est pas en soi une mauvaise chose, mais c'est un élément qu'il faudra évidemment intégrer, lorsqu'il s'agira de déterminer la première programmation quinquennale.

Au niveau des maisons de repos, la volonté reste toujours aussi de présenter une réforme qui modifie le cadre que nous connaissons, depuis une vingtaine d'années, et qui est devenu un carcan, non pas pour dérouler – comme j'ai pu le lire à l'époque dans les gazettes – le tapis rouge au secteur privé, mais parce qu'aujourd'hui, si l'on fait le constat de la réalité de terrain, de ces secteurs – privé, commercial, associatif et public – le seul qui boit la tasse et qui n'arrive plus à tenir le coup, c'est le secteur public. Et donc, ne rien faire est, pour moi, confortable, mais c'est justement faire la part belle au privé-commercial au détriment du public.

Ma volonté, en rebattant les cartes, est de pouvoir légitimer le rôle de chacun. Et il n'y a pas un méchant et des bons. Mais, il y a aussi une nécessité de faire sauter quelques carcans pour permettre au secteur public, lui-même, de retrouver des couleurs et de recréer des places d'accueil. Il y a une nécessité d'encadrement des prix. C'est un élément important pour garantir l'accessibilité de nos concitoyens à ces lieux d'hébergement et d'accompagnement.

En 2017, dans l'attente de la mise en œuvre du prochain mécanisme de financement – parce que nous allons en débattre en 2017 – le Gouvernement remettra une position. Mais le temps que les textes soient votés, le nouveau régime de financement ne produira pas ses effets en 2017 ou 2018, probablement que les textes seront votés fin 2017, début 2018 avec la date de mise en œuvre au 1er janvier 2019. D'ici là on ne va pas se regarder en chiens de faïence, on va évidemment, pour la première fois, réamorcer la pompe depuis 2009. C'est la première fois qu'en 2017, avec plus de 34 millions d'euros, nous allons remettre de l'argent neuf dans un plan pour faciliter l'éclosion de projets de maisons de repos. Certains sont en attente.

Pour être très clair, vous le voyez sur la diapositive, il y a 180 millions d'euros de projets en attente actuellement. On va réamorcer la pompe avec 34 millions d'euros cette année. On aura la même somme en 2018, à tout le moins. Il est même probable qu'elle soit augmentée. Et vous n'oublierez pas que, dans le cadre des décisions plan Marshall, j'ai pu obtenir aussi 100 millions d'euros complémentaires en institutions médico-sociale. Il faudra voir quelle est la ventilation opérée entre ces 100 millions d'euros. Les utilise-t-on intégralement pour des maisons de repos, maisons de repos et de soins ou en prends-je les trois quarts pour garder une poche pour ce qui concerne le monde du handicap ?

Tout cela doit encore devoir faire l'objet d'un arbitrage. Mais la volonté, en tout cas, est très clairement de permettre que, sur les 180 millions d'euros de projets en attente, un maximum d'entre eux ait la capacité dans l'optique maximaliste de la totalité ; mais cela veut dire alors que l'on néglige le secteur « handicap ».

Il faudra trouver un bon curseur pour pouvoir remettre en branle, d'ici le nouveau mécanisme de financement, les projets en attente. Il y a bien eu, en 2013, à nouveau le CRAC III qui fait l'objet d'un relifting, mais c'était une réallocation d'argent déjà décidée antérieurement. Ici, l'on est dans des montants nouveaux, complémentaires, qui sont libérés.

Toujours au rayon de l'action sociale et de la santé, il est question du soutien à la première ligne de soins. Vous vous souviendrez qu'en juillet dernier, le Gouvernement a validé, sur ma proposition, la note générale, la note-cadre « Première ligne de soins ». Il convient maintenant de mettre en œuvre les dispositifs repris dans cette note, notamment le modèle Assisteo, la réorganisation de la prise en charge des maladies chroniques, l'évolution du secteur palliatif wallon et l'optimalisation du dispositif Impulseo.

Quant au Plan de prévention et de promotion de la santé – on sait que c'est un dossier sur lequel Mme Pécriaux m'a régulièrement d'ailleurs questionné –, il progresse bien. Il y aura quelques grands axes stratégiques de ce futur plan qui seront soumis au Gouvernement, courant de ce mois, avant de pouvoir

être affiné courant de l'année 2017. C'est un plan important que nous travaillons d'ailleurs avec les plus hautes instances internationales puisque l'Organisation mondiale de la santé a accepté d'être partenaire de notre démarche et réflexion.

Le plan Suicide doit faire l'objet d'une évaluation en 2017. Je pense que l'on doit poser regard dans le rétroviseur pour voir s'il est bon : faut-il le poursuivre de la sorte ou faut-il rectifier certains tirs ?

L'enjeu du numérique et du digital appliqué au secteur de la santé se pose également. Le développement eHealth reste un élément extrêmement important dans la logique d'ailleurs du plan Marshall et du plan numérique, mais aussi, à la lumière de la réforme future des outils économiques de Wallonie, puisque vous savez que mon collègue, M. Marcourt, a l'intention de créer un pôle Social-Santé dans la grande coupole Wallonia Finance.

Les services ambulatoires et le secteur des assuétudes doivent, eux aussi, en 2017, à mon estime, faire l'objet d'une pérennisation de leurs moyens pour être rassurés et évoluer dans de bonnes conditions. C'était donc le rappel des grands axes qui allaient articuler la politique que je compte mener, dans le courant de l'année 2017, et dont vous allez maintenant découvrir la traduction, à travers le projet de budget qui vous est soumis.

Quelques éléments nécessitent avant tout une explication, parce qu'ils impactent directement les chiffres que vous avez pu parcourir. Au niveau des paramètres macroéconomiques, l'indice pivot a été franchi en mai dernier. Cela a eu un impact direct sur les allocations sociales de mon budget – c'est-à-dire les allocations familiales et l'aide pour les personnes âgées – avec un accroissement de 2 % qui est pris en considération et intégré, dès l'entame du budget initial 2017.

Nous avons également l'impact d'un franchissement de l'indice pivot, anticipé et projeté en août 2017, sur base des informations du Bureau fédéral du Plan, avec dès lors, pour les allocations sociales, un accroissement de 2 % à partir du mois du septembre. On a intégré 4/12e de cet accroissement dans le budget initial 2017 ainsi qu'un accroissement des rémunérations de 2 %, à partir du mois d'octobre 2017.

Concrètement, quand l'on observe les paramètres macro, l'indice des prix à la consommation et l'indice santé, pour ce qui concerne strictement mes budgets, la croissance du PIB n'a pas d'impact particulier en dépenses. Par contre, l'indice des prix à la consommation est un élément important, puisqu'il est utilisé pour l'accroissement des financements accordés aux UAP et, pour ce qui me concerne, à l'IPW. L'indice santé est utilisé pour l'accroissement de la dotation à la Communauté germanophone. Comme l'indice pivot est un dérivé de l'indice santé, cela impacte les rémunérations, mais aussi les subventions réglementées, d'où les accroissements que vous avez probablement identifiés à la lecture du budget.

Au niveau des rémunérations, ces évolutions macroéconomiques augmentent d'un peu plus de 1 million d'euros la dotation du fonctionnement de l'AViQ.

Les dotations pour mission réglementée de l'AViQ augmentent d'un peu plus de 25 millions d'euros en crédits d'engagements comme en crédits de liquidation. Les subventions réglementées, surtout sur le volet « action sociale », augmentent d'un peu plus de 1 700 000 euros, tant en CE qu'en CN.

Concernant les dépenses liées à l'inflation, l'indice santé impacte directement la dotation « patrimoine » à la Communauté germanophone qui augmente de 77 000 euros ; la dotation à l'IPW augmente de 86 000 euros en fonction des évolutions de l'indice des prix à la consommation. Une économie de 2 % a été décidée pour toutes les UAP. C'est 86 000 euros après la déduction des 2 % qui s'impose à l'UAP. Des compétences transférées de la sixième réforme de l'État, directement gérées par l'AViQ, sont impactées à hauteur de 56 000 euros.

Nous avons également une série de compétences de la Région wallonne – donc des compétences qui ont été régionalisées à la faveur de la sixième réforme de l'État –, mais dont l'exercice est toujours rendu par le Fédéral tant que l'on n'a pas formalisé la régionalisation plus effective. On a la compétence, on a les budgets, mais, pour le moment, l'exercice est réalisé par le Fédéral qui prélève directement à la source sur notre dotation. Vous avez, là, la quinzaine de lignes budgétaires concernées, avec l'impact en dernière colonne. Ces variations sont celles qui nous ont été communiquées par le Fédéral puisqu'il prélève à la source.

Il y a toujours une trentaine de millions d'ajustement au niveau des allocations familiales, puisqu'on a le topo en fin d'année, en fonction de la manière dont les choses ont évolué, notamment par rapport à la population des migrants. C'était aussi un élément de fluctuation très fort dans derniers les mois.

Au niveau des dotations de fonctionnement à l'AViQ, j'ai déjà parlé de l'indexation et de l'impact que cela avait. On a également plus de 6 700 000 euros en provenance de l'enveloppe de la fonction publique. Il avait été convenu de pourvoir à 109 postes par le Gouvernement pour pouvoir effectivement doter adéquatement l'AViQ du personnel utile à l'exercice de ces missions. Sur ces 109 personnes, une centaine ont pu être pourvues à l'interne. Des agents de la DGO5 qui travaillaient déjà sur ces compétences-là ont accepté d'aller jusqu'à Charleroi. Puisque la question était surtout : allez-vous à Charleroi pour rester dans le

champ des compétences de l'AViQ ou restez-vous à Namur, mais alors, en vous orientant professionnellement d'une autre manière ? Quarante-neuf personnes de la DGO5 ont fait le choix d'aller à l'AViQ à Charleroi. Quarante-trois personnes ont également répondu à l'appel qui s'est fait, de manière plus large, au sein de tous les agents de la fonction publique wallonne et proviennent du Service public de Wallonie, tandis que huit personnes proviennent des OIP. Ce qui amène le budget de l'AViQ à croître de 6 700 000 euros pour couvrir ses coûts et 603 000 euros sont ajoutés également pour couvrir les engagements qui devront être réalisés à l'extérieur pour les neuf postes vacants qui n'ont pas pu trouver de personnel approprié en mobilité interne.

Il y a également un peu moins de 500 000 euros pour le bâtiment Mayence. Ce n'est pas pour la brique, elle-même. L'aménagement des bâtiments, c'est toujours bien une compétence de mon collègue, M. le Ministre Lacroix. C'est un budget par contre destiné à couvrir les coûts de fonctionnement du bâtiment à la suite des aménagements réalisés.

Une économie de frais de fonctionnement de 141 000 euros en crédits d'engagements, une bonne centaine de milliers d'euros en crédits de liquidation et un reclassement d'opérations au sein de l'agence ; il s'agit d'une opération qui avait déjà été faite à l'occasion de l'ajustement. On a clarifié – puisque l'on avait fait pour la première fois une esquisse du budget de l'AViQ, à l'occasion de 2016 – une série de dépenses qui n'étaient pas dans la bonne case et qui ont donc été reclassées correctement. Cette opération est neutre sur le plan budgétaire, puisque ce qui a été repris dans la case A pour être mis dans la case B reste dans le périmètre budget de l'AViQ. C'est juste du toilettage en la circonstance. On voit, là, 756 000 euros en moins. Cela ne veut pas dire que l'AViQ a 756 000 euros d'économie, mais ces montants-là vous les retrouvez, non plus en dotation de fonctionnement, mais en dotation pour mission. C'est un glissement simplement de silo.

Au niveau des missions paritaires, j'ai déjà donné le chiffre de l'augmentation de la dotation dans une diapositive précédente.

Pour les missions réglementées, l'impact indexation vous a été exposé. Nous aurons 1 800 000 euros de crédits nouveaux supplémentaires pour permettre de financer en crédits de liquidation les projets retenus dans le cadre de l'appel « Accueil et hébergement » de l'année 2016. Trente millions d'euros, répartis en six fois 5 millions d'euros sont orientés accueil et hébergement de la personne handicapée en grande dépendance.

Un premier appel de 5 millions d'euros avait été réalisé en 2015. On met les crédits de liquidation nécessaires pour pouvoir honorer les factures et payer les associations retenues par ces projets : 4 millions d'euros pour le plan Autisme, 500 000 euros pour le développement des projets recherche-action en matière Assisteo, des agréments d'ASI – des associations de santé intégrée – supplémentaires sont également prévus au budget pour plus de 420 000 euros.

Des opérations de reclassement, là aussi c'est du reclassement technique. Et l'augmentation par contre de la couverture déficit mission réglementée, c'est un geste qui est fait par le Gouvernement, parce qu'au départ l'AViQ avait 8,9 millions d'euros de déficit pour couvrir ces missions réglementées. Nous avons, en conclave, fait un effort budgétaire complémentaire de plus de 5 millions d'euros pour soulager l'AViQ et pour que le Conseil général de l'AViQ n'ait plus qu'un peu plus de 3 millions d'euros à trouver en économies internes. Cela aurait été plus douloureux, si elle avait dû assurer les presque 9 millions d'euros de dérapage, mais en prenant 5 millions d'euros à ma charge – je lui soulage déjà le travail.

Au niveau des dotations « Missions facultatives », « Santé » et « Bien-être », là aussi, l'on travaille à améliorer l'épure à hauteur de 125 000 d'euros pour l'AViQ. Des opérations de reclassement, ce sont des glissements de crédits qui expliquent dans vos tableaux qu'il y ait des moins d'un côté et des plus de l'autre.

La création, extension, rénovation de maisons de repos, maisons de repos et de soins et des centres de soins pour plus de 34 millions d'euros pour réamorcer la pompe et enfin permettre que des projets de maisons de repos se remettent en action, sans quoi l'on aura des difficultés à faire face aux défis de demain.

Des dotations concernant le handicap qui ont surtout fait l'objet de reclassement, de glissement d'un article vis-à-vis d'un autre, sans que cela n'impacte le périmètre.

Sur la dimension « missions facultatives communes », là aussi des opérations de reclassement d'un côté et 4 millions d'euros nouveaux complémentaires ont été dégagés pour notamment permettre le financement des enjeux d'informatisation des SAFA, dans le cadre de la mise en œuvre de l'assurance autonomie. J'ai demandé aux SAFA, pour la fin de ce mois – pour être transparent – de me dire exactement quelle était l'estimation de leurs besoins réels, parce qu'ils ne savent pas encore entre eux quel est le volant de ressources humaines dont ils auront besoin pour mettre à jour leur plateforme informatique. Si d'aventure moins de 4 millions d'euros étaient nécessaires, le solde serait réservé au secteur des SAFA, probablement en augmentation de contingent d'heures, puisque l'on sait que c'est un élément clé sur lequel ils sont demandeurs.

Au niveau de l'action sociale, j'ai déjà évoqué l'indexation des subventions réglementées ; 400 000 euros sont retirés de l'opération « Été solidaire » qui est mise à zéro. Cela ne veut pas dire que

« Été solidaire » ne se fera plus, mais vous savez qu'il y avait deux sources de financement : marginale par le biais de mon budget, principale par le biais du budget de M. Ministre Furlan. C'est lui qui reprend la paternité de la mise en œuvre d'« Été solidaire ».

Pour les subventions facultatives diverses, nous avons une diminution pour participer à l'effort d'économies d'un demi-million d'euros.

Au niveau de l'intégration des personnes étrangères, nous avons des transferts dans le même volant de ce qui est « personnes étrangères », puisque en l'occurrence, on a un demi-million d'euros qui, au départ du FIPI, ira vers les ILI, les initiatives locales d'intégration, pour rencontrer les besoins plus appropriés. Des économies de 3,4 millions d'euros, mais comme je les avais déjà évoquées avec M. Jeholet, c'est une diminution liée à la réalité de terrain, puisque moins de migrants que ce que l'on avait projeté, sont restés sur le territoire wallon. Ces budgets sont réalloués aux initiatives locales, notamment pour l'apprentissage du français, aux cours de citoyenneté, et cetera.

Nous avons la concrétisation de ce que j'exposais tout à l'heure : près de 1 million d'euros pour les premiers agréments et financements des épiceries sociales et restaurants sociaux et 2 millions d'euros pour de nouvelles places en maisons d'accueil et maisons communautaires, avec une tonalité particulière sur la violence conjugale.

Des montants ont été revus dans les travaux budgétaires. Ce sont des modifications exclusivement techniques liées au CRAC, aux SOWAFINAL.1 et 2. Pour les ports, les zonings, les maisons de repos et CRAC « Familles et aînés », les modifications sont indiquées sur la diapositive.

S'agissant de la SOFICO, on a un *shadow toll* au départ de l'AB 12.01, qui est créditée de 70 millions d'euros et même un peu plus. Ce sont les 10 millions d'euros que je me suis engagé à récupérer, à chaque fois, pour liquider l'encours, puisque quand je suis arrivé, il y avait 50 millions d'euros d'encours et ce n'était pas très opportun de laisser cet encours perdurer. Cela fragilisait les bases financières de la SOFICO. D'autre part, les 60 millions d'euros qui sont nécessaires pour faire face au *shadow toll* des véhicules légers, puisqu'il y a deux types de *shadow toll :* celui des poids lourds – qui n'existe plus puisqu'il a été remplacé par le péage kilométrique – et celui des véhicules légers – qui reste toujours à payer. C'était une interrogation de la Cour des comptes. On n'a pas perdu de vue les 51 millions d'euros ; on les épure par tranche de 10 millions d'euros chaque année.

Treize millions d'euros supplémentaires sont également au projet de budget pour pouvoir là aussi liquider l'encours du contournement de Couvin, chantier extrêmement important. En ayant obtenu du Gouvernement des budgets complémentaires pour apurer l'encours, cela permet d'éviter que ces crédits, pour des chantiers très « budgétivores », ne soient pompés sur les crédits classiques au détriment d'autres projets. C'est tout bon pour la bonne gestion et la bonne gouvernance budgétaire, comme pour la mise en œuvre des projets retenus. Huit millions quatre cent mille euros également, par an, pour le commissionnement E411 E25.

Au niveau de la trajectoire SEC de la SOFICO, on a un petit tableau plus clair et transparent. L'objectif initial qui avait été fixé par les négociateurs de l'accord de Gouvernement en 2014, c'était d'être en delta favorable de plus de 100 millions d'euros. On aura un objectif ajusté de -11 millions d'euros. L'écart s'explique simplement parce qu'au moment où l'on a validé la trajectoire à l'été 2014, nous n'avions pas prévu la réalisation d'un plan Infrastructures – qui est venu depuis lors et qui nécessitera, sur la seule année 2017, 88,6 millions d'euros au départ des budgets de la SOFICO pour concrétiser une série de projets du plan Infrastructures.

On a une année 2017 où l'on doit accuser un manque à gagner sur le péage kilométrique, mais vous verrez que ces équations ne sont pas négatives, dans la mesure où l'on partait de -115 millions d'euros en 2016 pour arriver à -11 millions d'euros en 2017. On améliore le profil de la SOFICO. D'ailleurs, un rapport a été rédigé par la CIF, qui en atteste – rapport que je tiens d'ailleurs à votre disposition si vous le souhaitez – puisque, malgré les recettes de péages inférieures à ce que l'on avait initialement envisagé, l'on garde un volume d'investissement de l'ordre de 140 millions d'euros et l'exercice 2016 devrait se clôturer par un résultat net positif de 18 millions d'euros. Pour mesurer l'assainissement réalisé, en 2015, on avait un résultat négatif de près de 90 millions d'euros et l'on va arriver à un résultat positif de 18 millions d'euros.

On dégage, à nouveau, une capacité d'autofinancement de la SOFICO. Or, les financements et investissements prévus par le plan Infrastructures de plus de 100 millions d'euros sont à noter. Cela n'a d'ailleurs pas échappé à la CIF qui, dans son rapport, conclut que la SOFICO est à nouveau passée au vert. Ses paramètres de soutenabilité financière de moyen et long termes sont à nouveau au rendez-vous, ce qui permet d'avoir assaini la SOFICO qui, objectivement, il y a deux ans, était dans une situation dramatique.

La gestion de gouvernance que nous avons opérée, l'apurement d'une série d'encours, les décisions prises par le Gouvernement, notamment celles relatives au péage kilométrique, et la programmation des investissements permettent à la SOFICO de recouvrer des couleurs. Cela devrait même permettre un résultat net positif de près de 60 millions d'euros à l'horizon 2017, selon les projections et une capacité d'autofinancement qui, fin 2016, serait de l'ordre de

100 millions d'euros pour passer à plus de 150 millions d'euros en 2017.

Cela est positif pour les projets que la SOFICO souhaite développer, par exemple, avec le grand éolien ou encore avec les réseaux intelligents ITS en matière d'éclairage public et aussi, soulignons-le, une trésorerie nette qui doit revenir positive à près de 6 millions d'euros. Tout cela est attesté par la CIF, qui s'en félicite avec nous.

Toujours au niveau du plan Infrastructures, nous aurons 28 millions d'euros supplémentaires en crédits de liquidation pour pouvoir suivre le rythme des engagements réalisés en 2016. Une contribution aussi à l'effort d'assainissement, puisqu'il fallait faire quelques économies. Nous avions la capacité de dégager un surplus de 18 millions d'euros sur le Fonds des études techniques et le Fonds du trafic routier. Nous en conservons 6 millions d'euros qui sont mobilisés dans les différents programmes pour les financer et nous en gardons 12 millions d'euros, sur le côté, pour pouvoir contribuer à l'effort d'assainissement global de la Région. Ne pas utiliser la totalité des recettes contribue à améliorer l'épure générale du budget régional.

Les cofinancements européens sont remis à zéro parce que j'ai obtenu, lors du conclave budgétaire, que toutes les parts régionales des projets financés par l'Europe ne soient plus pompées sur mes budgets en propre, mais émargent à la DO 34, dont le ministre-président assume la tutelle. Cela préserve d'autant les crédits classiques des travaux publics et voies hydrauliques.

Il en est de même pour le RTE-T. Nous avons redéfini la trajectoire pluriannuelle de ce projet RTE-T, singulièrement Seine-Escaut, parce que le programme avance plus vite que ce que nous avions imaginé – ce qui est suffisamment rare pour être souligné. Cela nous a amenés à reconsidérer le calendrier des crédits d'engagement et de liquidation parce que, si l'on restait sur le précédent, on devrait suspendre le chantier à certains moments, ce qui était un non-sens. D'où les chiffres que vous trouvez au budget 2017, qui sont sensiblement différents de ceux du budget 2016 et de la projection que l'on avait réalisée, avec 10 millions d'euros, à ce stade, inscrits en crédits de liquidation.

Nous porterons, le cas échéant, jusqu'à 13 millions d'euros ou au-delà, ces crédits de liquidation, lors de l'ajustement budgétaire, en fonction de l'état d'avancement et des besoins de liquidation.

Nous avons toujours, au niveau des voies hydrauliques, des crédits qui vont augmenter en liquidation de près de 8 millions d'euros : 4 millions d'euros en crédits d'engagement, qui sont diminués parce que l'on a pu engager, en 2016, davantage que ce qui avait été initialement envisagé ; l'encours Trilogiport est aussi pris en considération. Il subsistait, début 2015, un encours de 11 millions d'euros. On a prévu 7 millions d'euros en 2014, 4 millions d'euros en 2016. Comme nous avons apuré la totalité de l'encours, il n'y a plus lieu de prévoir des crédits, ce qui explique cette diminution de 4 millions d'euros par rapport à 2016, puisque tout l'encours a été épuré pour ce projet essentiel.

Pour les voies hydrauliques, mise à zéro de tous les cofinancements européens, car cela n'est désormais plus pris sur mes budgets propres, mais sur l'enveloppe globale DO 34.

Au niveau de l'IPW, j'ai déjà parlé de l'indexation et de l'impact de l'indice des prix à la consommation sur l'augmentation de la dotation. Une économie de 2 % a été décidée de manière transversale pour tous et 1 million d'euros d'économie de fonctionnement, en anticipation de ce que seront les non-dépenses à réaliser ou les synergies anticipées de la future Agence unique du patrimoine. Dès lors, une série de doublons ne devront plus s'opérer au titre de l'économie.

N'oublions pas les accords-cadres « patrimoine », qui voient augmentés de 7,5 millions d'euros les crédits d'engagement et de 2,4 millions d'euros ceux de liquidation, dans la mesure où, très souvent, l'on remarque un décalage entre les deux, puisqu'il n'y a pas toujours une maturité administrative des dossiers quand ils doivent mettre en œuvre ces accords-cadres. Une diminution nécessaire des crédits que j'évoquais, de 1 million d'euros, pour participer à l'économie. Là aussi, la mise à zéro des crédits de cofinancement européens, puisque tout est repris par la DO 34.

Au niveau des zonings, une contribution à l'effort de 2 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation, pour améliorer l'épure budgétaire globale de notre Gouvernement, sachant que ce n'est pas fort préjudiciable pour le secteur des zonings puisque, parallèlement à cette économie modeste, l'année 2017 verra le lancement d'un appel à projets de 200 millions d'euros. Cette maigre contribution du secteur des zones d'activité économique n'est pas de nature à handicaper la bonne marche du projet, même si cela chagrine toujours mon collaborateur.

La mise à zéro des crédits plans Marshall 1 et 2, puisque l'encours a été apuré. Même chose pour les crédits européens DO 34 et le nouvel appel à projets dont je vous parlais, à hauteur de 200 millions d'euros, SOWAFINAL.3.

(Mme Durenne, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Voilà ce qui ponctue alors l'exposé que je souhaitais partager avec les membres de la commission pour expliquer les ambitions que je mène avec ce Gouvernement pour l'année 2017 et la manière dont cette ambition se traduit par les arbitrages budgétaires.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes, de Mme Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes et de M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bairiot.

M. Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes. - Je vais vous donner lecture des commentaires de la Cour concernant le programme 13.02 « Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau ».

La Cour relève que des crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 14.07 « Dépenses énergétiques » ont été ramenés à 6,6 millions d'euros, soit le montant inscrit au budget initial de 2016. En 2016, ces crédits avaient été portés à 9 millions d'euros par arrêté de transfert.

Selon l'administration, cet article de base a été sous-alimenté au cours des deux dernières années, lors de la confection du budget initial. En raison de l'insuffisance de crédits d'engagement, la liquidation d'un certain nombre de factures a ainsi été reportée à l'exercice suivant. L'administration estime qu'en 2017, des moyens budgétaires de 8 millions d'euros seront nécessaires.

La Cour des comptes relève également que le crédit d'engagement de l'article de base 73.01 « Réhabilitation, sécurisation, aménagement, équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries » est doté de 52,5 millions d'euros en moyens d'engagement, alors que l'administration estime que les besoins en engagement devraient atteindre 68,1 millions d'euros, dès l'exercice 2016.

Par ailleurs, les crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 74.08 « Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes » d'un montant de 2 millions d'euros diminuent de 0,9 million d'euros et 1,1 million d'euros par rapport au budget ajusté 2016. La Cour des comptes relève que ces crédits sont insuffisants pour répondre aux demandes de l'administration, à savoir 3 millions d'euros en crédits d'engagement et 6 millions d'euros en crédits de liquidation. Selon les données fournies par l'administration, le principal besoin concerne les camions de 19 tonnes de masse maximum autorisée. L'administration précise également que, sur un parc de 108 unités en service à la Direction générale opérationnelle des routes et bâtiments, 54 véhicules ont atteint l'âge de 15 ans et 24 véhicules ont plus de 20 ans. En ce qui concerne le matériel de déneigement, si le parc des épandeuses a été remis en état à partir de 2014, le parc de 131 lames de déneigement doit lui aussi être amélioré, un inventaire réalisé en 2015 ayant mis en évidence que 52 de ces lames étaient en mauvais état.

(Mme Kapompole, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Belleflamme

Mme Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes. - Je poursuivrai l'exposé avec les crédits inscrits sous ce même programme concernant plus particulièrement la SOFICO, pour laquelle M. le Ministre vient d'apporter certaines précisions. La Cour rappelle que, depuis le 1er avril 2016, la SOFICO perçoit directement, sous la forme d'une redevance soumise à la TVA, le produit du péage pour les véhicules visés par le prélèvement kilométrique circulant sur le réseau structurant.

Par conséquent, consécutivement à l'instauration du prélèvement kilométrique, le Gouvernement wallon a approuvé, le 24 mars 2016, le projet d'avenant à la convention relative aux modalités de perception des péages afférents à l'accès et à l'utilisation du réseau structurant afin d'exclure du champ d'application les véhicules dorénavant visés par le prélèvement kilométrique. Depuis le mois d'avril 2016, les crédits de liquidation inscrits au budget de la Région wallonne doivent, dès lors, permettre de couvrir les déclarations de créances émises par la SOFICO pour le droit donné aux utilisateurs d'accéder et d'utiliser les infrastructures autoroutières qu'elle a financées pour les véhicules légers exonérés ou destinés au transport lourd de personnes sur le réseau structurant.

Les crédits relatifs aux missions confiées à la SOFICO, dans le cadre de la gestion, de l'entretien et du développement du réseau autoroutier et routier de la Région wallonne, sont inscrits aux articles de base 12.01 « Achat de biens et services à la SOFICO » et 01.01 « Fonds du trafic routier », les crédits inscrits au fonds étant notamment destinés à honorer les déclarations de créances émises par la SOFICO, en tant que gestionnaire du réseau structurant.

À ce propos, la Cour relève également que les documents budgétaires ne fournissent aucune information quant à la ventilation des crédits à charge de ce fonds. Lors de son exposé, M. le Ministre a toutefois signalé qu'aucun crédit porté à charge du fonds au budget initial 2017 n'est dévolu à la SOFICO. Le montant des crédits de liquidation inscrits à l'initial 2017 à l'article de base 12.01 « Achat de biens et services à la SOFICO » s'élève à 70,7 millions d'euros, soit un montant identique à celui inscrit au budget ajusté 2016.

À ce propos, la Cour rappelle qu'au 31 mai 2016, l'ensemble des crédits de liquidation inscrits à cet article de base au budget 2016 était déjà épuisé. Ces crédits ont permis de liquider les déclarations de créances émises par la SOFICO pour les périodes d'août à décembre 2015, de janvier à février 2016 ainsi qu'une partie des déclarations de créances de mars 2016.

La Cour rappelle également que les crédits de liquidation inscrits sur ces deux articles de base sont, depuis 2011, insuffisants pour honorer les déclarations de créances émises par la SOFICO. Fin 2015, la différence entre les droits acquis à la SOFICO et les moyens budgétaires, sur la période 2010-2015, s'élevait à 51,5 millions d'euros, ce qui a induit un report de liquidation des montants dus sur l'exercice suivant. À cet égard, la Cour rappelle que les crédits de liquidation doivent être estimés de manière à pouvoir y imputer les droits à constater au cours de l'exercice concerné.

Sur la base des prévisions de recettes inscrites au budget initial 2017 de la SOFICO, la Cour des comptes estime que les crédits inscrits au budget général des dépenses de la Région seront insuffisants de quelque 26,2 millions d'euros pour apurer cette situation. Toutefois, la Cour constate que les recettes générées jusqu'à la fin du mois d'octobre 2016, en application de la convention de péage amendée, sont moindres que celles prévues aux budgets de la SOFICO. Elle en déduit que, si cette tendance devait se confirmer, l'insuffisance de crédits s'élèverait à quelque 9,8 millions d'euros. Si tel était le cas, la Cour souligne également que les résultats SEC de la SOFICO en seraient affectés à hauteur de 4,9 millions d'euros en 2016 et de 8,6 millions d'euros en 2017.

En outre, dans la partie de son rapport consacrée à l'analyse du solde de financement de la Région, la Cour des comptes relève que, dans le cadre du budget initial 2017, le Gouvernement wallon a estimé l'impact de la SOFICO sur le solde de financement à -11,8 millions d'euros pour l'année 2017. Comme l'a expliqué M. le Ministre, la trajectoire fixée initialement s'établissait à 111,7 millions d'euros. Cette dernière a toutefois été revue effectivement pour tenir compte des recettes moindres en matière de prélèvement kilométrique -72,8 millions d'euros.

Pour l'année 2017, celles-ci sont désormais estimées à quelque 241,6 millions d'euros. Pour rappel, lors de l'élaboration du budget initial 2016, le Gouvernement wallon avait estimé ces mêmes recettes à 235,6 millions d'euros pour les neuf premiers de leur mise en œuvre. Le calcul du solde de financement de la SOFICO, réalisé fin septembre 2016, évalue désormais ces recettes à 174 millions d'euros pour ces neuf mois. La Cour signale en outre que ces recettes s'établissent à 109 millions d'euros pour les six premiers mois de prélèvement.

Ont également été prises en compte dans le calcul du solde de financement de la Région les dépenses à réaliser dans le cadre du plan Infrastructure à hauteur de 88 millions d'euros. Par ailleurs, la diminution du coût des prestations de gestion de cette redevance, la révision à la baisse contenue du rythme d'exécution réelle des travaux et les travaux réalisés, en 2016, dans le cadre du contournement de Couvin ont eu pour effet un impact positif sur le calcul du solde de financement.

Enfin, la Cour constate également, d'une part, que les crédits de liquidation inscrits à charge du Fonds du trafic routier sont inférieurs de quelque 5,5 millions d'euros au montant repris dans le calcul de l'impact SEC de la SOFICO et, d'autre part, que les crédits de liquidation repris à l'article de base 51.01 « Subventions de capital » de ce programme, s'élèvent à 13 millions d'euros, alors que le calcul du solde de financement de la SOFICO mentionne un montant de 5 millions d'euros.

Ceci termine mon exposé. Je cède la parole à mon collègue pour la présentation des budgets de l'AViQ et de l'IPW.

Mme la Présidente. - Merci, Madame Belleflamme.

La parole est à M. Demeffe.

M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes. - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs les députés, mon intervention concerne l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles ainsi que l'Institut du patrimoine wallon.

Concernant l'AViQ, le premier point abordé par le rapport de la Cour se trouve dans le chapitre III consacré au solde de financement. Le projet de budget de l'agence est présenté en déséquilibre à hauteur de 6,2 millions d'euros, soit 999 millions d'euros en recettes et 1,5 milliard d'euros en dépenses. Dans son calcul du solde budgétaire, les institutions consolidées, le Gouvernement wallon estime toutefois que l'impact de l'AViQ sur le solde de financement de la Région sera nul.

Le deuxième point concernant l'agence est le chapitre VI.5 « Codification économique des dépenses liées à la sixième réforme de l'État ». Afin de permettre les imputations des dépenses selon leur nature aux comptes d'exécution, les articles de base doivent être codifiés selon la classification économique du SEC 2010, lors de la confection du budget. La Cour des comptes relève à ce propos qu'un certain nombre de dépenses apparaissent sous une codification, à ce stade, inadéquate. C'est le cas notamment de certaines dotations à l'AViQ visant des dépenses que l'agence ne gère pas encore.

La Cour recommande de faire apparaître, au budget général de la Région wallonne, les crédits sous des articles de base portant une codification adéquate en fonction de la nature des dépenses qu'il vise à supporter. Je citerai en exemple l'article 42.09, notamment les prestations en matière d'allocations familiales qui devraient être codifiées sous un article de base 34.31.

Le dernier point concernant l'AViQ se situe dans le rapport de la Cour au niveau de l'analyse des programmes – la division organique 17. Le projet de budget mentionne en recettes, notamment un montant de 456 000 euros afférent au projet FSE, alors que le crédit

de liquidation inscrit sur l'article dédié à cet effet, au budget général des dépenses de la Région wallonne, est nul. Cet article devra être alimenté au départ de la provision dédiée au cofinancement européen inscrit à la division organique 34.

Les crédits du programme de dépenses 02.03 « Infrastructures médicosociales » du budget de l'agence s'élèvent à 1,4 million d'euros en crédits de liquidation, soit une diminution de 3,3 millions d'euros par rapport à 2016. Tous les articles de ce programme ont été systématiquement réduits, voire ramenés à zéro, alors que l'AViQ fait état de besoins à hauteur de 5,5 millions d'euros pour couvrir les dépenses à liquider en 2017.

La Cour des comptes relève que les crédits de liquidation de ce programme sont donc sous-estimés, à concurrence de 4,1 millions d'euros.

Je passe à l'Institut du patrimoine wallon. Le premier point concerne à nouveau le chapitre III pour le calcul du solde de financement de la Région. Le projet de budget de l'IPW prévoit aux recettes un montant de 3,6 millions d'euros à titre d'intervention des pouvoirs régionaux dans les travaux de rénovation, restauration et réaffectation des bâtiments classés. Ce montant est alimenté par l'article de base 70.01 « Acquisition, restauration et mise en valeur de monuments, de sites, d'ensembles architecturaux classés et de sites d'intérêt archéologique et scientifique appartenant à la Région », y compris les fouilles du programme 21 « Monuments, sites et fouilles » de la division organique 16 « Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie » du budget général des dépenses qui est doté d'un montant de 2,2 millions d'euros en crédits de liquidation.

Cet article est inférieur de quelque 1,4 million d'euros aux prévisions de recettes inscrites au budget de l'IPW. À cet égard, la Cour souligne que des déclarations de créances pour un montant total de 2,6 millions d'euros émises par l'Institut pour des travaux réalisés, au cours de l'année 2016, doivent encore être liquidées par la Région. Elle relève toutefois que le solde des crédits de liquidation 2016, inscrit à l'article de base 70.01 ne s'élève plus qu'à 300 000 euros, en date du 4 novembre 2016.

La Cour constate, dès lors, que les crédits de liquidation, inscrits au budget général des dépenses, en 2016, étaient insuffisants pour permettre la liquidation des déclarations de créances émises par l'Institut sur la base des droits constatés et que les crédits de liquidation inscrits au budget 2017 ne sont donc pas suffisants pour permettre leur liquidation totale.

Le second point concernant l'Institut du patrimoine wallon se retrouve dans le rapport de la Cour, au niveau de l'analyse des programmes : programme 16.21 « Monuments, sites et fouilles ». Institut du patrimoine wallon. La dotation fusionnée inscrite en recettes, à l'article de base 46.10 du budget de l'IPW, a été réduite à 9,43 millions d'euros à l'initial 2017, contre 10,44 millions d'euros au budget ajusté 2016, soit une baisse de 1,01 million d'euros.

Cette subvention régionale prévue à l'article de base 41.04 du programme 21 « Monument, sites et fouilles » de la DO 16 du budget général des dépenses de la Région permet également à l'Institut de financer l'acquisition de biens patrimoniaux.

Les dépenses de fonctionnement et les opérations courantes s'élèvent au total à 9,42 millions d'euros. Suite à la réduction de la dotation, certaines dépenses sont revues à la baisse, notamment en matière de frais de personnel, de subventions récurrentes aux ASBL et d'acquisition de biens patrimoniaux.

La baisse des frais de personnel s'explique par l'absence de remplacement d'un gestionnaire de projet et de l'administrateur général adjoint et de renouvellement de contrat à durée déterminée. L'Institut estime néanmoins qu'il devra procéder à l'engagement de personnel sous contrat à durée déterminée et sous contrat d'étudiant, en 2017, ce qui nécessitera une légère majoration de ces crédits, lors de l'ajustement de son budget.

En outre, on note plusieurs subventions récurrentes accordées par l'Institut à des ASBL, puisqu'en 2016 elles seront prises en charge par la Direction générale opérationnelle de l'aménagement du territoire, du logement, du patrimoine et de l'énergie, à partir de 2017.

Mme la Présidente. - Avant de faire le tour pour la discussion générale, je propose d'écouter M. le Ministre pour ses réponses aux observations de la Cour des comptes.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Mesdames et Messieurs de la Cour des comptes, d'abord pour le travail que vous avez réalisé en amont, puisque vous nous livrez, ici en commission, seulement un échantillon des remarques qui ont pu être formulées. Je mesure bien, pour avoir lu les paragraphes qui concernaient, dans le rapport, mes propres compétences, que cela doit être fastidieux de s'y plonger.

Pour répondre sur le programme 13.02, pour reprendre les dossiers dans l'ordre et les questions relatives à l'article de base 14.07 des dépenses énergétiques, je dirais qu'en ce qui concerne les dépenses énergétiques, à l'instar de ce qui a été fait en 2016, les budgets seront revus en cours d'année en fonction des besoins.

Pour ce qui est des dossiers imputés sur l'AB 73.01, il est bien pris note de l'évaluation des besoins faits par

l'administration, mais, pour rappel, le programme dispose maintenant de deux AB permettant les investissements en matière de réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipements du réseau routier non structurant, c'est l'AB 73.01, et l'AB 73.11 qui est identique au 73.01, mais spécifique au plan Infrastructures.

Dès lors, tous les dossiers prévus sur l'AB 73.01 et repris dans les travaux du plan Infrastructures seront automatiquement engagés sur l'AB 73.11. Bref, nul doute que les crédits s'avéreront suffisants, en 2017, pour l'ensemble des engagements prévus, d'autant qu'il y a un accord au sein du Gouvernement pour faire un *revolving* des moyens budgétaires du plan Infrastructures qui, s'ils n'étaient pas engagés une année, pourraient être automatiquement réinscrits l'année d'après.

Pour ce qui est des crédits d'engagement de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes en fonction des besoins de l'administration, nous réallouerons éventuellement des crédits en cours d'exercice budgétaire, afin de faire face aux besoins. Je note d'ailleurs que c'est à la lecture de votre rapport, que j'ai eu personnellement connaissance de l'état d'âge avancé d'une série de charrois et de mauvais état d'une série de lames. Juste pour pouvoir – parce que depuis lors, je m'en suis inquiété – mettre en perspective ces informations, il faut noter que sur ces cinq dernières années, depuis 2012, l'on a renouvelé environ 40 % des véhicules de nos services SPW, ce qui est déjà très significatif. Je note à la lumière de ce que vous avez constaté qu'il y a encore du travail.

Par ailleurs, la plupart des opérations de déneigement sont aussi faites par des opérateurs privés et ce sont surtout leurs lames qui sont problématiques. Cela ne nous exonère pas de responsabilités, bien entendu. Là aussi, il y a dans mon chef une volonté de pouvoir me coordonner avec le cabinet et l'administration pour voir quel plan d'action mettre en œuvre, parce que je ne pense pas que l'on puisse non plus avoir un service de déneigement de qualité, si l'on n'a déjà pas le matériel approprié.

Il est malgré tout difficile aussi de consommer les crédits de l'AB 74.08 en fonction des marchés spécifiques d'achat de matériel. Les crédits ont été perdus sur le Fonds des études techniques, lequel permet également des dépenses de ce type. Dès lors, on va faire une analyse fine des besoins de la DGO1 début de cette année 2017. On fera également savoir que, si diverses acquisitions, ces dernières années, ont permis de faire face aux besoins les plus urgents, il n'en demeure pas moins qu'il faut avoir un plan d'action clair entre l'administration et le cabinet pour doter nos services du matériel approprié.

S'agissant de la SOFICO et des remarques qui ont été partagées par la Cour, je préciserai qu'en 2017, le *shadow toll*, véhicule léger de la SOFICO, ne sera plus payé au départ du Fonds du trafic routier. Abusivement la SOFICO a continué à parler du fonds dans son budget, alors que plus aucun paiement du *shadow toll ou* de son rattrapage pour les années passées, n'aura lieu au départ du fonds. En effet, les paiements des parts du fonds se faisaient dans le contexte d'une perception par la Wallonie de l'Eurovignette sur ledit fonds. Cependant, dès lors que la Wallonie ne perçoit plus l'Eurovignette, il va de soi que plus aucun paiement n'aura lieu au départ du fonds. Cette remarque de représentation a déjà été faite à la SOFICO par mon cabinet et a été relayé par les commissaires du Gouvernement.

À partir de 2017, tous les paiements auront lieu, au départ de l'AB 12.01 du programme 13.02, crédité à hauteur d'un peu plus de 70 millions d'euros et qui se ventilent, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, à hauteur de 10 millions d'euros pour faire face aux charges du passé et plus de 60 millions d'euros pour le *shadow toll*, véhicule léger.

Pour ce qui est des crédits de liquidation à hauteur de 13 millions d'euros sur l'AB 51.01, qui sont dédicacés aux dossiers du contournement de Couvin, après analyse de l'encours sur l'AB, il m'est apparu que la Wallonie était toujours redevable de ce montant à la SOFICO. Dès lors, considérant la situation de trésorerie tendue dans laquelle la SOFICO se trouve, j'ai proposé à mes collègues du Gouvernement de prévoir l'apurement de ces factures dues à la SOFICO, avec pour corollaire l'amélioration de son empreinte SEC à due concurrence, et ce afin de ne pas grever l'équilibre global de la Wallonie pour l'exercice 2017.

Cependant à l'heure où la Cour a analysé les propositions de budget de la SOFICO, il semble que les 13 millions d'euros n'étaient pas encore intégrés à son épure budgétaire, ce qui améliore d'autant la situation financière de la SOFICO.

Toujours au niveau de la SOFICO, à partir de 2017 – pour répondre encore avoir remarque Madame – tous les paiements auront lieu au départ de l'AB 12.01 du programme 13.02. Je viens déjà de l'évoquer.

Comme on a déjà pu l'évoquer, plus aucun paiement n'aura lieu au Fonds du trafic routier. Comme vous le mentionniez très bien dans votre rapport de 2011 à 2015, un déficit entre les moyens de paiement à destination de la SOFICO, pour faire face au le *shadow toll,* et le montant des factures adressées par la SOFICO s'est fait sentir. Donc, depuis fin 2015, la différence entre les droits acquis à la SOFICO et les moyens budgétaires, sur la période 2010-2015, s'élevaient 51,5 millions d'euros, ce qui induit un report de liquidation des montants dus sur l'exercice suivant. C'est pourquoi j'ai souhaité, en parallèle de l'introduction du prélèvement kilométrique qui nécessitait la révision des conventions, le *shadow toll*, de permettre l'apurement de cet encours de plus de 50 millions d'euros dû par la

Wallonie et la SOFICO, de manière progressive, et à concurrence de 10 millions d'euros par an.

Depuis le début de la législature, conscient des difficultés de trésorerie de la SOFICO, j'ai tenté de prendre une série d'initiatives dont le but est de permettre la remise à flot de l'outil. Les dernières initiatives en date pour l'exercice 2017 sont, comme mentionné auparavant, les 10 millions d'euros pour l'apurement de l'encours, 13 millions d'euros, en *one shot*, pour les factures qui concernent le contournement de Couvin et l'amélioration de l'empreinte SEC de la SOFICO qui, de facto, améliore la situation financière globale de la société.

Je vais faire l'économie de passer en vue la totalité des mesures qui ont pu être prises. Par contre, ce qui me semble peut-être une pièce utile à la réflexion, c'est que je vais remettre à Mme la Présidente de la commission le rapport que la CIF a réalisé à ma demande, puisque j'ai souhaité qu'elle fasse un monitoring, un check-up de la situation financière de la SOFICO. Je vais vous en transmettre copie et proposer aussi à M. Crucke, par l'intermédiaire d'un de ses collègues du MR, de pouvoir en avoir copie, puisque c'est régulièrement le parlementaire qui me questionne le plus souvent sur le sujet. Comme cela, ce sera une pièce utile pour montrer combien les experts financiers de la Wallonie estiment effectivement que l'on remet à flot et sur de bons rails la SOFICO.

S'agissant du budget de l'AViQ, sans transition, comme vous le mentionnez très bien, en bas de page 14, l'AWIPH, dont les droits et obligations ont été repris par l'AViQ, dégage un boni budgétaire positif de 4,1 millions d'euros en 2015, après avoir connu un déficit durant deux années consécutives. D'après les premières prévisions, l'AViQ estime son boni 2016 à environ 2 millions d'euros, et ce alors qu'il avait été anticipé, de la même manière par le Gouvernement, une inexécution des crédits de l'agence à hauteur de 6,2 millions d'euros.

Vous évoquiez également les 456 000 euros afférents aux projets FSE. Comme la Cour le mentionne, nous alimenterons l'article 42.08 du programme 17.12, afin que l'agence puisse compter sur la dépense, et ce à l'aide d'un arrêté de transfert qui sera cosigné par le ministre-président et moi-même.

S'agissant des crédits du programme de dépenses 02.03, nous serons évidemment attentifs aux besoins qui se feront sentir sur le programme en termes de crédits de liquidation. Dans le cas où des crédits seraient nécessaires, nous reverrions alors notre copie en cours d'année, à l'aide d'un arrêté de réallocation qui nous permettra de coller au mieux aux besoins qui se feront réellement sentir.

Quant à la remarque que la Cour formule, s'agissant du fait qu'un certain nombre de dépenses apparaissent sous une codification inadéquate – vous parliez notamment du 42.09 – à notre estime, il n'y a pas d'erreur d'imputation budgétaire, dans la mesure où l'on vise, avec l'AB 42.09, bel et bien une dotation qui sera, à terme, faite à l'agence pour effectuer ses dépenses. C'est l'agence qui, au sein de son propre budget, doit prévoir la codification 34, mais nous sommes dans une démarche où vis-à-vis de l'agence, on fait la dotation sous le 42.09. Ensuite, en interne, elle doit reventiler de manière appropriée. C'est d'ailleurs le principe qui prévaut, dans la mesure où l'agence, relevant d'un organisme de sécurité sociale, la dotation qui devra lui être faite, à terme, est bien une dotation qui devra être imputée sur un article de codification SEC 42, selon nous.

Sur la question de l'IPW, pour ce qui est de l'année 2016, les constatations de la Cour sont tout à fait exactes. À la date du 4 novembre, le solde des crédits de liquidation disponibles sur l'AB 70.01 n'était plus que de 0,3 million d'euros. C'est pourquoi, en fonction des besoins affinés de l'IPW, des crédits de liquidation ont été réalloués à l'intérieur du programme 16.21, à hauteur de 3 148 000 euros, et ce en fonction des montants de déclarations de créances qui ont été annoncés par l'Institut. Il n'y aura donc pas besoin de prévoir des crédits de liquidation en 2017 pour apurer les déclarations de créances 2016 de l'IPW. Nous opérerons de la même manière en 2017, à savoir que nous réallouerons les moyens, en fonction des besoins qui se feront sentir à l'IPW.

Pour terminer, sur la question, notamment de la diminution des crédits qui a été opérée, s'agissant des considérations relatives au personnel de l'agence, cette diminution se justifie par des économies d'échelle qui naîtront de la fusion de l'IPW et du Département du patrimoine de la DGO4 dans la future Agence wallonne du patrimoine. Si du personnel à durée déterminée devait s'avérer nécessaire, nous reverrions les crédits d'engagement et de liquidation nécessaires pour l'IPW, en 2017, lors de l'ajustement du budget, comme la Cour le souligne d'ailleurs très justement.

Par ailleurs, en matière de frais de personnel, au niveau particulier du management, l'administrateur général adjoint n'a pas été remplacé en 2016, si ce n'est par un AG *ad interim* pris dans le personnel en place qui prestera toute l'année 2017 sans induire de coût, puisqu'il n'y a pas de rémunération supplémentaire. L'administrateur général sera pour sa part admis à la retraite en juillet 2017 avec un gain salarial pour un semestre. Ce sont ces éléments qui justifient les modifications relatives au personnel. Rien d'autre, puisque la démarche de fusion n'envisage pas de s'accompagner d'une réduction des effectifs. Les ressources humaines présentes resteront toujours bien à bord du bateau.

Voilà, Madame la Présidente, Madame et Monsieur de la Cour des comptes, les précisions complémentaires

que je souhaitais apporter en réaction à vos commentaires.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces précisions complémentaires.

Discussion générale
(Suite)

Mme la Présidente. - S'il n'y a pas d'autres observations des représentants de la Cour des comptes, je propose de démarrer le débat général.

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, d'abord sur la Cour des comptes. On va faire comme ceci, afin de libérer les représentants. M. Demeffe voulait réagir tout de suite, on va lui laisser la parole.

Je vous propose que l'on puisse suspendre nos travaux jusqu'à 14 heures à partir de 12 heures 30, si cela peut convenir à tous les membres de la commission et à M. le Ministre.

La parole est à M. Demeffe.

M. Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes. - Juste une petite précision concernant la codification économique des dépenses liées à la sixième réforme de l'État. Étant donné qu'actuellement ni en recettes ni en dépenses, ces prestations n'apparaissent dans le budget de l'AViQ, cela doit être considéré comme des subventions directes. C'était cela l'objectif de ma remarque, que ce soit sur le 3 et pas le 4.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - D'abord, je voudrais remercier la Cour des comptes pour les différents exposés

Je suis un peu perplexe entre, d'une part, les remarques de la Cour des comptes... Effectivement – je parle de la SOFICO – lorsque vous avez fait votre exposé, Monsieur le Ministre, je m'étais demandé si l'on était bien dans la même année budgétaire, parce que c'étaient deux visions qui me semblaient fort différentes. Nous avions eu l'attention attirée par les remarques de la Cour des comptes.

Fort aimablement, vous nous dites que vous allez transmettre le rapport du CIF à ce propos et nous l'examinerons. Mais je suis un peu perplexe et je dois vous avouer, Madame la Présidente, mon embarras à ce propos.

D'une manière plus globale, entre les documents budgétaires mis à notre disposition – qui sont souvent des répétitions reprises d'année en année ; ce n'est pas un reproche, c'est un constat. Je peux comprendre qu'il en soit pour partie ainsi – et puis l'exposé fait par M. le Ministre – je ne peux pas lui en faire le reproche – avec les diapositives, l'on a évidemment une information totalement différente.

J'attire l'attention sur le fait que le mécanisme qui est le nôtre, au niveau de l'examen du budget, en devient quelque peu compliqué et particulier. D'ailleurs, il y a une part de responsabilité collective par rapport à laquelle mon groupe doit également balayer devant sa porte. Nous avons mis en place ce mécanisme de préprésentation du budget, on en a déjà parlé. L'année dernière, certains ont reproché – tous groupes confondus, d'ailleurs – que l'exposé était trop détaillé. On est revenu dans un certain minimalisme qui est probablement un peu regrettable et, maintenant, on va revenir, semble-t-il, encore à une troisième version ; on verra bien.

En attendant, nous avons eu droit, aujourd'hui, à un exposé fort intéressant, avec des tableaux fort intéressants, mais qui défilent forcément à une certaine vitesse – on ne peut pas le reprocher – de sorte qu'on ne peut certainement pas retenir toute l'importance qu'ils peuvent contenir.

Le cabinet et le ministre n'ont évidemment – je le regrette – aucune obligation de transmettre ces documents. Mais soyons de bon compte, dans une procédure judiciaire, les parties doivent s'échanger les pièces et ne peuvent pas faire usage de l'effet de surprise. Ce n'est pas tout à fait comme cela au niveau du Parlement, je l'admets, et peut-être que je ne respecte pas toujours ce jeu-là non plus, je l'admets aussi.

Mais ici, lorsque l'on entend la différence qu'il peut y avoir entre, d'une part les documents budgétaires, complétés par l'analyse et les remarques de la Cour des comptes et d'autre part l'exposé du ministre, avec les diapositives, sur base d'un rapport qu'il se propose – et je l'en remercie – de communiquer – nous le transmettrons à M. Crucke, cela alimentera certainement sa réflexion – j'ai un problème. Nous ne voyons pas où se trouve la divergence. Il y a un écart qui m'ennuie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Pour compléter les questions ponctuelles par rapport au raisonnement de M. Wahl, la situation financière de la SOFICO est un sujet de préoccupation. Vous l'avez rappelé, on a eu des auditions ; on s'est fort inquiétés de la situation et des perspectives financières de cette institution. Ici, on est face à de bonnes nouvelles – c'est Saint-Nicolas – et on peut s'en réjouir.

J'aimerais quand même bien comprendre, Monsieur le Ministre, quelques éléments par rapport à la situation. Comment l'impact des recettes de la taxe kilométrique va-t-il se refléter ? On sait que ces recettes – il en a été débattu, hier, en commission budget – seront moindres

qu'escomptées. La Cour des comptes le soulignait également, mais dans les tableaux qui ont défilé, je n'ai pas tout à fait bien intégré cela.

Concernant le lien avec la garantie financière de 350 millions d'euros, est-ce lié aussi à la situation financière ?

Quant aux fameux 13 millions d'euros du contournement de Couvin, vous avez expliqué que c'était de l'argent que l'on devait absolument à la SOFICO, mais il y avait aussi un budget de 20 millions d'euros qui était prévu par ailleurs. Je voudrais bien comprendre tous ces mécanismes pour aller dans ce sens d'une réjouissance d'une amélioration de la situation.

Mme la Présidente. - M. le Ministre répondra, puisqu'il a été directement interpellé.

Concernant la Cour des comptes, les commissaires souhaitent-ils certaines précisions ?

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Si je peux préciser ma pensée, ce serait d'avoir la réponse de la Cour des comptes en ce qui concerne plus particulièrement la SOFICO, parce qu'entre votre analyse et la présentation faite par le ministre – qu'il dit confortée, et je n'ai aucune raison de mettre en doute ses déclarations, par la CIF – je suis perplexe.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Belleflamme.

Mme Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes. - Ici, on s'en est tenus à une analyse purement budgétaire. La CIF est allée un cran plus loin, puisqu'elle a fait une analyse plutôt financière, au niveau du financement.

Là-dessus, je ne peux pas me prononcer, puisque je n'ai pas examiné. Elle a fait notamment une analyse au niveau de l'évolution de la dette de la SOFICO, de ses nouveaux mécanismes de financement – puisque la SOFICO se finance maintenant aussi via des billets de trésorerie ou ce genre de choses.

Ce sont des aspects différents ; on ne compare pas nécessairement la même chose. On a fait un examen au niveau budgétaire. Ce que l'on constate, c'est que pendant des années, on n'a pas prévu les crédits de liquidation suffisants au budget de la Région wallonne, qu'on essaie maintenant, visiblement, de récupérer un petit peu et qu'on liquide progressivement pour ne pas inscrire les crédits en une seule année.

Or, logiquement, sur base du critère des droits constatés, l'ensemble des crédits de liquidation doit être inscrit au budget de la Région wallonne au moment où les droits sont constatés. On va éponger progressivement la situation.

Je ne sais pas s'il y a autre chose à apporter comme précision.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je précise, puisque M. Crucke le déplorait tout à l'heure, qu'il n'y a pas lieu de débattre, stricto sensu, du budget de la SOFICO, puisqu'il n'est pas joint aux travaux. J'ai juste voulu, en transparence, pour répondre à une des questions qu'il posait tout à l'heure, déposer cette note de la CIF pour alimenter la réflexion. Je ne voudrais pas que l'on me reproche d'avoir été transparent et que l'on recrée un débat sur un élément qui n'est pas l'objet.

Sur la question des 13 millions d'euros que Mme De Bue évoquait, c'est un montant d'encours et j'ai juste souhaité le régler. En tant que ministre de tutelle de cet outil économique, j'essaie de poser des actes depuis deux ans pour que l'outil économique ne boive pas la tasse. Je suis heureux de constater qu'il est justement en train de remonter la pente et d'avoir des paramètres à nouveau positifs.

Je n'ai jamais caché que la moindre recette du péage kilométrique n'allait pas impacter, de manière problématique, la mise en œuvre du plan Infrastructures puisque, si l'intégralité du prélèvement kilométrique va à la SOFICO, la SOFICO finance le programme du plan Infrastructures, à hauteur d'un peu plus de 210 millions d'euros. Ce n'est donc pas l'intégralité de la ressource qui est exclusivement dédicacée au plan Infrastructures, cela a toujours été clair et dit.

Cela impacte le profil budgétaire et financier de la SOFICO, mais cela n'impacte pas la mise en œuvre des projets du plan Infrastructures. L'effet potentiellement négatif que l'on aurait pu imaginer sur le profil budgétaire et financier de la SOFICO est à relativiser, puisque de par les décisions prises, ces deux dernières années, l'on est justement en train d'améliorer la trésorerie nette et d'offrir, à nouveau, une capacité d'autofinancement. On est face à un outil redevenu sain sur le plan budgétaire et financier. Il n'y a rien de contradictoire entre ce que la Cour des comptes a mis en exergue et ce que j'ai souhaité évoquer. J'ai juste, pour ne pas simplement que ce soit incantatoire, voulu prouver que les propos que je tenais, relatifs à la remise sur les rails de la SOFICO, étaient attestés par la CIF et j'ai souhaité en transparence en donner copie. C'est tout.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie mes collègues aussi d'avoir pu aborder ce sujet. Désolé, Monsieur le Ministre, mais j'étais tenu par votre ami, le ministre-président, qui est le mien aussi d'ailleurs ; on ne sait pas encore se diviser et c'est pour cela que l'on a des collègues qui peuvent intervenir sur la chose.

M. Wahl (MR). - C'est votre ami, ou le même ministre-président que vous partagez ?

M. Crucke (MR). - J'ai beaucoup d'amis... On peut être différents en pensées, en philosophie et même en politique, sans pour cela devoir se taper sur la figure du matin au soir. Sinon on ne ferait pas le boulot que l'on fait.

Je voudrais quand même revenir, Monsieur le Ministre, sur ce dossier SOFICO.

On doit se réjouir évidemment de voir qu'il y a un redressement sur le plan budgétaire, même si je reste quand même très prudent. Je voudrais bien comprendre le schéma, la similitude entre le financement des travaux envisagés, les recettes de la SOFICO, l'insuffisance en termes de prévisions de ce que l'on appelle « la taxe kilométrique ». On voit bien que l'on n'est pas dans la prévision qui a été estimée, à l'époque. Il y a une perte conséquente : on est à 25 % en moins. Comment cette équation se fait-elle ? Qui va payer ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous avez vous-même regretté que le budget de la SOFICO ne soit pas joint au débat budgétaire. Je vous ai dit que l'on pouvait y réfléchir à l'avenir. Ce n'est pas un problème.

Je vous propose alors de parcourir sereinement la note de la CIF que je me suis proposé de transmettre en toute transparence et que nous ayons, ultérieurement, l'occasion d'en débattre par le biais d'une interpellation, si vous le souhaitez, si vous voulez que cela soit davantage un mini-débat ou par le biais d'une question orale, si vous voulez vous en préserver l'exclusivité. Ce n'est pas un problème. Mais pour ne pas, quelque part, faire un débat sur l'objet qui n'avait pas lieu et que je l'ouvre moi-même, en ayant péché par excès de transparence.

Mme la Présidente. - Monsieur Crucke, j'aimerais juste spécifier que nous étions dans la partie de demande de précisions, suite aux observations de la Cour des comptes. Vos collègues M. Wahl et Mme De Bue étaient justement en train de demander une série de précisions. Je pense qu'il est plus correct de leur donner la parole.

Oui, Monsieur Crucke, cet après-midi, ce soir, cette nuit, à mon avis, cela prendra....

La parole est à M. Wahl pour des précisions complémentaires quant au rapport de la Cour des comptes.

M. Wahl (MR). - Je voudrais revenir sur la problématique que j'ai soulevée. Je remercie M. le Ministre de nous communiquer le document de la CIF. Ceci dit, il y a un point de vue que je ne partage pas avec vous, Monsieur le Ministre, et je reste vraiment dans la discussion que nous avons avec la Cour des comptes.

La Cour des comptes vient de rappeler qu'elle considère qu'il y a un problème de technique budgétaire dans la manière dont sont pris en considération les montants de la SOFICO.

On y reviendra au moment de ce débat. Je ne vais plus reposer de questions complémentaires à la Cour des comptes que je remercie encore une fois.

Par contre, lorsque vous exposez que vous n'êtes pas obligé de donner le budget de la SOFICO dans l'état actuel des choses, vous avez probablement raison. Il n'en reste pas moins que le Parlement a le droit de vous interroger, surtout au moment du budget, sur les questions budgétaires relatives à la SOFICO et donc, inévitablement, directement sur le budget de la SOFICO.

C'est pour cela que je me permets de réitérer ma remarque – que je suis en train de transformer en demande – à savoir s'il est possible de recevoir communication de l'exposé que vous avez pu faire en commission.

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

D'accord, c'est gentil, merci. C'est parce que vous ne m'aviez pas répondu et j'en étais surpris ; c'est pour cela que je me disais que je m'étais mal exprimé. Comme vous étiez un peu nerveux ce matin, je ne voulais pas vous énerver davantage....

(Rires)

Je remercie M. le Ministre. En ce qui me concerne, je n'ai pas d'autre question.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - J'en appelle à la vigilance de mon collègue, M. Crucke, parce qu'il connaît bien le sujet, mais vous avez dit, Monsieur le Ministre, que les recettes de la taxe kilométrique n'impacteront pas le plan Infrastructures.

Il y a un montant de 210 millions d'euros sur la période 2016-2019, c'était projeté tout à l'heure. Or, dans votre infrastructure, c'était 320 millions d'euros qui étaient indiqués. Je ne comprends pas bien ce raisonnement.

Vous n'avez pas vraiment répondu à la question sur la garantie des 350 millions d'euros pour les emprunts qui seront contractés par la SOFICO. C'est ce qui m'avait interpellée dans le raisonnement de la Cour des comptes.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame De Bue, vous confondez au niveau des 320 millions d'euros. Il y a 210 millions, qui est la part SOFICO, et 110 millions, qui est la part SPW crédit classique. Cela fait 320 000 millions d'euros. La SOFICO n'est pas la seule à financer le plan Infrastructures.

Mme De Bue (MR). - C'est quand même 640 000 millions d'euros.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Bien sûr, mais il y a plusieurs sources de financement différentes. Je peux vous renvoyer le petit fromage. Ce ne sont pas 640 000 millions d'euros financés par la SOFICO.

Mme la Présidente. - S'il n'y a plus de remarques, suite aux observations des représentants de la Cour des comptes, je me propose de les remercier en votre nom à chacun et à chacune et de leur dire qu'ils peuvent rester tout au long de nos travaux, mais qu'en tout cas, ils sont libérés, d'ores et déjà, et en les remerciant encore une fois.

Comme convenu, nous arrêtons à midi trente. Je propose aux uns et aux autres d'intervenir dans le cadre de la discussion générale et je demanderai à Mme Baltus-Möres, dans le cadre de cette discussion générale, de développer sa question, de sorte que M. le Ministre puisse y répondre aussi dans ce cadre.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, je voudrais revenir à l'un de mes deux préalables de ce matin. On en a tranché un négativement malheureusement. On n'a pas tranché le second. J'ai préféré – puisqu'il y avait moins d'urgence à le trancher – attendre que nous puissions avoir l'exposé du ministre et l'avis de la Cour des comptes avant de revenir sur cette question.

Je me permets de revenir sur la division organique 14. Vous me dites, Monsieur le Ministre, ce matin, qu'il n'y a pas de problème et, selon l'une ou l'autre écriture, il y a 10 millions d'euros de différence. Ce n'est quand même pas négligeable !

Ma question peut sembler naïve, mais je ne pense pas qu'elle l'est : a-t-on fait les totaux des postes ? ou a-t-on fait les totaux des totaux pour arriver au total final ? Vous m'avez répondu que cela n'avait aucune incidence, mais je pense que vous n'en savez pas plus que moi – sans vouloir mettre en doute votre conviction.

J'ai une réelle crainte et je souhaiterais quand même que l'on puisse vérifier ou demander les informations, sans quoi cela reviendra inévitablement vendredi, en Commission du budget, où l'on reposera cette question.

Si c'était 200 euros, on pourrait passer outre, mais, ici, ce n'est pas négligeable. Vous allez me dire que ce sont les mêmes fautes que l'année dernière ; c'est possible, on ne les a peut-être pas vues, mais, ici, il y a quand même un problème. On a 2 500 000 euros, alors que le poste précédent c'est 9 270 000 euros, 2 000 000 avant, 100 avant, donc cela ne va pas ! Il y a un réel problème à ce niveau. Il faut avoir les informations.

Mme la Présidente. - M. le Ministre va vous répondre. Je confirme, en effet, que le PowerPoint de l'exposé de M. le Ministre est envoyé via la plateforme, comme chaque fois.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mon conseiller budgétaire me confirme que c'est une erreur matérielle ; on va donc la corriger pour que, facialement, il n'y ait pas de difficulté au niveau du tableau. Cela n'impacte en rien la manière dont les documents budgétaires, à proprement parler, ont été préparés et les chiffres qui y sont ventilés.

On va corriger cette erreur matérielle du tableau.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Simplement ? Le chiffre final des recettes du budget global, tout confondu, n'est pas impacté par cette erreur ?

Ce n'est pas anodin parce que soit le programme informatique fait l'addition des différents postes soit il fait l'addition de tous les totaux. Je ne sais pas comment fonctionne ce programme, mais cela vaudrait peut-être la peine de se renseigner.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Ce n'est pas moi qui utilise le programme informatique non plus, c'est mon conseiller budgétaire qui est, ici, à mes côtés qui me confirme que cela n'a pas d'impact puisque l'on est, ici, au niveau des exposés particuliers et qu'il y a un problème de décalage d'une colonne. On va faire le correctif facial pour être certains qu'il n'y ait plus d'erreur matérielle.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Simplement, en ce qui nous concerne, on ne savait pas quel chiffre on devait prendre en considération. Pour les recettes, il y a, en 2017, 9 270 000 euros tandis qu'il n'y a que 400 000 euros, en 2016. On pouvait très légitimement se demander quel chiffre il fallait prendre en considération. Était-ce 2 500 000 euros, qui était le total, ou 9 270 000 euros ?

Honnêtement, ce n'est pas chipoter pour chipoter, mais quand je vois les chiffres des années antérieures, il y a bien un problème.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vous explique. Vous voyez qu'il y a eu un décalage, puisque quand vous prenez la colonne 2016, 100 000 plus 2 000 000 plus 400 000, cela fait 2 500 000 euros qui est le montant du total de la colonne d'à côté. C'est là où l'on dit qu'il y a un décalage. Le chiffre de 9 270 000 euros, vous savez qu'il est bon, puisqu'il est développé quelques lignes plus bas. C'est juste la dernière ligne des totaux qui est décalée. On va juste corriger cette erreur matérielle.

M. Wahl (MR). - On n'a pas été vérifier, si les colonnes étaient bien respectées, Monsieur le Ministre. On le fera la prochaine fois, mais bon...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est vrai que quand on doit faire 500 pages, avoir juste une erreur matérielle d'un petit décalage, ma foi, ce n'est pas trop grave. En plus, grâce à la vigilance qui est la vôtre, on a pu la déceler ; on ne peut que parfaire l'exercice budgétaire.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Pourrait-on commencer par les interventions en infrastructures, les globaliser et ensuite, faire l'action sociale ? C'est pour éviter de tout mélanger.

Mme la Présidente. - Madame Salvi, vous préférez, si je comprends bien, non pas avoir une première intervention générale, mais directement démarrer par les différentes divisions organiques ?

Mme Salvi (cdH). - Non. Vu la multiplicité des compétences, il nous apparaissait intéressant d'avoir tout d'abord une introduction et un exposé sur l'ensemble des infrastructures et ensuite, l'on s'arrête.

Ensuite, l'on commence l'exposé général sur les affaires sociales et tout le monde intervient, puis l'on commencera DO par DO.

Mme la Présidente. - C'est très bien. On fait comme cela.

Mme Salvi (cdH). - Si je peux me permettre, Madame la Présidente, ne pourrait-on reprendre nos travaux à 13 heures 30 et avoir une heure de pause ?

Mme la Présidente. - À partir du moment où la convocation décidée et validée par la Conférence des présidents prévoit la reprise à 14 heures, c'est compliqué de modifier, sans avoir la modification validée.

Mme Salvi (cdH). - S'arrêter à 13 heures, cela vous semble compliqué également ?

Mme la Présidente. - Nous pouvons demander l'avis aux uns et aux autres.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Je rejoins la demande de Mme Salvi. Pour que ce soit bien clair pour tous, on ferait le volet « infrastructures ». Ensuite, il y aurait la réponse de M. le Ministre concernant ce volet, puis nous passerions à la discussion générale pour tout ce qui est « action sociale » avec la réponse de M. le Ministre, avant d'entamer les DO. Serait-ce possible ?

Mme la Présidente. - On verra le nombre d'interventions, le temps que cela prendra, mais l'idée serait de faire cela – intervention et réponses – le matin, avant la pause.

Mme Durenne (MR). - Cela, j'en suis moins sûre.

(Réaction de M. Crucke)

Mme la Présidente. - Ce n'est pas que je n'en ai rien à faire. Il ne faut surtout pas dire cela...

(Rires)

Cela va ruiner ce magnifique parcours.

(Rires)

Non, mais nous pouvons avancer. Les uns et les autres pourront, à un moment donné, nous quitter s'ils doivent le faire. Je pense que l'on peut alors avoir une certaine souplesse par rapport à cela et ne pas demander à ce que tout le monde soit présent.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, là, je puis vous garantir que l'opposition considère comme essentiel que la majorité assure, en permanence, le quorum et non pas que ce soit un marché où l'on entre et l'on ressort. Je puis vous assurer que cela ne va pas aller comme cela !

Mme la Présidente. - Nous continuons alors jusque 13 heures ? Cela convient-il à tous ?

M. Wahl (MR). - Non, 12 heures 30. On ne va pas changer toutes les cinq minutes.

Mme la Présidente. - Ce sera une pause plus longue alors, comme je l'avais proposé dès l'abord.

Par contre, nous allons attendre M. le Ministre qui du coup, a pu prendre une petite pause technique pendant que nous étions en train de discuter de nos travaux.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 12 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 12 heures 15 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017 (DOC. 627 (2016-2017) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE (DOC. 626 (2016-2017) N° 1 – ANNEXE 3) ET (DOC. 627 (2016-2017) N° 1 – ANNEXE 3)

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017 - UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 626 (2016-2017) N° 1 – ANNEXES 10 ET 10*BIS PARTIM*) ET (DOC. 627 (2016-2017) N° 1 – ANNEXES 10 ET 10*BIS PARTIM*)

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PANNEAUX INTELLIGENTS AUX ABORDS DES ÉCOLES »

Discussion générale
(Suite)

Mme la Présidente. - Je prends note des différents intervenants pour le volet « Infrastructures », sachant que nous arrêterons les travaux à 12 heures 30 pour les reprendre à 14 heures.

Qui souhaite prendre la parole pour la partie « infrastructures » ?

La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, je voudrais simplement revenir sur l'architecture budgétaire du plan Infrastructures, car je pense que l'on ne se comprend pas bien et j'aimerais vraiment comprendre. C'est dans un but de transparence. J'ai été rechercher les sources de financement qui sont dans le document du plan de janvier 2016 et j'ai comparé avec ce qu'il y avait sur le portail de Wallonie. Là, il y a des crédits qui proviennent du péage wallon. Pour moi, cela représente la taxe kilométrique de 320 millions d'euros ; crédits classiques DGO2 : 15 millions d'euros ; crédits classiques à la DGO1 : 128 millions d'euros ; crédits d'investissement ordinaire SOFICO : 140 millions d'euros ; financements alternatifs : 34 millions d'euros et crédits classiques zonings : 3 millions d'euros. C'est le total pour 2016, qui se chiffre à 640 millions d'euros. Qu'a-t-on un an après ? Dans les différents documents, de ce que vous avez projeté, j'ai vu un chiffre de 210 millions, mais quel est ce chiffre ? Était-il projeté sur une période de 2016-2019 ?

Dans les documents budgétaires, 20 millions des 640 millions d'euros sont retirés. J'ai vu cela dans le budget. Maintenant, pour le total du plan Infrastructures, on avoisine un budget de 620 millions d'euros. Une actualisation des plans d'investissement de 20 millions d'euros a été intégrée à l'initial 2017. La période de récupération de ces 20 millions d'euros n'a pas encore été décidée. Quelle est la raison de cette suppression de 20 millions d'euros et que va-t-on en faire ?

Ce sera peut-être aussi l'occasion – il s'agit d'un pan important du volet Infrastructures, Monsieur le Ministre, votre plan Infrastructures – de faire le bilan pour l'année 2016, après presque un an d'existence. C'est un plan ambitieux dans lequel toute une série de chantiers sont listés, mais ils n'ont pas été priorisés, dès le départ. Différentes études et différentes demandes de permis ont été lancées dans le cadre de ce plan. Où en est-on après un an ? Est-il possible d'avoir une liste exhaustive des projets ? Avez-vous rencontré des obstacles pour les études ou les demandes de permis, par exemple, au niveau des recours éventuels ?

Je voudrais aussi attirer votre attention sur une certaine forme de priorisation puisque, si au départ de l'année 2016, vous avez dit qu'il n'y aurait pas de chantier en cours, parce que vous vouliez commencer par des études et des demandes de permis, vous ne savez pas commencer des études et des demandes de permis sur la totalité des projets prévus. Vous devez bien commencer par certains projets ou demandes de permis. C'est une certaine forme de priorisation, parce que certains dossiers iront plus vite que d'autres. Cela vaut la peine, dans le cadre de ce débat budgétaire, de

faire le point sur votre plan Infrastructures et d'avoir toutes les données possibles.

Je voudrais vous suggérer, pour la transparence et le suivi que l'on peut en faire, d'en obtenir un tableau évolutif.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Voilà les quelques considérations de notre groupe sur le plan Infrastructures.

Doté de près de 640 millions d'euros, le plan Infrastructures 2016-2019 a été adopté, en janvier 2016. Il consacrera plus de la moitié de son budget à améliorer le réseau wallon, lequel accueille actuellement le gros du trafic et connaît le taux d'accidents le plus important.

Ce que je vais vous dire maintenant, j'y suis très sensible : 75 millions d'euros serviront à améliorer les voies hydrauliques qui voient passer 40 millions de tonnes de fret par an, soit l'équivalent de 2 millions de camions semi-remorques qui ne se retrouvent pas sur nos routes.

Près de 50 millions d'euros de l'enveloppe serviront exclusivement à la réfection de tous les ponts routiers wallons, jugés dangereux, dits de catégorie A.

Ce plan Infrastructures – nous sommes heureux de la mise en œuvre de ces moyens – créera entre 418 millions et 624 millions d'euros de valeur ajoutée et de contribution au PIB et – fait très important – créera entre 5 800 et 8 300 emplois. Il faut mettre l'accent sur ce fait. Je suis très heureux de voir que le réseau secondaire, souvent le parent pauvre, en matière d'infrastructures, se verra si généreusement doté dans ce plan.

Monsieur le Ministre, où en est ce plan ? La priorisation des chantiers est-elle en cours ? Pouvez-vous nous dire quels montants ont déjà pu être engagés ?

On a annoncé que les recettes dues au prélèvement kilométrique seraient revues à la baisse. Dans quelles mesures le plan Infrastructures sera-t-il impacté ?

Au niveau du plan RAVeL, vous listiez, lors de la présentation du plan RAVeL 2015-2019, une série de tronçons prioritaires visant à compléter le maillage des voies lentes. Pouvez-vous faire le point sur les chantiers déjà réalisés ?

Enfin, le centre PEREX 4.0 – je sais que l'on a parlé de ce point il n'y a pas très longtemps. Le centre PEREX assure actuellement la gestion et la surveillance du trafic sur les autoroutes et les principales routes wallonnes ainsi qu'une partie du fonctionnement des équipements électromécaniques et de télécommunication. L'objectif est de moderniser le centre et de le doter des dernières technologies pour le rendre plus performant et lui confier aussi la gestion des voies navigables. C'est, là, un ambitieux projet, sans doute nécessaire, afin d'optimaliser la gestion du trafic routier fluvial. Notre groupe se réjouit de voir que vous comptez le doter des toutes dernières technologies. Quel est le timing prévu pour cette modernisation ?

Vous nous parliez récemment de relier Bruxelles à Paris par une autoroute optique. Où en est-on du côté wallon ? Pour quand pouvons-nous espérer voir ce projet se concrétiser ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je ne vais pas entrer dans les détails d'une discussion générale très fouillée, puisque nous avons déjà eu l'occasion d'avoir une discussion sur les perspectives 2017, lors de la présentation de votre note. Je vais être bref dans l'observation transversale en termes d'infrastructures, mais je ferai aussi une observation transversale interministre, puisque, quand l'on aborde la question des infrastructures, l'on aborde la question de la mobilité et la mobilité ne se limite pas aux infrastructures routières, bien entendu.

Quand l'on compare avec une ambition, qui est chez vous en termes de rénovation et d'extension d'infrastructures, l'on peut voir, au niveau du réseau non structurant, que l'on a en moyens de paiement une augmentation de 28 millions d'euros dans une AB. On a, au niveau du réseau routier dans sa totalité, hors fonds budgétaire, une augmentation de 37 millions d'euros. Par ailleurs, au niveau de la SOFICO, on voit qu'elle peut être en mali de 11,8 millions d'euros, ce qui ajoute donc à ses capacités d'investissement. On voit qu'il y a une ambition « routes ».

D'autre part, on a une non-ambition au niveau des transports en commun. C'est un élément que l'on pointe de manière transversale au niveau de ce Gouvernement. On investit dans le CO_2 et l'on n'investit pas dans les économies de CO_2, pour faire un raccourci, parce qu'il y a des nuances au niveau de la mobilité douce, que je pointe, ici. Si l'on compare routes et transports en commun, l'on peut voir qu'au niveau des TEC, il y a eu des économies de -5 %, -3 %, -2 % qui ne sont pas en totalité compensées par des dotations complémentaires. On a des TEC qui sont malmenés. Par contre, le transport en voiture est priorisé. C'est un élément transversal que je voulais pointer.

Pour revenir, plus précisément, à vos compétences, j'ai une difficulté à la lecture de ces budgets. On a des différenciations entre réseau structurant et réseau non structurant, on a le financement de votre plan Infrastructures. À travers ces différents éléments, on ne voit pas les financements à destination de la rénovation et de l'entretien de l'existant, de ce qui relève de l'extension du réseau. Il y a, là, un élément sur lequel j'ai

un manque d'information et je voudrais vous entendre à ce niveau-là, pour pouvoir juger plus finement à quoi seront affectés ces moyens. Pour une partie des moyens supplémentaires, j'aimerais savoir si l'on va « rénover la maison » ou « construire une véranda ».

Vous savez, Monsieur le Ministre, que je plaide fermement pour pouvoir rénover l'existant et à être beaucoup plus attentif à ce qui est de l'extension, qui est plus problématique.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - M. Onkelinx ayant déjà évoqué l'essentiel des points au nom de mon groupe, je reviendrai sur deux aspects moins fondamentaux qui me posent néanmoins question. Le premier porte sur les dispositifs antibruit installés le long des autoroutes. J'avais eu l'occasion d'interroger le ministre, il y a déjà quelques mois, à ce sujet et il m'avait été indiqué qu'un cadastre était en cours, au niveau de la Wallonie, pour déterminer, avec l'aide des services du SPW, un ordre de priorité à réaliser en la matière.

Je souhaitais savoir où l'on en était, ayant été interpellé récemment dans le cadre d'une problématique qui soulève beaucoup de réactions dans l'un des villages qui composent ma ville et auquel la Direction régionale du SPW a répondu négativement, ce qui me paraissait poser problème, puisqu'il s'agissait d'un ring autoroutier qui cause de réelles nuisances.

Le deuxième aspect de ma question, au-delà du fait de savoir où l'on en est avec la priorisation des dispositifs antibruit, portait sur les routes nationales qui, elles aussi, sont problématiques de par la qualité et la nature de leur revêtement. Je pense notamment à des routes nationales en béton qui créent, lorsqu'elles desservent des sites industriels, pas mal de nuisances. Si celles-ci n'ont pas été – c'est le cas dans l'exemple plus précis que j'ai en tête – retenues dans le cadre du plan Infrastructures, je voulais savoir s'il y avait encore des marges de manœuvre dans le cadre des budgets propres du département pour pouvoir s'attaquer à ce type de problématiques, lorsque celles-ci deviennent de plus en plus criantes et créent de réelles difficultés de cohabitation avec le voisinage.

Voilà deux questions que je pose à partir d'exemples spécifiques, mais qui peuvent s'élargir à l'ensemble de la Wallonie.

Mme la Présidente. - Il est 12 heures 29. Comme convenu, nous arrêtons, ici, et nous reprenons cet après-midi à 14 heures avec les intervenants suivants : Mme Salvi, Mme Baltus-Möres et M. Crucke.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 29 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 16 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Mme la Présidente. - Comme convenu, nous sommes dans la discussion générale relative aux compétences afférentes à M. le Ministre Prévot, plus particulièrement, dans la matière relative aux infrastructures.

J'ai encore trois intervenants, à savoir Mmes Salvi, Baltus-Möres ainsi que M. Crucke et M. Jeholet, qui comptait prendre la parole à ce stade.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Ministre, concernant l'organisation des travaux, je vous rassure, je ne vais pas être très long, puisque je vais formuler une proposition par rapport à l'organisation des travaux. Si vous n'acquiescez pas à cette proposition, l'on en restera là et l'on verra ce qu'il en adviendra des différents décrets.

Tout simplement, j'ai bien cru comprendre que vous aviez envie d'avancer sur le décret Zonings, même s'il n'y a pas nécessairement une urgence par rapport à celui-ci, même si nous l'avons voulu, et que nous voulons également avancer très vite et ne pas reporter le débat aux calendes grecques. Nous avons le budget, qui va quand même un peu durer cet après-midi et cette soirée. Je voulais vous proposer que nous puissions terminer le budget aujourd'hui. On prendra le temps, mais sans exagération, sans faire durer pour durer.

Je proposerais que jeudi, de 15 heures jusqu'à 19 heures, l'on ait le débat sur le décret Zonings et qu'à 19 heures, l'on ait les interpellations et les questions orales. Et la semaine prochaine, jeudi, si nécessaire, nous aurions, le débat sur les zonings aussi, lors de la semaine réservée à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, c'est une formule. Ou alors l'on reprendrait, le mardi, le débat sur le décret Zonings, que l'on pourrait aussi finaliser le jeudi.

Mme la Présidente. - Si je comprends bien, le mardi de la semaine b réservée au Parlement de Wallonie ? Donc, dans quinze jours, l'on reprend mardi. Est-ce bien cela ?

M. Jeholet (MR). - Oui. L'engagement qui est pris, c'est de terminer et de voter le décret Zonings en commission avant Noël, ce qui veut dire que, lors de la première séance plénière de la rentrée, on voterait le décret Zonings.

(Réactions dans l'assemblée)

Attendez, je termine. On a une volée d'amendements, de notes juridiques dans notre groupe ; on peut durer. Je n'ai pas envie de refaire le débat du CoDT. Ici, c'est une proposition que je fais. On aurait un débat, jeudi, de quatre heures. La semaine avant la Noël – et je pense que c'est même le mieux – le mardi, on reprendrait à 9 heures 15 minutes avec le débat Zonings. On peut fixer 17 heures, 18 heures ou 19 heures pour les questions et les interpellations. Enfin, on terminerait le jeudi après-midi, à savoir le 22 avant la Noël, le décret Zonings, et l'on aurait le vote en commission.

Cela veut dire pour le ministre, la garantie que nous épuisions le débat, ici en commission, avant les vacances et que, lors de la première séance plénière de la rentrée, on vote le décret Zonings. Personnellement, cela me semble, Madame la Présidente, une proposition qui tienne compte des desiderata des uns et des autres, d'autant qu'il y a une série d'amendements. C'est un débat que nous aurons. Regardez le nombre d'heures. Je pense que l'on aura le temps de déposer et d'expliquer nos amendements, parce que ce n'est pas exagéré. Si l'on va plus vite dans le temps. On ira plus vite, mais au moins le ministre a aussi la garantie que l'on peut voter le décret avant les vacances de Noël et lors de la première séance plénière de la rentrée.

En ce qui me concerne, c'est une proposition. On ne va pas débattre. Je ne veux plus que l'on en débatte, c'est une proposition. J'en ai discuté avec l'un ou l'autre aussi, on la prend ou ne la prend pas. Je ne veux pas que l'on me reproche encore de passer une heure de procédure cet après-midi. Voilà, c'est une proposition, autrement l'on commencera le débat sur le décret ce soir, cette nuit, demain, après demain. Cependant, il n'y aura plus de réserve de notre côté non plus.

Mme la Présidente. - Nous allons entendre M. le Ministre concernant cette proposition. Ensuite, nous allons faire le tour des différents groupes politiques.

La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Je voulais simplement demander – je n'ai aucun problème avec la proposition – si nos débats en plénière au niveau du budget vont durer un ou deux jours. Ce serait le mercredi et le jeudi. C'est simplement pour savoir si cela ne rentrera pas en collision, c'est tout. Pour le reste, je n'ai pas de problème.

M. Jeholet (MR). - Cela veut dire que nous n'aurons pas le vote en séance plénière avant les vacances. Ce sera le 1er janvier 2017. Moi, la séance budgétaire, je ne sais pas. Simplement, Monsieur Onkelinx, vous savez, aujourd'hui, par rapport à la Commission de l'énergie, en Conférence des présidents, on devra, à un moment donné, refixer le débat budgétaire d'une façon ou d'une autre, que ce soit en commission, la semaine prochaine ou en séance plénière.

M. Onkelinx (PS). - En général, c'est de tradition, on ne fait pas en même temps une séance de commission et une plénière. C'est la simple question que je formulais. Si la plénière durait deux jours, cela pourrait entrer en collision avec la commission qui devrait avoir lieu en même temps.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Nous prenons acte de la proposition de M. Jeholet. S'il y a un engagement du groupe MR à être constructif sur le vote du texte avec comme objectif de pouvoir le voter en commission avant la fin de l'année, c'est quelque chose qui peut nous agréer.

Le 22 décembre, nous sommes normalement censés avoir la possibilité d'une seconde plénière. L'idéal serait de reprendre votre formule, mais d'avoir un engagement que l'on puisse terminer le mardi 20 décembre. Je pense qu'en trois commissions, au lieu d'une à la base, si l'on pouvait atteindre cet objectif, cela nous permettrait au moins d'avoir le vote en commission, puis d'avoir la dernière plénière et d'en terminer avec ce texte.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Dans ce cas-là, il faudrait envisager une commission, jeudi prochain, semaine du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais cela dépendra de la Conférence des présidents, on verra. S'il y a deux jours de séance plénière, l'on peut envisager cette formule-là et s'il n'y a qu'un jour, l'on peut envisager le jeudi. Je pense que, si l'on demande à la Conférence des présidents, si l'on s'engage sur trois commissions, on verra les modalités que l'on pourra décider.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - J'entends la proposition de M. Jeholet. Ce qui est intéressant, c'est l'engagement de voter le texte en commission avant Noël et dans des débats sereins et constructifs. Je pense que c'est ce qui est important, au niveau de cette commission, et c'est ce que l'on essaie d'avoir depuis plus de deux ans. Si l'engagement du groupe MR est celui-là et que l'on prend le temps nécessaire de l'analyse du texte qui est un texte important et qu'il faudra, dès lors, avoir la capacité de voter, dès la première séance de janvier, l'on peut vivre avec cette proposition.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'entends bien la proposition qui est faite. Cela appelle quand même deux remarques dans mon chef.

La première, c'est que je n'ai pas mémoire ou souvenir que l'on ait, à ce point, saucissonné un décret, en le reportant à chaque fois de quinzaine en quinzaine, chaque fois pour des ajustements d'agenda.

La deuxième : je trouve, dans tout l'exposé qui était celui de M. Jeholet, la dernière phrase particulièrement regrettable, parce que c'est, en gros, une menace : soit on dit oui, alors le MR sera constructif ; soit on dit non et alors on sort les bazookas. C'est une manière d'aborder le travail parlementaire. Chacun le fait comme il l'entend. Chez moi, généralement, la menace a tout l'effet inverse chez moi. Tout l'effet inverse ! Je trouve cela regrettable parce que j'eu cru que, quel que soit le choix que fait cette commission – puisque de toute manière je n'ai rien à dire, je dois juste faire en fonction – il eut été possible d'être constructifs. Mais ce côté « soit vous faites ce que le MR demande soit alors on ne sera pas constructifs », principiellement, c'est un élément auquel j'ai du mal à souscrire. Après, vous faites ce que vous voulez et je m'adapterai.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Chat échaudé craint l'eau froide.

Vous savez, Monsieur le Ministre, on a l'expérience du CoDT. Cela restera là. Non, non. Dans l'organisation des travaux, cela restera, là.

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

La manière de procéder, au sein de ce Parlement, je peux vous dire que cela restera en travers de la gorge. C'est tout. J'ai fait une proposition ; on n'est pas d'accord, je n'ai pas de problème et l'on arrêtera nos débats. Je ne veux plus en débattre ! On va commencer, je n'ai pas de problème, soit il y a un accord soit il n'y a pas d'accord.

Mme la Présidente. - Alors je reformule donc la proposition, puisque je pense que chaque groupe politique était intéressé à l'entendre et peut-être même à l'accepter : le jeudi 8 décembre de 15 heures à 19 heures, on aurait le décret Zonings et, à partir de 19 heures, les questions et interpellations ; le jeudi 15 décembre, de 15 heures à 19 heures, on aurait le décret Zonings ; et le mardi 20 décembre, dès 9 heures 15 minutes, on aurait le décret Zonings avec finalisation, ce jour-là, et les questions et interpellations, évidemment, qui viendront par la suite.

Monsieur le Secrétaire me rappelle, avec justesse, que, pour la date du jeudi 15 décembre, nous devrons en référer à la Conférence des présidents pour que l'on puisse avaliser cette date. Si cela s'avère possible, nous convoquerons.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pour peu que j'aie encore quelque chose à dire, je voudrais juste préciser que le 15 décembre, je ne suis plus là, à partir de 18 heures.

Mme la Présidente. - Pour le jeudi 22 décembre, je pense qu'il vaudrait mieux garder la proposition, telle qu'elle est formulée, pour se garantir un vote avant la fin de l'année.

(Réactions dans l'assemblée)

On aurait, je répète : le jeudi 8 décembre de 15 heures à 19 heures et à partir de 19 heures, les questions et interpellations ; le jeudi 15 décembre de 15 heures à 18 heures ; et le mardi 20 décembre, on démarre à 9 heures 15 minutes, avec ce projet de décret avec votes le jour même. De la sorte, on aura clôturé en commission avant Noël.

(Réaction d'un intervenant)

Avec plaisir, chers collègues, je suis là pour ça. Donc, le jeudi 8 décembre – c'est ce jeudi-ci – de 15 heures à 19 heures, décret Zonings ; à partir de 19 heures, nous aurons les questions et interpellations ; le jeudi 15 décembre de 15 heures à 18 heures, le décret Zonings – pour cette date, nous devons avoir un accord de la Conférence des présidents que je vais solliciter à l'instant après votre accord, si vous me le donnez – et nous terminons le mardi 20 décembre, à partir de 9 heures 15 minutes, en démarrant avec les votes et en poursuivant avec les questions et interpellations qui suivront.

La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Quand les amendements du groupe MR seront-ils déposés ? Dès aujourd'hui, je suppose ?

Mme la Présidente. - Ils peuvent être déposés aujourd'hui, puisque la discussion générale a été clôturée.

M. Martin (PS). - Sera-ce le cas ? C'est la question.

Mme la Présidente. - Je demande au groupe.

La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Nous allons essayer de déposer l'essentiel dans les meilleurs délais, mais il est évident qu'en fonction des discussions, il peut y avoir des amendements complémentaires. C'est vrai que l'on est un peu pris par le temps également. En tout cas, on fera un effort dans le cadre de l'accord, il n'y a pas de souci. Je crois que l'on peut s'y engager.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Simplement, en termes de méthodologie, il est important de souligner qu'il y a une avancée certaine de la majorité à l'égard du groupe MR par rapport à la proposition en termes de méthode de travail qui est fixée et qui n'est pas, nécessairement, celle à laquelle l'on avait souscrit. Le groupe socialiste étant minoritaire de par les discussions informelles qui ont eu lieu, nous nous y rangeons. Ceci étant, on a le budget à examiner. M. Jeholet s'est engagé à ce que les amendements, si j'ai bien entendu, soient, dans leur grande majorité, déposés dès aujourd'hui pour que l'on puisse, sachant que le texte a déjà fait l'objet de discussions à plusieurs reprises, en commission, en prendre connaissance et que l'on puisse les étudier et statuer, de la manière la plus efficace qui soit, lors des prochaines commissions. Ce serait bien que l'on puisse avoir cette garantie d'avoir un maximum d'amendements du MR aujourd'hui, en tout cas l'essentiel d'entre eux. S'il y en a quelques-uns qui, techniquement, en cours de discussion, viennent nourrir le débat, on peut le comprendre, mais, pour l'essentiel, ce serait bien que l'on ait tout aujourd'hui.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je ne vais pas polémiquer inutilement, parce que ce n'est pas du tout mon état d'esprit, mais je peux me rallier à la demande de M. Martin sur l'ensemble des amendements. Je pense que cela est important pour pouvoir continuer à travailler sur le dossier. Par contre, j'ai un peu de mal à comprendre l'allusion du groupe socialiste qui serait minoritaire dans d'éventuels arrangements. Franchement, je m'inscris en faux par rapport à ce que vous venez de raconter. Il y a eu une proposition qui vient d'être faite. On a demandé que ce soit constructif et serein. Je pense que Mme la Présidente était dans le même état d'esprit. Il n'y a donc pas une volonté de minoriser un groupe par rapport à un autre. Il s'agit simplement de faire en sorte que les choses se passent bien, comme cela a toujours été le cas dans cette commission.

Il était important, pour moi, de pouvoir remettre les choses au point.

M. Martin (PS). - Si je puis me permettre, s'il n'avait tenu qu'à nous, je pense qu'au niveau du groupe socialiste on aurait été jusqu'au *finish,* ce soir.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - En ce qui concerne les amendements, à ma connaissance, nous en avons actuellement une soixantaine. J'entends bien la remarque du ministre. Elle n'est pas infondée. Monsieur le Ministre, vous avez été président de groupe, vous savez comment cela fonctionne. Il y a des amendements qui sont préparés par des collaborateurs. Ce ne sont pas les collaborateurs qui sont, le cas échéant, en cause, ce sont les parlementaires qui doivent aussi valider des amendements. Il est vrai que, aujourd'hui, à ce stade, les amendements n'ont pas été validés. Nous n'entendons pas que les amendements soient déposés sans qu'ils aient pu être validés.

On peut, par conséquent, s'engager à déposer les amendements pour jeudi sans la moindre difficulté. Il y a la note juridique, que nous avons reçue sur la plateforme, qui fait quand même 10 pages en petits caractères ; il faut un petit peu résumer et prendre ce qui est l'essentiel du restant. C'est une note qui est manifestement fouillée. Cela nécessite que nous puissions franchement examiner les amendements proposés. Nous étions dans un autre contexte qui était de dire : « On vérifie les amendements au fur et à mesure ; on va changer la méthode de travail dans le cadre d'un accord ». Maintenant, l'on accepte ou l'on n'accepte pas la proposition de M. Jeholet.

Mme la Présidente. - J'entends que le groupe MR s'engage à fournir les amendements le plus rapidement possible, au plus tard pour ce jeudi 8 décembre à 15 heures, pour le début de la commission au plus tard. Parfait.

Je pense que l'on peut alors avancer sur cette proposition. Je remercie les uns et les autres pour leur grande patience.

M. Wahl (MR). - Pour être tout à fait correct, je le rappelle, avec la possibilité d'encore déposer des amendements qui seraient justifiés par la discussion.

Mme la Présidente. - Cela relève de l'ordre du travail parlementaire, on ne va évidemment pas vous brider.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017 (DOC. 627 (2016-2017) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE (DOC. 626 (2016-2017) N° 1 – ANNEXE 3) ET (DOC. 627 (2016-2017) N° 1 – ANNEXE 3)

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017 - UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 626 (2016-2017) N° 1 – ANNEXES 10 ET 10*BIS PARTIM*) ET (DOC. 627 (2016-2017) N° 1 – ANNEXES 10 ET 10*BIS PARTIM*)

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PANNEAUX INTELLIGENTS AUX ABORDS DES ÉCOLES »

Discussion générale
(Suite)

Mme la Présidente. - Nous pouvons donc reprendre la discussion générale sur le volet « Infrastructures ». C'est au tour de Mme Salvi de prendre la parole dans le cadre du débat.

La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je vous remercie, Madame la Présidente. Je serai concise, rassurez-vous, Monsieur le Ministre.

L'année 2016 aura été l'année de la sélection des projets et de la préparation technique des dossiers. L'année 2017 sera, sans aucun doute, celle de la montée en puissance du plan Infrastructures, qui, je l'espère, s'incarnera au travers de nombreux chantiers sur nos routes et nos voies navigables, avec le déblocage des premiers crédits de liquidation pour un total de 115 millions d'euros cette année. Tout comme mes collègues, en essayant d'être pragmatique, la question est de savoir de quelle manière les choses pourront se mettre en place en fonction des priorités, des permis et autres.

Concomitamment à ceci, le plan RAVeL, lancé en 2015, se poursuit et permet – M. Onkelinx l'a rappelé – de compléter notre offre de mobilité douce et de participer, ainsi, à l'attractivité touristique de notre Région.

Afin de réussir cette politique de mobilité, il est aussi indispensable que notre Région puisse se doter d'une politique ferroviaire ambitieuse. On a passé de nombreuses heures au sein de cette commission dans le cadre des auditions sur le fret. Il est important de voir de quelle manière les choses pourront se mettre en place, tant en termes d'offre de transport que d'infrastructures. J'ai, effectivement, pu constater avec beaucoup de plaisir que des moyens nouveaux sont libérés. Je ne manquerai pas d'y revenir dans la discussion par article et, sans doute, d'aborder aussi un peu avec vous toute la politique de mobilité, liée également à la SNCB.

En matière de patrimoine, vous l'avez rappelé, l'année qui vient sera marquée, nous le savons, par plusieurs réformes majeures qui visent l'efficacité. Celles-ci sont anticipées dans ce budget et permettront, ainsi, une transition rapide grâce à ces moyens nouveaux dégagés. Une ambitieuse politique pourra être menée afin de valoriser nos monuments et, ainsi, créer – vous l'avez rappelé dans votre exposé – une source d'emplois de qualité, mais aussi une source d'emplois non délocalisables.

Je me permets de vous rappeler, Monsieur le Ministre – vous savez que la notion de patrimoine est vaste et diversifiée – que j'y suis particulièrement sensible. J'espère que le patrimoine industriel, dans cette vaste réforme, pourra aussi, d'une façon ou d'une autre, trouver une place si petite soit-elle, car il me semble qu'en Région wallonne, au niveau de ces bassins métallurgiques, une intention particulière au patrimoine industriel pourrait aussi avoir tout son sens.

La dernière compétence liée au pôle Infrastructures, mais sans doute pas la moindre, ce sont les zones d'activité économique, dont nous modifierons le cadre réglementaire, en commission et avant les vacances de Noël, afin d'équiper la Wallonie de parcs d'activités économiques modernes, connectés et durables.

On le voit – vous nous y avez habitués – les dossiers ne manquent pas ; ils s'inscrivent dans la droite ligne de l'action que vous menez depuis deux ans. Nous nous réjouissons, oserais-je dire, de pouvoir nous pencher sur ces textes.

J'avais envie de conclure, Monsieur le Ministre, en vous disant : tenez bon, ne lâchez rien, car les défis et les réformes que vous avez entamés sont, certes, d'envergure, mais surtout attendus par nos concitoyens !

Je vous remercie pour votre attention.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres pour développer sa question sur les panneaux intelligents aux abords des écoles qui a été, conformément à la décision de la Conférence des présidents, versée dans le débat.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre, à Lesdain-Brunehaut, une commune près de Tournai, on a récemment installé des panneaux lumineux intelligents aux abords d'une école. Ces panneaux n'affichent rien la plupart du temps, mais s'allument au moment de l'entrée et la sortie des classes. En effet, ils permettent de mettre la route en sens unique. Cette installation présente, selon moi, de nombreux avantages. Elle permet non seulement, certainement, une meilleure mobilité, mais favorise également la sécurité.

Monsieur le Ministre, avez-vous eu écho de l'installation de ces panneaux ? Ont-ils été financés uniquement par la commune ou en partie par la Région wallonne ? Que pensez-vous de cette idée ? Ne faudrait-il pas faire de même pour d'autres écoles en Région wallonne, principalement aux endroits où des problèmes de fluidité de la circulation aux heures de pointe sont récurrents ? Enfin, Monsieur le Ministre, envisagez-vous de soutenir les communes qui désirent s'équiper de tels panneaux ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Présidente. - C'est au tour de M. Crucke de clôturer le premier volet de la discussion générale.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, je voudrais profiter de l'échéance qui m'est donnée pour vous poser quelques questions, dans le cadre de votre budget, qui touchent le périmètre de votre action, la SOFICO. Je ne vais pas rentrer dans le débat que nous aurons tel qu'on l'a proposé tout à l'heure, mais je pense qu'il y a un certain nombre de questions qui peuvent être ouvertes en la matière. J'aimerais obtenir des éclaircissements par rapport à des engagements politiques pris en termes d'investigation, de prospection et même d'étude de dossiers sur 2016 et qui devraient, à mon sens, pouvoir trouver sous 2017 des réponses cette fois-ci plus concrètes.

D'abord, pour la SOFICO, vous avez mis à disposition, je vous en remercie, le rapport de la CIF, qui est intéressant. J'ai eu l'occasion de parcourir, tout à l'heure, les quelques pages de ce rapport. Je ne pense pas que l'on puisse dire que l'on est sorti de l'auberge. Je pense, par contre, que l'on peut dire que l'on est dans une direction qui, sur le plan budgétaire, est intéressante. Après, il faudra savoir ce que l'on y met comme ambition au niveau de la SOFICO et se dire aussi que ce qui n'est pas pris en charge par la SOFICO sera peut-être pris en charge, si l'on veut garder le niveau d'ambition d'investissement identique, par d'autres budgets. Ce n'est pas en soi une critique, c'est simplement ce que l'on appelle un équilibre à trouver dans les masses budgétaires du Gouvernement. J'aurais aimé que l'on puisse joindre au rapport de la CIF, pour autant que l'étude soit déjà concrétisée, ce qui avait été demandé, à savoir l'étude sur l'évaluation des principaux impacts socioéconomiques de la taxe kilométrique et également des mesures d'accompagnement. Une évaluation avait été engagée, demandée. Cette étude vous est-elle déjà parvenue ? Si tel est le cas, qu'on la communique également. Si tel n'est pas le cas, où en est-on dans cette étude ? Quel est le calendrier de cette étude ? Pour ne pas faire débat sur les échéanciers, autant avoir les deux documents lorsque l'on discutera de l'ensemble, cela me semble simplement être de bon aloi.

Vous vous souviendrez que l'on a eu une discussion, il y a de cela quelques semaines, sur l'impact du trafic des poids lourds sur les voiries qui sont hors réseau SOFICO. Avec une certaine malice d'ailleurs, vous vous souviendrez, Monsieur le Ministre, vous me reprochiez, à moi qui suis un pourfendeur de cette taxe : « C'est quand même un peu fort, vous venez me demander, cette fois-ci, d'intégrer dans le réseau des voiries alors que vous souhaitez qu'il n'y ait pas de taxe ». Je vous aurais répondu que je suis effectivement pour un système hors taxes. À partir de moment où on l'a mis en place, un système a un certain nombre de conséquences ; certains appellent cela des dommages collatéraux, qui font que l'on retrouve des transporteurs sur des voiries sur lesquelles il n'aurait pas dû circuler ou plus circuler. Vous évoquiez une liste d'une vingtaine de voiries sur lesquelles la problématique vous avait été signalée. Peut-on avoir la liste de ces voiries ?

Là aussi, on parlait d'évaluation, puisqu'un délai avait été mis en place par un gouvernement, qui était étalé sur six mois, en disant : « À partir du 1er avril, date de la taxe kilométrique, jusqu'à un délai de six mois – donc cela nous reportait au 1er octobre – on ne prend aucune décision, et après on fera une évaluation ». Sur cette base-là, les mesures pourront-elles être prises, éventuellement, pour intégrer hors réseau, alors que cela rentrera dans le réseau pour un certain nombre de voiries ? Où en est-on par rapport à cette étude ? Qu'en est-il de cette problématique ? Cela va-t-il amener un certain nombre d'engagements sur le plan matériel ? Y aura-t-il un dialogue avec les communes ?

Vous savez qu'en ce qui me concerne – je n'ai pas parlé du tout de ma commune auparavant – j'ai une voirie qui est impactée en la matière. Je ne demande pas que l'on privilégie l'un ou l'autre, que l'on impacte l'un ou l'autre ; ce que je demande, c'est que l'on ait un raisonnement cartésien et que l'on puisse, sur base d'une cartographie, sur base d'incidences, sur base parfois de présomption ou de sentiment – ce n'est pas parce qu'on le dit que c'est comme cela – objectiver pour alors trouver des solutions.

Ce sont souvent les autorités locales qui sont en premier lieu interpellées en la matière par rapport aux riverains. Il y a tout intérêt, pour les autorités locales et le Gouvernement wallon, à travailler ensemble dans le dossier.

Ma troisième question, je vous l'avoue, est plus d'ordre principiel. La SOFICO a été intégrée dans le périmètre budgétaire wallon, parce que ses recettes dépendaient presque exclusivement, pour ne pas dire totalement, du budget wallon. Puis, on a instauré des taxes kilométriques. Ces taxes kilométriques, par essence, doivent faire que la SOFICO ne soit plus dépendante, directement en tout cas, du budget wallon. On pourrait donc imaginer une sorte de périmètre budgétaire. Tout cela dépend d'une analyse, mais aussi d'un avis de l'ICN. Où en sommes-nous ? L'ICN a-t-il rendu un avis sur la SOFICO par rapport au périmètre ? Aujourd'hui, y est-on encore ? N'y est-on pas ? Peut-on sortir ? Quel est éventuellement le dialogue entre l'ICN et le ministre en la matière ?

Sur la diapositive que vous avez présentée tout à l'heure, et je vous avoue que je n'y avais pas fait attention à la lecture du budget, il y a un montant de 10 millions d'euros qui m'est apparu comme étant, je reprends le libellé de mémoire, « économies sur prestataire ». C'est à peu près ce qui a été décrit. Je me dis que ce sont peut-être 10 millions d'euros payés en moins, mais à qui ? Parle-t-on de Viapass ? Parle-t-on de Satellic ? Sous réserve du vocable « économies sur prestataire », c'est en tout cas comme cela que je l'ai compris. Quand je l'ai vu, vous avez changé de diapositive à ce moment-là. J'ai donc peut-être pris cela au vol.

Toujours dans ce dossier-là, à la SOFICO, certes, on lui donne l'ambition d'aménager des voiries – cela fait partie de son *core business* –, mais elle s'est même instaurée en tant qu'animatrice d'un réseau grand éolien. Une fois de plus, je ne suis pas contre. Je reste malgré tout convaincu qu'il faut rester très prudent quand je vois aujourd'hui le sentiment des citoyens à l'égard de l'éolien, du grand éolien sûrement. On pense qu'il n'y a personne à un endroit, et lorsque l'on vit cela sur un plan local on est souvent pris entre deux chaises, comme on dit. Concernant cette ambition du grand éolien, où en sommes-nous ? Peut-on, dans le cadre du budget également, en faire le bilan ?

Toujours sur ce dossier, Monsieur le Ministre, avant d'intégrer ma question orale dans le budget, je vous avoue avoir été surpris, ce week-end, par une annonce qui a été faite par la Commission européenne, qui concerne également une taxe kilométrique en Allemagne qui, soyons de bon compte, ne vise pas les transporteurs, qui sont déjà soumis à une taxe kilométrique en Allemagne, Allemands et étrangers, mais qui vise les automobilistes. Manifestement, il y a un accord aujourd'hui entre l'Allemagne et la Commission européenne pour dire que cette nouvelle taxe ne serait imputée qu'aux citoyens qui ne sont pas Allemands. J'ai le communiqué qui a été fait par la Commission européenne demandant à l'Allemagne de changer, dans sa législation, deux éléments, mais on est quand même bien dans un monde où, manifestement, on accepte une discrimination en disant : « Le citoyen du pays est déjà impacté par la prise en charge du réseau, parce qu'il paye une taxe qui est liée au réseau, le citoyen extérieur au pays ne l'est pas, il va donc devoir cotiser ».

N'avez-vous pas un peu l'impression d'être le dindon de la farce quand vous entendez cela ? Parce que, soyons de bon compte, on a toujours tenu le raisonnement inverse, ici comme ailleurs, comme en Flandre, comme à Bruxelles, en disant que l'Europe ne veut pas.

Cet élément n'amène-t-il pas à une nouvelle, une autre réflexion ? On dit quand même qu'en termes de rentabilité de la taxe, les équipes de surveillances étant ce qu'elles sont, aujourd'hui, un certain nombre de transporteurs étrangers prendrait manifestement le risque de ne pas payer la taxe. Les transporteurs wallons n'ont pas le choix, ils sont liés à l'OBU, et payer, qu'ils soient d'accord ou pas, ils n'ont plus qu'à le faire ! Ne sommes-nous pas là dans un élément qui, sur le plan politique, peut changer l'orientation du ministre, la perception du ministre et éventuellement aussi la recette ? Comment commentez-vous cet événement ? Comment adaptez-vous votre commentaire à la situation belgo-belge ? En ce qui me concerne, c'est plutôt la situation wallonne qui m'intéresse, vous le savez.

Par ailleurs, on a également eu un débat sur les amendes administratives. Deux débats vont ensemble : il y a celui du radar, il y a celui des amendes administratives. On part d'un même constat.

D'abord celui du radar, en se disant que l'on a beau installer tous les radars que l'on veut, si la maréchaussée ne fait pas son travail, si elle n'est pas relayée par la magistrature pour qu'il y ait un suivi à l'égard des contrevenants, on rentre un phénomène de perception d'une certaine impunité. Au bout du compte, l'automobiliste se dit que, finalement, il peut allègrement y aller.

Tout cela coûte cher. Je me souviens des coûts que vous avez avancés par rapport aux nouveaux radars que vous installiez. Tout cela coûte cher, mais cela n'est, en soi, pas important si l'on peut se dire que le système est efficace et apporte des résultats. Vous aviez, à cet égard, entamé un dialogue avec les procureurs généraux et le ministre de la Justice, non seulement pour permettre une perception qui revient aux caisses régionales, peut-être d'ailleurs aux caisses communales, mais également pour que, plutôt que de pénaliser dans le sens juridique du terme, on puisse sanctionner administrativement. Le coût était le même, la sensibilité de l'automobiliste était la même, mais l'efficacité était sans doute plus rapide et aussi plus sensible pour bien comprendre le respect de la législation.

Là aussi, pouvez-vous faire le point sur ce dossier ?

Pour quitter la circulation routière ou les travaux de voirie, je vais intégrer ma question sur le canal Seine-Europe dans le débat budgétaire ; vu les chiffres que vous avez annoncés, cela me semble de bon aloi. Vous savez que très récemment l'ex-Premier ministre français – puisqu'il ne l'est plus depuis quelques heures – Manuel Valls, pour être précis, s'était déplacé dans le Nord-Pas-de-Calais, que l'on appelle maintenant le Haut de France – ils ont aussi des coquetteries – pour notamment réaffirmer l'avancée des travaux et leur rapidité. Il faut reconnaître, effectivement, que les Français se sont engagés réellement en termes de travaux, ce qui permet de rejoindre les bassins de la Seine et de l'Oise au réseau européen à grand gabarit du nord de l'Europe et manifestement les engagements sont pris pour un début des travaux en 2017.

Du côté wallon, peut-on faire le point également sur ces travaux, tant sur l'Escaut que sur la Lys ? En termes de programmation, où en est-on ? En termes de disponibilité des budgets, j'ai vu des montants inscrits, mais à quoi correspondent-ils en termes de dépenses sur le terrain ? D'autant que vous aurez sans doute suivi, Monsieur le Ministre, que lorsque votre administration s'est présentée très récemment à Comines-Warneton, je le dis clairement – j'ai aussi beaucoup d'amis à Comines-Warneton – trop souvent je pense que la Wallonie a oublié que l'on avait là un élément en termes de géolocalisation stratégique dans le développement maritime de la Wallonie. On est clairement positionnés dans tout un trafic qui viendra de Paris, mais également un trafic qui peut venir de Calais.

On ne peut pas trouver de meilleur endroit pour se dire que, pour passer vers le nord de l'Europe, pour aller d'abord vers la Flandre, l'on doit passer par ce bout de Wallonie, ce bout de Wallonie que la Flandre nous revendiquait à un moment donné, souvenez-vous, et avec le caractère wallon qui peut être le nôtre, on a résisté à une forme d'impérialisme – je ne vais pas l'appeler autrement – sur le plan local flamand. Aujourd'hui, manifestement, on est situés de manière idéale pour se dire que l'on ne peut pas seulement être un élément de passage, on doit aussi être un élément d'activité économique, de prospérité économique tout en gardant la beauté des lieux.

Je me permets de préciser la beauté des lieux parce que moi qui ai cette chance de traverser la Wallonie à pied et qui ai terminé par Comines – ce n'est pas un secret, vous connaissez bien la géographie wallonne – pour passer de Mouscron à Comines, il faut passer par la Flandre. À un moment donné, en passant par la Flandre, vous avez deux surprises : on voit souvent un habitat bien plus riche que chez nous, c'est vrai, mais surtout on voit un habitat dans lequel le mitage, comme on le dit, est omniprésent. On a saccagé les paysages. Cela, c'est la Flandre. Certains s'extasient devant de grandes baraques, qui ont sans doute dû coûter un certain prix, qui rapportent sans doute également sur le plan des impôts locaux, régionaux et extrarégionaux, mais les paysages ont été mis en l'air. Ce n'est pas le cas quand vous arrivez à Comines. Quand vous arrivez vers Comines, vous revoyez cette beauté paysagère et je me dis : comment va-t-on faire le lien entre les deux ? J'ai cru comprendre que la réunion qui s'est tenue – je l'ai lu, et la télévision locale l'a montré également – qu'en tout cas à ce stade il y avait une énorme difficulté entre la volonté d'aménagement des lieux – on parle quand même d'un projet de 235 mètres de long plus un béton d'accès et une voirie d'accès également – et la perception que le local en a.

Je suis de ceux qui pensent qu'il faut réconcilier les deux points de vue, mais je suis certain aussi que, si l'on ne prend pas les mesures nécessaires à la fois pour protéger et pour permettre l'exploitation, l'on va partir vers une incompréhension de parfois seule la Wallonie a la primeur. Ce qui serait, à mon avis, dommage.

Comment, dans votre budget, ce dossier est-il abordé, pour autant que l'investissement soit prévu pour 2017 ? Je ne pense pas qu'il faille tarder, que les choses soient claires aussi. Ce même passage par la Flandre a permis de voir que du côté flamand l'on est en plein milieu de travaux. Certains sont d'ailleurs terminés et d'autres ont clairement compris ce qu'ils pourraient capter et je n'ai pas envie que l'on soit uniquement ceux qui regardent passer les bateaux. Je n'ai pas envie non plus que le passage des bateaux amène une déstructuration de l'habitat tel que demain on se le reproche. Ce n'est pas facile, je m'empresse de vous le dire, la partie n'est pas facile, mais elle mérite d'avoir quelqu'un d'intelligent qui y mette la main. Je pense que je ne vais pas vous enlever ce qualificatif, ni aujourd'hui, ni hier, ni demain, mais il va falloir faire preuve ici d'un certain doigté. Si je peux aider, je le ferai, je vous le dis clairement, dans le bon sens du terme. Je vous ai parfois aidé dans d'autres sens, quand on n'est pas d'accord, mais ce n'est pas le cas ici. Pour l'instant, sur ce dossier, on peut se mettre d'accord.

Monsieur le Ministre, comment tout cela a-t-il été intégré dans votre réflexion sur le budget 2017 ?

Voilà les quelques réflexions que je voulais avoir avec vous à ce stade.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci à tous les parlementaires pour leurs questions sur ce volet infrastructures au sens large.

Je vais tenter d'y répondre avec un maximum d'ordre et de méthode.

Monsieur Onkelinx, sur la question du PEREX 4.0 qui était la question essentielle que vous m'adressiez, pour information l'objectif est de pouvoir avoir une mise en service fin 2018. Nous sommes en voie d'y voir clair

sur l'attribution du marché puisque la SOFICO qui est l'organe à la manœuvre devrait, dans les toutes prochaines semaines, avant la fin de ce mois, déterminer l'adjudicataire du projet et, à ce moment-là, on rentrerait dans la phase classique dépôt de permis, mise en œuvre, réalisation.

Madame De Bue, vous m'aviez questionné pour y voir clair et comprendre la réconciliation des chiffres sur le plan Infrastructures.

Il y a lieu, d'abord, de ne pas confondre deux choses. Le premier élément, c'est l'origine des fonds ; le deuxième élément, c'est l'affectation des fonds. J'en ajouterais même un troisième : l'opérateur de gestion des fonds.

Ce ne sont pas les mêmes ventilations ni les mêmes camemberts. Vous avez effectivement bel et bien, comme indiqué page 11 du plan Infrastructures, 640 millions d'euros qui ont été mobilisés, 320 millions qui viennent du péage kilométrique poids lourds et 320 millions d'euros autres qui viennent, pour faire simple, de la mobilisation de crédits classiques de différents départements dont j'ai la charge, y compris la SOFICO, sur lesquels j'exerce la tutelle.

On sait que les recettes du prélèvement kilométrique poids lourds vont être bien supérieures à ces seuls 320 millions d'euros puisque l'on est à 250 millions d'euros estimés annuellement.

Autant le plan Infrastructures va se financer en bonne partie grâce au péage kilométrique, autant le péage kilométrique n'a pas vocation à financer le seul plan Infrastructures. Il procure également des moyens à la SOFICO pour toute une série d'autres travaux et chantiers qui concernent le réseau viaire, tous les entretiens du réseau ou les projets connexes qui peuvent se développer et qui sont un retour au bénéfice des usagers puisque c'est le principe de la redevance. C'est le carré et le rectangle et le rectangle et le carré, je crois que c'est important de ne pas perdre de vue cette articulation entre le péage kilométrique et l'affectation d'une partie de ces recettes au plan Infrastructures.

C'est parce qu'une partie seulement des recettes est affectée au plan Infrastructures que le plan Infrastructures, comme j'ai déjà pu l'exprimer plusieurs fois, n'est pas affecté par la diminution de ces recettes puisque la diminution des recettes impacte *in globo* la SOFICO, mais n'impacte pas le plan Infrastructures puisque à travers les modifications ou adaptations de l'empreinte SEC l'on a une capacité à chaque fois de recoller à la réalité, que ce soit en cas d'amélioration ou de détérioration des recettes issues du prélèvement kilométrique. Dit autrement, la SOFICO conservera la même capacité d'investissements que ce qui a été décidé indépendamment de la mobilité, de la fluctuation des recettes du péage kilométrique puisque le montant des recettes perçues excédera de toute manière, même dans les hypothèses les plus basses, le montant que l'on a décidé d'affecter au péage kilométrique.

Ce sera de moins bon augure en cas de détérioration des recettes pour les autres projets d'investissement que la SOFICO souhaite mettre en œuvre, mais cela n'affectera pas le plan Infrastructures.

(Réaction de M. Crucke)

Il faut juste bien négocier au début.

S'agissant de ces 320 millions d'euros issus du prélèvement kilométrique, le Gouvernement a ensuite arrêté une ventilation de deux types. D'une part, 210 millions d'euros qui vont alors venir directement par la SOFICO, mais vous savez que les travaux du plan Infrastructures ne visent pas seulement le réseau structurant, mais aussi le réseau secondaire pour lequel des moyens devaient être dégagés. En la circonstance, nous profitons du fait que la SOFICO a pris l'initiative d'améliorer son empreinte SEC de 110 millions d'euros pour pouvoir, par effet de vases communicants, redégager dans le budget classique wallon ce même montant de 110 millions d'euros, qui peut dès lors être affecté au SPW pour la réalisation des projets sur le réseau secondaire. C'est ce qui explique la différence entre ce qui est les 320 millions d'euros d'une part, les 210 millions d'euros de la SOFICO et les 110 millions d'euros pour le SPW dont 70 millions d'euros sur les routes et 40 millions d'euros sur les voix hydrauliques.

La SOFICO, *in globo*, contribuera à 350 millions d'euros puisqu'il y aura les 210 millions en question plus les 140 millions d'euros qui étaient prévus comme contribution classique dans le fromage initial de la page 11 du plan Infrastructures.

Pour ce qui concerne la question sur le topo du plan Infrastructures, cela fait seulement une dizaine de mois qu'il est en œuvre et, malgré tout, il procure déjà une série de résultats puisque, à l'heure où nous nous parlons, nous avons déjà neuf projets qui sont en exécution pour un montant d'un peu moins de 40 millions d'euros ; et encore, les chiffres que je vous donne datent d'il y a un mois. Cela s'est donc probablement amélioré depuis lors. Soixante-quatre projets ont déjà fait l'objet d'une adjudication pour un montant de près de 130 millions d'euros. Soixante et un projets sont à l'étude représentant 203 millions d'euros et 111 projets pour 145 millions d'euros sont planifiés.

Dit autrement, on a déjà 30 % des projets qui sont soit en exécution, soit ont fait l'objet d'une adjudication. Après 10 mois de fonctionnement, je trouve que c'est assez remarquable. C'est certainement dû à la fois à l'engagement qui est celui de nos ressources humaines internes et à l'apport qui était celui de l'externalisation de la rédaction des cahiers de charges, pour rappel, pour une dizaine de millions d'euros.

M. Daele me questionnait sur la question entretien versus extension. Il y a les budgets destinés à l'entretien pur qui se trouvent sur les AB 14.01. Là où l'on est sur le 73.01, il y a potentiellement les deux. Il y a les budgets d'investissement qui sont du ressort de l'extension de réseau et d'autres qui sont des budgets d'investissement pour de la réhabilitation de revêtement. Je n'ai pas la statistique qui permet de savoir comment se ventilent les deux. Si votre question était à la lumière du plan Infrastructures, qu'est-ce qui est maintenance et qu'est-ce qui est extension, vous pouvez reprendre le plan, puisque ces 10 dernières pages listent chacun des projets et la nature de l'intervention qui est envisagée. En faisant alors le calcul soit en valeur absolue soit relative, chacun des budgets qui sont dévolus tantôt à l'extension ou des créations de contournement tantôt à la réhabilitation de revêtement, vous aurez la réponse à votre question, mais je n'ai pas fait le calcul à ce stade.

M. Martin me questionnait sur le cadastre antibruit. J'avoue avoir dit à mes équipes que je souhaitais vous répondre autre chose que systématiquement, que le travail était en cours. Je ne me lasse pas d'entendre vos questions, mais je me lasse des réponses que je peux procurer. J'ai donc demandé à avoir un complément sur le sujet. En la circonstance, ne perdons pas de vue que c'est une obligation européenne imposée par directive, que la première cartographie qui a été réalisée concernait les voiries empruntées par plus de 6 millions de véhicules par an. Cela a déjà été réalisé, vous le savez.

Sur le second volet qui concerne les voiries empruntées par trois à 6 millions de véhicules par an, l'approbation du rapport final par le fonctionnaire dirigeant a été délivrée au mois de juin dernier.

Ensuite, il y a un délai de garantie de 12 mois qui est prévu au cours duquel l'adjudicataire s'engage soit à corriger gratuitement les éventuelles erreurs constatées par le fonctionnaire dirigeant – c'est une sorte de réception provisoire – soit vérifier la compatibilité des résultats avec les autres études de cartographie acoustique dans le cadre de cette même directive. La réception définitive sera accordée au terme du délai après correction éventuelle et, sur base des résultats de cette étude qui sera désormais effective, on pourra faire un classement des dossiers. Un total de 10 millions d'euros sur les 640 millions d'euros du plan Infrastructures est prévu pour diminuer les nuisances sonores sur le réseau routier et autoroutier avec des écrans antibruit : 3 millions d'euros pour la réhabilitation des écrans existants et 7 millions d'euros pour de nouveaux. C'est totalement insuffisant. Ne tournons pas autour du pot, s'il fallait du jour au lendemain mettre à niveau la totalité des murs antibruit, il faudrait plusieurs centaines de millions d'euros, mais face à une inaction en la matière depuis quelques années, à travers le plan Infrastructures, on réamorce la pompe et l'intérêt sur le sujet.

Ceci étant, chaque fois qu'à travers le plan Infrastructures l'on a une réflexion sur le réseau routier et autoroutier, on y intègre d'office le volet « antibruit » et on veille aussi à ce que les nouveaux revêtements soient nettement moins bruyants. Il y a maintenant de nouvelles techniques de béton qui sont testées, de mémoire, en Wallonie picarde, qui démontrent qu'il est possible de réduire les nuisances ; c'est quelque chose de similaire à l'asphalte, mais avec une robustesse bien plus conséquente.

Je vais proposer ce mois-ci encore une note au Gouvernement wallon pour pouvoir arrêter les deux valeurs cibles qui sont les limites et les indicateurs de bruit – jour, soir et nuit – et les indicateurs de bruit équivalents sur une nuit. Avec ces valeurs limites aussi pour les agglomérations ou non, on aura une clarté de ce que seront les balises. On a déjà 3 millions d'euros qui sont en cours d'engagement pour réhabiliter les écrans existants et qui devraient alors s'opérer d'ici 2017. On a trois dossiers qui vont, pour une valeur de 1,4 million d'euros, démarrer tout prochainement puisque les notifications viennent d'avoir lieu.

Je pense qu'en milieu d'année la DGO1 va présenter un plan d'action. Les zones seront alors traitées en fonction des endroits hiérarchisés selon la double carte réalisée pour pouvoir voir alors, progressivement, quelle est la planification, la vision prospective de la mise en œuvre des différents dossiers relatifs au bruit.

Madame Baltus-Möres, vous me questionniez sur les panneaux intelligents aux abords des écoles ; question que m'avait déjà posée votre collègue, M. Dufrane, au mois de décembre de l'année dernière, mais je n'ai pas de difficulté à profiter de l'occasion pour repartager l'information, pour vous informer que ce placement de panneaux à affichage dynamique aux abords des écoles n'est pas une première puisque, depuis près de trois ans, la Wallonie poursuit l'installation progressive d'une signalisation dynamique pour la limitation des vitesses à 30 kilomètres par heure, uniquement pendant les heures scolaires à hauteur d'une soixantaine d'écoles.

Le cas spécifique que vous évoquez concerne l'instauration d'un sens unique à durée limitée dans la rue des Pépinières à Brunehaut et constitue une expérience pilote réalisée avec l'accord des services régionaux pour répondre à un besoin spécifique autour de l'école de Lesdain. La rue des Pépinières était une voirie communale. Les panneaux sont d'ailleurs financés par la commune et, pour ces demandes, les communes effectuent les mêmes démarches que pour la signalisation fixe et les panneaux doivent être conformes aux spécifications du Code du gestionnaire, c'est-à-dire la réglementation précise relative au placement de la signalisation. Dans ce cas précis, des conditions particulières ont été nécessaires pour permettre la mise en place de cette mesure innovante telle que l'absence d'accès riverains sur le tronçon et le stationnement autorisé d'un seul côté, de manière à

éviter un éventuel risque de conflit entre usagers lors du changement des règles de circulation.

Actuellement, il est donc encore trop tôt pour tirer les conclusions de cette expérience unique, mais je peux déjà vous dire que l'on ne peut pas déjà imaginer une généralisation de ce qui a été mis en place dans un cas très particulier. En effet, les demandes de ce type doivent être, et continueront à l'être, étudiées au cas par cas en concertation avec tous les acteurs concernés.

Mme Salvi m'interpellait notamment sur le volet « Patrimoine industriel ». On sait qu'il y a l'un ou l'autre projet en cours, notamment sur la sauvegarde mémorielle et l'enregistrement des infrastructures. Des relevés sont en cours de route, notamment relevés photo et autres. L'inventaire sera lancé dès 2017 par l'ASBL PIWB, qui recevra à cet effet une subvention, c'est le Patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles. On ne peut pas tout classer en la matière. Il y a beaucoup de biens dans les deux bassins industriels. On a déjà eu une discussion entre collègues au sein du Gouvernement sur cet aspect. D'ailleurs, j'ai reçu une invitation prochaine pour assister à la démolition du haut-fourneau de Seraing.

Je crois savoir que du côté carolorégien l'optique n'est pas la même quant au devenir du haut-fourneau. Il ne faut pas perdre de vue que cela dépasse aussi l'enjeu de la préservation du patrimoine pour avoir aussi une réflexion plus large en termes d'aménagement du territoire et de revitalisation urbaine dans les communes concernées, nonobstant l'opinion personnelle que je peux avoir en la matière, les volontés locales. S'il y a des convergences politiques pour maintenir un haut-fourneau, je ne vais pas aller forcer à sa destruction. Cela dépend de la conception qu'a chacun de la volonté de préserver ou de reconvertir des quartiers dans les communes concernées.

Monsieur Crucke, vous me demandiez où l'on en était sur la question de la déconsolidation de la SOFICO. Les analyses sont toujours en cours et se poursuivent du côté de l'ICN. Je n'ai pas d'informations neuves en la matière. Vous avez évoqué la décision...

(Réaction de M. Crucke)

Je n'ai hélas pas d'autres réponses à pouvoir vous procurer. N'y voyez pas une démarche personnelle ou de stigmatisation négative à votre égard.

Concernant l'Allemagne, c'est vrai que l'on a toujours été très circonspect sur la capacité qu'avait l'Allemagne d'imposer un régime qui exonérait ses propres ressortissants, en partant du principe que l'Europe n'allait probablement jamais l'accepter. J'entends depuis quelques jours qu'il y a une évolution du côté de l'Europe en la matière, mais vous savez, ce n'est pas au juriste que vous êtes que je l'apprendrai, que le diable est souvent dans les détails. J'ai écrit un courrier à Viapass pour leur demander de faire une étude et une analyse approfondie de ce qu'est le régime allemand, de ce qui a permis qu'il passe, le cas échéant, en travers les fourches caudines et s'il a réellement reçu l'imprimatur européen ou si c'est une interprétation abusive ou raccourcie des institutions, parce qu'il y a certainement des enseignements à en tirer.

Formellement, la mise en œuvre d'un tel dispositif n'est pas de mon ressort, mais de celui de mon collègue, Monsieur le Ministre Lacroix, qui a probablement déjà répondu hier sur le sujet.

(Réaction de M. Crucke)

Je n'ai jamais caché, à titre personnel, que si l'on avait la capacité d'avoir une vignette à l'échelle du territoire belge, dont les ressortissants belges seraient exonérés du pays, nous serions sots de ne pas la mettre en œuvre comme cela se fait ailleurs, parce que cela permettrait d'avoir des recettes apportées par tous ceux qui transitent à travers notre pays. Il n'a jamais été envisagé de mettre en œuvre un dispositif qui irait pénaliser financièrement les ménages belges et singulièrement les ménages wallons.

C'est pour cela que j'attends avec intérêt les conclusions de l'étude et de l'analyse qui pourraient être réalisées par Viapass et j'ai signé, aujourd'hui, le courrier demandant cette étude.

Sur la question du grand éolien, l'appel à projets lancé par la SOFICO a connu un grand succès. Je pense avoir entendu – c'est plus un écho qu'une information que je vous transmets – que plus d'une quinzaine si pas une vingtaine de sociétés s'étaient manifestées et avaient témoigné d'un intérêt pour la démarche. Ce n'est pas parce qu'elles ont été plus d'une vingtaine à demander le cahier de charges qu'elles ont été autant à introduire une offre. Il y a eu, en tout cas, plusieurs offres puisque l'analyse est en cours, elle vient de débuter. Je n'ai pas encore de résultats disponibles à pouvoir partager avec vous. Les recettes attendues le seraient au sein de la SOFICO après la mise en exploitation des premières éoliennes, impossible donc en 2017, si l'on tient compte ne fût-ce que des enjeux liés à l'obtention des permis. Vous savez que c'est toujours un long et fastidieux processus.

(Réaction d'un intervenant)

Cela ne m'a pas échappé, mais en la circonstance cela n'impacte pas le budget.

Vous m'avez demandé la liste des points noirs, vous avez évoqué une vingtaine de points noirs, je vous ai répondu une quinzaine. Nous avions tous les deux raison, une quinzaine a été identifiée à la demande expresse des mandataires, singulièrement des bourgmestres, mais il y en a une dizaine de plus qui est le fruit de courrier parfois unique d'un riverain ou l'autre. On a, du côté de l'administration, veillé à sérier ;

s'il y avait juste un courrier d'un riverain, on n'a pas considéré automatiquement qu'il y avait matière à préoccupation. Je peux vous donner le nom de chacune des routes si cela vous fait plaisir, le nom des nationales et leur numéro. Je vous adresserai un petit courrier personnalisé et parfumé avec le numéro des nationales actuellement à l'étude et à l'analyse.

Les résultats ne sont pas encore connus. J'espère les avoir rapidement. Je ne cache pas que j'avais escompté en disposer déjà plus tôt, mais l'administration n'était pas prête pour me les procurer. On a non seulement veillé à utiliser toutes les boucles de comptage de l'administration, mais nous avons aussi travaillé avec IBM et Orange, puisque tous deux ont la capacité de procurer des analyses de flux des trafics de camions, les informations collectées des tachygraphes, les parcours aussi, évaluer le réseau. On allie là l'approche plus administrative classique avec l'approche technologique pour objectiver le déport de trafic réel ou non.

Comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, c'est un peu comme la température ressentie ou la température réelle. On a parfois une mobilisation citoyenne qui fait que, circonstanciellement, parce que l'on a entendu parler à l'époque du péage kilométrique et des risques de déport, tout d'un coup, on regarde autrement avec d'autres lunettes ce qui était la réalité de son quartier jusque-là. On considère qu'il y a tout d'un coup une inflation, donc il faut objectiver les choses, avec cette tension perpétuelle entre les mandataires locaux, riverains ou entreprises qui voudraient élargir le réseau soumis à péage et des parlementaires ou responsables de sociétés de transport qui, en la circonstance, invitent à restreindre au maximum le même réseau.

Les mandataires locaux ont déjà, pour l'essentiel, été concertés puisque c'est souvent à leur initiative que le contact a été pris. Si cela n'avait pas été le cas, je m'assurerais qu'avant toute décision finale il y ait pu avoir au moins un échange avec l'autorité locale pour voir un peu ce qu'il en ressort.

Vous m'aviez aussi questionné sur l'étude d'impact socioéconomique de la mise en œuvre du péage kilométrique. C'est une étude du ressort de mon collègue, M. Lacroix, je n'ai donc pas d'éléments en particulier à pouvoir porter à votre connaissance à ce stade. À ma connaissance, elle est en cours, mais c'est auprès de lui qu'il faudra vous en assurer. J'aurais certainement un degré de curiosité aussi élevé que le vôtre une fois que celle-ci aura été réalisée, mais probablement avec un autre regard que le vôtre sur les conclusions de cette étude.

Pourquoi 10 millions d'euros de moins au niveau prestataire ? Satellic nous a fait savoir que nous devrions payer 10 millions d'euros de moins. On s'en réjouit et l'on s'est même autorisé à l'acter.

(Réaction d'un intervenant)

Je vous l'ai dit, c'est toujours en cours du côté de l'Institut des comptes nationaux, mais je n'ai pas d'informations.

Concernant Seine-Europe, Seine-Escaut, vous m'aviez requestionné également en important votre question sur le sujet. Le projet se poursuit. Vous avez vu dans le tableau du PowerPoint, si vous étiez là au moment de l'exposé, qu'il y a une accélération des chantiers, raison pour laquelle, pour éviter de « stater » un mouvement indispensable, on a anticipé de manière plus conséquente qu'initialement projetée les crédits d'engagement et de liquidation nécessaires. On les retrouve en accroissement substantiel au budget 2017 par rapport à 2016. C'est donc un programme qui continue devoir être mis en œuvre.

Les adjudications pour certains tronçons de la traversée de Tournai sont d'ailleurs en cours ou ont eu lieu. Je signe tellement de marchés que parfois je m'y perds, mais la volonté de la mise en œuvre du projet reste forte, tel qu'il a été convenu et identifié et dans le respect du calendrier fixé à l'époque.

Sur la question du dialogue avec les procureurs généraux sur les amendes administratives, c'est un dialogue qui a été fructueux, qui n'a pas été simple puisque, à la fois, il y a une sorte de revendication de pouvoir être soulagé d'un certain travail, mais de l'autre côté il y a aussi des frontières institutionnelles et juridiques qui ne sont pas simples à pouvoir franchir. On a exigé un protocole d'accord entre la DGO1, la DGO7 et la police pour, d'une part, améliorer les contrôles poids lourds et en faire davantage, mais on a également eu une discussion, qui est sur le point d'aboutir, à mon avis, dans les prochains mois, sur ce volet « amendes administratives pour excès de vitesse », tel que nous l'aurons convenu avec les procureurs généraux.

M. Crucke (MR). - Cela vaudra uniquement pour la Région ou bien le dialogue peut-il s'étendre aux communes ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Un dialogue peut toujours s'étendre, mais à ma connaissance aujourd'hui on essaie déjà d'ajuster un dispositif avec la Région.

Pour ce qui concerne la question des contrôles poids lourds, on vient de renforcer de la cellule « métrologie légale » par quatre équivalents temps plein. J'ai toujours dit que les contrôles étaient aussi un élément sur lequel je souhaitais mettre l'accent. La DGO1 a du personnel additionnel désormais pour pouvoir, d'ici fin de l'année 2018, aussi homologuer et mettre en service les premiers portiques autoroutiers qui flasheront instantanément la surcharge des poids lourds, notamment étrangers. Ce sera une première en Europe si l'on y parvient. Ce sera certainement un gain de recettes extrêmement important et une meilleure justice par

rapport à tous ceux qui respectent les choses. Technologiquement, c'est tout à fait faisable.

(Réactions dans l'assemblée)

Ce n'est pas juste la lumière qui traverse tout et qui peut identifier ce qui l'en est.

Par ailleurs, petite anecdote, j'ai eu l'occasion, pour des circonstances privées, de me rendre à Dubaï il y a quelques semaines. Vous avez tous les kilomètres un flash et dès que vous êtes flashés vous recevez dans les cinq secondes l'invitation à payer sur votre GSM. Je trouve que, puisque la communication d'un numéro de GSM, la communication d'un smartphone, est une obligation pour pouvoir utiliser son véhicule, il y a toujours matière à réflexion sur plein de choses et c'est là où l'on voit que les technologies peuvent vraiment servir aussi la sécurité publique. Non, je n'avais pas communiqué mon numéro de GSM donc je n'ai pas eu de petites infos.

(Réaction d'un intervenant)

Mme la Présidente. - Nous pouvons passer aux répliques. Vous ne voulez pas le faire dans l'ordre des personnes qui sont intervenues parce qu'il y avait Mme De Bue d'abord et elle n'avait pas encore répliqué. Ce n'est pas que je demande une réplique, Madame De Bue.

La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos explications sur les chiffres du plan Infrastructures. Il y a juste une question par rapport à ces 20 millions d'euros retirés sur le total. C'était une note qui accompagnait le budget du Gouvernement. Les plans pluriannuels qui disaient en fait qu'actuellement il y avait 20 millions d'euros retirés et dont on n'avait pas identifié la période de récupération. Je souhaitais revenir là-dessus.

M. Dethier, Conseiller budgétaire de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Tout simplement, parce qu'il y a 15 millions d'euros – M. le Ministre l'expliquait tout à l'heure - d'amélioration de l'empreinte SEC de la SOFICO actés cette année-ci et puis, par ailleurs, des crédits étaient prévus au niveau de la DGO1 et de la DGO2, mais pour lesquels, voyant que les marchés prenaient un peu plus de temps que prévu, on a retiré 5 millions d'euros. Cela fait 15 millions d'euros d'amélioration de la SOFICO, 5 millions d'euros DGO1-DGO2 confondues, soit 20 millions d'euros au total au niveau du plan Infrastructures prévus à la base à 135 millions d'euros en crédits de liquidation et qui, in fine, ne sera qu'à 115 millions d'euros en 2017.

Mme De Bue (MR). - Donc, le financement total, on est bien alors à 620 millions d'euros ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Non, on restera toujours à 640 millions. Je l'ai expliqué tout à l'heure à la Cour des comptes – c'est aussi nouveau, mais je l'ai obtenu lors de la discussion en conclave budgétaire – il y a un *revolving* automatique des crédits, c'est-à-dire que, quand vous n'engagez pas une série de crédits l'année x, vous n'avez pas la garantie de les retrouver l'année y. Tant s'en faut. Ils sont perdus et ils alimentent la grande caisse. Ici, il y a un accord politique pour que, le plan Infrastructures étant de 640 millions d'euros et le Gouvernement ayant décidé de mettre en œuvre l'intégralité de ces 640 millions d'euros, si des raisons administratives retardent la capacité d'adjudication et d'engagement des dossiers, l'argent est alors automatiquement récupéré pour pouvoir être réinscrit l'année d'après. Il y aura un ajustement d'année en année, mais ce qui n'apparaît pas une année x ne veut pas dire que le plan de 640 millions d'euros devient 620 millions ou 615 millions d'euros, et cetera. Cela restera 640 millions d'euros, mais le montant annuellement dégagé variera en fonction de la maturité des dossiers.

Mme De Bue (MR). - Cela veut dire que cela pourra se prolonger au-delà de 2019 aussi.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Oui, il y a un risque en crédits de liquidation que cela puisse être le cas.

Mme De Bue (MR). - Je vous remercie pour les quelques informations au niveau du taux d'exécution que vous avez pu nous donner, mais c'est un plan ambitieux, un plan important. Je crois qu'il nous concerne tous en tant que Wallons. Serait-il possible d'avoir plus d'information par rapport aux projets concernés ? Vous avez détaillé la N9, 64, 61, 111, 30 % en cours d'exécution ou d'adjuger.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - En janvier prochain, nous fêterons la première bougie du plan Infrastructures. Ce sera l'occasion d'un bilan, donc de pouvoir procurer toutes ces informations.

Mme De Bue (MR). - Je me réjouirai de prendre connaissance de cela. En ce qui concerne la priorisation – je n'étais d'ailleurs pas la seule, M. Onkelinx est intervenu là-dessus aussi – les projets pour lesquels il y a eu des études, des procédures de demande de permis, c'est un critère. Ce serait intéressant de voir quels ont été vos critères de priorisation qui sont toujours restés relativement, on ne va pas dire secrets, mais...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je n'ai aucun problème. La priorisation a été effectuée par l'administration à la lumière de sa connaissance des dossiers et de leur degré de maturité. Vous pensez bien

que ce n'est pas moi qui suis capable de dire si la nationale 67, à tel endroit, peut être prête plus vite que tel autre dossier. Franchement, je n'ai pas de difficulté à faire la transparence à l'occasion du premier anniversaire.

Mme De Bue (MR). - Merci.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - J'allais poser la même question. J'allais plutôt déposer une question écrite, comme cela M. le Ministre va pouvoir me répondre d'une façon détaillée en ce qui concerne le réseau secondaire. J'avais aussi – mais je ferais la même chose, de la même façon, avec le RAVeL – une question à poser pour que l'on puisse faire le point sur le chantier, mais je me propose aussi, pour ne pas alourdir le débat, de vous envoyer une question écrite comme cela j'aurai le détail.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Juste une question complémentaire. Monsieur le Ministre, je vous avais, il y a quelques mois, adressé une question écrite pour pouvoir avoir justement la liste de la quinzaine d'endroits sur lesquels ils étaient effectués. Je n'avais pas eu la liste complète, mais je vois qu'elle est communicable et je suis preneur d'avoir, pas les nationales, mais simplement la liste des 15 communes de manière à pouvoir faire le check des différents endroits.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - J'étais très intéressé par la réponse du ministre parce qu'elle m'a permis d'avoir quelques éclairages complémentaires par rapport aux dernières questions que j'avais pu poser en la matière.

Juste une question additionnelle. M. le Ministre parlait de deux critères par rapport à la cartographie du bruit sur le réseau autoroutier et routier, à la fois un critère, d'après ce que j'ai pu comprendre, dans l'ordre de priorité de traitement des dossiers sur le nombre de véhicules qui fréquentent les voiries pour avancer le plus rapidement possible sur un certain nombre de voiries et l'autre qui portait sur le niveau de bruit généré par certaines voiries. C'est comme cela que j'ai compris la réponse avec éventuellement – je ne sais pas si je comprends bien – un croisement de ces deux critères qui aboutirait à une sélection des projets. Je voulais être sûr d'avoir bien compris la réponse sachant que je vise un cas assez spécifique d'une autoroute très bruyante, mais dans une zone qui n'est pas très densément peuplée.

Le deuxième élément pour lequel j'avais posé une question – mais cela pourra faire l'objet d'une réponse par ailleurs, pas nécessairement aujourd'hui – est de savoir si, en dehors du plan Infrastructures, d'autres routes du réseau structurant, des routes nationales dont le revêtement béton, par exemple, type années 70, pose problème aujourd'hui de par la proximité de riverains présents de manière dense et d'entreprises lourdes. Y a-t-il des crédits disponibles pour ce type d'infrastructures en dehors du plan sur crédit propre de la Région ?

Je reviens sur ce que je disais en introduction par rapport à la cartographie du bruit en indiquant à M. le Ministre que le directeur régional du SPW a déjà répondu aux riverains qui se sont plaints à juste titre, me semble-t-il, auprès de lui, que la voirie, que le dossier n'était pas tenu. C'est cela qui m'étonnait par rapport au travail en cours, c'est la raison pour laquelle je me permettais de réinterroger M. le Ministre à ce sujet.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Évidemment des crédits restent toujours disponibles indépendamment du plan Infrastructures. Là aussi, le plan Infrastructures est l'essentiel du coup de pouce que l'on donne, mais ce n'est pas la totalité de la main. Il reste encore des doigts à actionner pour pouvoir répondre à ces projets.

Je propose que vous m'adressiez une question écrite pour identifier le lieu précis concerné.

Vous n'avez pas encore reçu la réponse. Monsieur Onkelinx, pourtant j'ai 100 % des réponses dans les délais.

M. Onkelinx (PS). - En fait c'est un mur antibruit qui existait, il s'est altéré avec le temps, on a enlevé les panneaux il y a deux ans et on ne les a pas remis.

Je vous renvoie une question écrite.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - On mobilisera l'administration là-dessus.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je n'ai pas de réplique.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Vous dites que les panneaux intelligents ne représentent pas une première en Région wallonne, cela je n'ai pas dit. J'étais au courant que plusieurs communes utilisent des systèmes pareils. Cela veut dire aussi qu'il y a des expertises avec ce système.

Quand même, la Région wallonne n'a pas l'intention d'inciter les initiatives pareilles actuellement.

On doit constater que pour beaucoup d'écoles ce serait une bonne chose de mieux sécuriser les lieux aux heures critiques.

Cela serait un beau projet pour aider les communes qui doivent faire de grandes économies déjà aujourd'hui et qui ne disposent pas toujours des moyens nécessaires pour investir dans des initiatives comme décrites ici.

Merci pour votre réponse complète. Je l'accepte, mais je voudrais quand même revenir sur ce sujet. D'autres collègues déjà ont posé la question, cela montre qu'il y a un intérêt. J'ai plusieurs parlementaires pour cette proposition.

Mme la Présidente. - Je vous propose de passer au volet général relatif à l'Action sociale et à la Santé au sens large.

M. Daele (Ecolo). - Je voulais poser une question complémentaire à M. le Ministre, je ne sais pas s'il a sous la main la liste des 15 communes que j'ai sollicitées.

Je poserai la question par écrit alors.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme la Présidente. - Je comptais faire repartir de la table des matières pour les recettes et les dépenses et alors passer division organique par division organique.

On va essayer.

Je prends bonne note des différents intervenants.

M. Martin (PS). - On ne ferait pas l'examen des DO du volet infrastructures pour en terminer ?

Mme la Présidente. - C'est justement ce que proposait M. Wahl.

M. Martin (PS). - Je suis resté ébloui par la réponse de Mme Salvi au ministre. Je ne m'en suis pas remis.

Mme la Présidente. - Les grands esprits se rencontrent, les esprits éclairés.

(Rires)

En fait, je proposais à M. Martin de reprendre par la suite la table des matières, de passer recettes et dépenses, et DO par DO pour veiller à ne rien oublier. Je crains que, si je passe de l'une à l'autre comme cela, on risque d'en oublier certaines. C'est juste pour cela. Si cela ne vous embête pas ?

M. Martin (PS). - Je ne voudrais pas vous faire rougir, Madame la Présidente.

M. Wahl (MR). - Vous avez raison, Madame la Présidente.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Finalement avec l'organisation des travaux j'étais à l'écoute des uns et des autres, et c'est vrai qu'il aurait été peut-être plus constructif de faire tout le volet infrastructures.

Dans la discussion générale concernant ce volet action sociale, je ne voudrais pas qu'il y ait des redites par rapport à il y a quelques semaines, par rapport à la présentation de votre notre d'orientation. Je vais essayer de travailler différemment en abordant quatre thématiques importantes selon moi.

La première de ces thématiques sera l'informatique, un grand défi que nous attend au niveau informatique ; ce sera ensuite le vieillissement de la population, également les hôpitaux et la promotion de la santé.

Concernant l'informatique, on le sait, Monsieur le Ministre, aujourd'hui et demain, l'informatique aura également une importance capitale dans la réussite ou dans l'échec du transfert des compétences. Transfert de compétences nombreuses et notamment pour vous en ce qui concerne l'assurance autonomie, en ce qui concerne les allocations familiales ; le tout dans un contexte d'inquiétude croissante en termes de protection des données personnelles. D'autant plus sensible dans les matières qui sont traitées par l'AViQ, de cybercriminalité, de l'évolution rapide finalement des technologies.

Dans ce secteur, les travailleurs sont hautement qualifiés, ils sont beaucoup demandés. Ils le seront encore plus dès demain. Les salaires moyens sont supérieurs à ce qu'un organisme soumis aux règles du Code de la fonction publique pourrait offrir. Il me semblait important aujourd'hui, pour mon groupe également, de pouvoir faire le point sur ce volet informatique.

Je vais le diviser en plusieurs points. Je commencerai par l'assurance autonomie.

On le sait, dans le cadre de l'assurance autonomie, nous l'avons entendu à plusieurs reprises lors des auditions qui ont eu lieu sur le sujet le 8 novembre, le développement informatique est bien sûr fondamental et est à la base de la réussite du projet. L'enjeu est important pour les mutuelles. Je vais scinder en deux mon intervention, que ce soit au niveau des mutuelles ou au niveau des SAFA.

Monsieur le Ministre, en juillet dernier, lors de l'ajustement budgétaire, le Gouvernement avait affecté l'octroi de nouveaux moyens – vous nous l'avez dit – à hauteur de 3,4 millions d'euros en crédits d'engagement et de 2,4 millions d'euros en crédits de liquidation pour le développement de l'informatique de l'assurance autonomie. Ce crédit était bien destiné au développement informatique des mutuelles et s'ensuit maintenant une série de questions. Je vais essayer d'être claire et de ne pas aller trop vite.

La première de ces questions : sur quelle base ces montants avaient-ils été déterminés ? Une estimation des besoins avait-elle été réalisée ? Pour moi, cela coule de source. On a toujours besoin d'une estimation, donc j'ose espérer avoir une réponse aujourd'hui. Le montant global nécessaire, à votre avis, pour mettre ce projet sur pied. On parle de 3,4 millions d'euros, je ne sais pas si ce sera suffisant. J'attends de vous entendre sur le sujet.

Deuxième groupe de questions, j'aimerais faire le point sur l'état des infrastructures : les ordinateurs, les serveurs, la protection des données. Qu'en est-il de la formation du personnel ? Comme je viens de le dire, nous avons besoin de personnel hautement qualifié et hautement demandé également. Qu'en est-il à cet égard ? Existe-t-il un cadastre de l'existant au sein des différentes mutuelles ? Une estimation des moyens à investir pour combler les éventuels manques dans ces différents domaines a-t-elle été réalisée ?

Je sais que fondamentalement pour les deux-trois mutuelles les plus importantes, que sont la chrétienne, Solidaris et libre, cela ne pose pas de problème. J'aimerais savoir ce qu'il en est au niveau des plus petites mutuelles parce qu'il n'y a pas que ces trois mutuelles. Il y en a bien sûr d'autres et, même si elles sont plus petites, elles ont également toute leur importance et leur place.

Troisième groupe de questions, Monsieur le Ministre : pouvez-vous apporter des précisions quant à la liquidation de cette enveloppe ? Celle-ci était-elle entièrement dévolue au développement informatique d'une plateforme – on en a déjà parlé dans cette commission – commune à l'ensemble des mutuelles ? Ce budget a-t-il été épuisé ? Un marché public a-t-il été passé dans ce cadre ? Puis-je avoir la composition du jury et la société qui a été choisie ?

J'aimerais également savoir s'il est acté que la plateforme sera bien commune à toutes les mutuelles. On sait qu'il y en a deux, en l'occurrence la Mutualité chrétienne et Solidaris, favorables à cette mise en commun. Qu'en est-il des autres ? J'aimerais vous entendre là-dessus.

En clair, je terminerai en demandant si les besoins informatiques ont clairement été identifiés. Je reviens, comme je l'ai dit, à l'enveloppe de ces 3,4 millions d'euros : est-elle suffisante pour vraiment couvrir ceci ? Je crois que c'est le point le plus important : cette enveloppe est-elle suffisante, oui ou non ?

Cela, c'était l'informatique concernant les mutuelles.

Ensuite, je vais passer aux services d'aide aux familles et aux aînés, les SAFA. C'est encore plus problématique que pour les mutuelles. Je vais passer directement aux questions.

Quel est l'état des SAFA, en termes informatiques que ce soit au niveau infrastructures, la formation des employés, des logiciels ? Qu'en est-il de l'état des infrastructures des services à domicile : les ordinateurs, les serveurs, la protection des données ? A-t-on procédé là également à une expertise interne ?

Je me penche également sur la formation du personnel à cet égard. Qu'en est-il ? Existe-t-il également un cadastre au sein des différents services ? Je pense aussi aux indépendants dans ce secteur : les infirmiers, les gardes-malades. Qu'en est-il ? Une estimation des moyens à investir pour combler les éventuels manques dans ces différents domaines ?

Deuxième groupe de question. Le logiciel sera-t-il commun – j'insiste bien sur le mot « commun » – à tous les services d'aide aux familles et aux aînés ? La Région wallonne impose-t-elle un programme commun à tous les SAFA sans tenir compte de l'outil existant ? Un marché public propre au développement informatique des SAFA a-t-il été lancé ? Le cahier des charges a-t-il été rédigé ? Sur base de quel délai le parc informatique et le développement du logiciel nécessaires aux SAFA, dans le cadre de l'assurance autonomie, seront-ils opérationnels ? Quelle est l'évaluation budgétaire de ces investissements informatiques ?

C'était ma première série de questions concernant l'assurance autonomie.

Je passe maintenant au niveau des allocations familiales, deuxième volet très important dans le transfert des compétences. Là, Monsieur le Ministre, je pense ne pas me tromper, je n'ai rien vu dans le budget.

M. Martin (PS). - Madame Durenne, si je puis me permettre une question de méthodologie pour être au clair : fait-on l'analyse par DO ?

Mme Durenne (MR). - Non.

(Réactions dans l'assemblée)

M. Martin (PS). - Cela reste dans le commentaire général ?

(Réaction de M. Onkelinx)

Je l'ai pensé, mais M. Onkelinx lit dans mes pensées.

Mme Durenne (MR). - C'est pour votre calendrier, Monsieur Martin ?

M. Martin (PS). - Il n'y a aucun problème, c'était juste pour comprendre.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme la Présidente. - Je vous en prie, Madame Durenne, allez-y.

N'hésitez pas à ramener le micro vers vous pour que l'on puisse bien vous entendre.

Mme Durenne (MR). - En fait, c'est comique. J'ai déjà entendu : « Il y en a qui ne viennent pas, ils ne parlent pas » et quand il y en a qui parlent, on voudrait peut-être me faire taire parce que je suis trop longue.

(Réactions dans l'assemblée)

On continue avec les allocations.

Comme je l'ai dit également, nous allons devoir faire en sorte que les familles ne soient en rien impactées, M. le Ministre l'a déjà redit à plusieurs reprises, par ce transfert. Si je ne me trompe pas, Monsieur le Ministre, vous me reprendrez de toute façon, mais je pense avoir bien entendu tout à l'heure. Vous aviez auparavant fait état de votre volonté de saisir la compétence au 1er janvier 2019, mais tantôt j'ai entendu au 31 décembre 2019. J'ai peut-être mal compris, vous allez m'expliquer. En tout cas, à plusieurs reprises ici, dans cette commission, j'ai entendu votre volonté de mettre la compétence au 1er janvier 2019.

Jusque-là, tout le monde est d'accord que durant cette période transitoire, FAMIFED continuera à remplir ses missions de régulateur, de caisse publique et d'organe d'avis pour préparer la future politique en matière d'allocations familiales. Ceci étant, nous sommes clairs, le Gouvernement envisage vraiment une évolution du système.

Depuis le début de cette législature, une refonte du modèle actuel serait examinée afin de mieux répondre à l'évolution des familles parce que l'on a quand même des situations différentes aujourd'hui, notamment des situations de garde alternée, des situations de familles recomposées et j'en passe encore d'autres.

Nous sommes au mois de décembre – Saint-Nicolas aujourd'hui, on ne l'oubliera pas – et l'on arrive tout doucement en 2017 ; les Wallons et les Wallonnes n'ont encore aucune idée de la politique des allocations familiales qui sera exercée sur leur territoire.

Votre note d'orientation n'est toujours pas sur la table du Gouvernement. Je ne vais pas refaire le débat que nous avons eu il y a quelques semaines, 120 euros par mois, 160 euros par mois. Aujourd'hui, je voulais me concentrer sur le système informatique comme je l'ai dit.

La DPR souligne : « La première priorité du Gouvernement est de garantir la continuité du paiement des allocations ainsi que des primes de naissance et d'adoption et de l'allocation de rentrée scolaire à l'ensemble des familles ». Fin de la citation.

Ceci ne peut se faire que grâce à un système informatique, nous sommes bien d'accord, complet, adéquat, performant et aussi maîtrisé, donc important. Maîtrisé que ce soit au niveau des budgets, que ce soit au niveau des informaticiens.

Je l'ai dit, vous me répondrez, mais j'ai cru comprendre que finalement la Région avait décidé d'avancer la date butoir au 1er janvier 2019, c'est-à-dire encore un an plus tôt. Il est donc important de se concentrer et de s'atteler déjà à la concrétisation de ce volet informatique.

Je l'ai dit d'emblée, la trajectoire budgétaire 2017 proposée aujourd'hui ne rassure en rien mon groupe, pour la simple et bonne raison que, en plus de l'absence de ce point lors du débat de la politique générale, il n'y a aucune ligne budgétaire, semble-t-il – j'attends les explications – prévue à cet égard.

J'aimerais donc, Monsieur le Ministre, vous entendre aujourd'hui là-dessus parce qu'endéans les deux ans la Wallonie doit être prête. Le 8 janvier 2019, les familles doivent recevoir leur dû. Je dirais que l'urgence n'est pas demain, mais que l'urgence était bien hier et aujourd'hui on entrevoit les contours d'une opération kamikaze parce que cela passe tellement vite.

Au niveau de cette gestion informatique, je dirais qu'il y a deux volets à distinguer. On a les applications informatiques pour effectuer le paiement et les applications informatiques du régulateur. On est bien d'accord.

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

Nous sommes bien d'accord qu'il y a deux volets, le paiement et les applications du système régulateur.

Aujourd'hui, on va essayer de faire simple, le cadastre est fédéral. Il est géré par FAMIFED, nous sommes bien d'accord. Il est vraiment essentiel parce qu'il permet, d'une part, de contrôler et d'éviter les paiements indus. Je pense par exemple au double paiement et, d'autre part, il est également un filtre par lequel passent toutes les infos envoyées par la Banque-carrefour de la sécurité sociale et le registre national. Aucun budget, j'aimerais vous entendre là-dessus.

Par ailleurs, il me revient que la Flandre serait en train de travailler sur son propre cadastre et j'aimerais savoir si nous ne risquons pas d'être un peu poussés dans le dos à un moment ou un autre pour faire la même chose. Je m'explique : si je prends les allocations familiales au niveau de FAMIFED, le cadastre est une base de données géante comme un gâteau. Je coupe le gâteau en quatre : la Flandre, la Wallonie, la Communauté germanophone, Bruxelles. J'appellerai finalement ce cadastre « cadastre X ». On a donc x divisé en quatre, mais si la Flandre, comme il me revient, est occupée de travailler sur son propre cadastre, nous n'aurions plus x divisé en quatre, mais nous aurions un cadastre Z. Nous sommes bien d'accord. Que fait-on ? Fait-on alors un cadastre Z ? On reste sur un cadastre X ? Alors, on va perdre des infos, c'est ce qui risque d'arriver. Reprendre quelque chose qui existe déjà, selon moi, coûterait moins cher que de créer

quelque chose de nouveau. J'aimerais vous entendre là-dessus, Monsieur le Ministre.

De plus, avez-vous engagé une réflexion sur la révolution – et je parle bien de révolution – informatique qu'induit cette réforme de la politique des allocations familiales ? Si oui, depuis combien de temps planchez-vous sur le dossier, parce que l'étude BDO ne fait nullement mention d'un chapitre sur le système informatique et c'est vraiment interpellant ?

Est-ce finalement un choix délibéré ? Des études ou prospections ont-elles toutefois été menées ? J'aimerais vous entendre là-dessus.

Comme je l'ai dit, FAMIFED utilise actuellement un nombre important de logiciels, d'applications et autres systèmes de support. Des contacts étroits sont-ils entretenus avec les services informatiques de FAMIFED pour préparer le transfert de ce volet informatique ? Qu'est-il prévu dans la loi spéciale en termes de transferts à cet égard ? Qu'en est-il des contacts avec FAMIFED ? En termes également de transfert de personnel compétent à cet égard ? Je ne suis pas sûre que l'ensemble du personnel soit disposé à être transféré.

Quels sont les scénarios envisagés, quel système verriez-vous ? Quels sont ceux que vous souhaiteriez voir migrer et, a contrario, quels sont les systèmes pour lesquels aucun transfert ne serait nécessaire ? Quelles sont donc les alternatives ? Quel en est leur coût ? Souhaitez-vous développer des applications propres à la Région ? Qu'en est-il des ressources humaines nécessaires et forcément le calendrier ?

Au-delà de ces choix technologiques qui doivent être pris, ceux-ci influenceront également, comme je l'ai dit, le profil des futures informations. Je l'ai dit en introduction, je viens de le redire, il s'agit vraiment d'un secteur où la main-d'œuvre est fort qualifiée et fortement prisée.

Actuellement, le service informatique de FAMIFED est composé de 57 personnes qui gèrent le paiement et le cadastre uniquement. Celui de l'AViQ serait de 17, comment s'effectuera le recrutement à ce niveau-là ?

Concernant le volet « e-santé » qui correspond au développement des techniques de l'information et de la communication en faveur de l'échange de données de santé entre les professionnels, on a un objectif qui est d'augmenter la qualité des soins et également maîtriser les coûts en évitant des examens inutiles et parfois bien redondants.

Je prends un simple exemple : il est possible de suivre aujourd'hui l'évolution de sa tension et de son poids avec des tensiomètres comme Bluetooth ou des balances wifi. Bref, je dirais que d'incroyables opportunités se développent, mais elles doivent être bien encadrées. Monsieur le Ministre, pouvez-vous préciser la manière dont vous entendez encadrer l'éclosion de ces nouvelles technologies liées à la santé ? Avec quelle collaboration ?

À l'heure actuelle, y a-t-il une recherche, une étude menée dans ce cadre ?

Dans la note de politique générale, en octobre 2016, vous aviez précisé que, dans toutes les politiques menées, « la promotion des opportunités technologiques appliquées à la santé sera systématiquement encouragée en cohérence avec le récent plan Numérique du Gouvernement wallon ». Pourriez-vous faire le point sur ce dossier-là également ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Excusez-moi, Madame Durenne, l'exercice est de refaire une Déclaration de politique générale *bis* ou c'est de discuter du budget ? Ici, vous me demandez de refaire le point sur un dossier et vous ne m'évoquez rien par rapport à des questions budgétaires.

Mme Durenne (MR). - Après, je vais passer les DO par DO, mais quand je l'ai fait...

(Réactions dans l'assemblée)

Quand j'ai fait l'exercice, il y a quelques semaines, on m'avait déjà fait la remarque et ici je reviens dans le budget où il me semblait pouvoir aborder les différentes questions. Comme M. le Ministre me l'avait dit ce jour-là, s'il n'a pas envie de me répondre, il ne me répondra pas, mais j'ai le droit de poser toutes les questions. C'est ce que vous m'aviez dit, Monsieur le Ministre, ce jour-là.

Je fais donc mon travail, j'ai toute une série de questions. Non, mais c'est vrai. J'ai toute une série de questions et je pose les questions et si M. le Ministre ne veut pas me répondre, je noterai que l'on ne m'a pas répondu, mais j'ai le droit de faire mon travail et de poser les questions.

Mme la Présidente. - Bien sûr, Madame la Députée, d'ailleurs, M. Wahl vient à votre secours.

M. Wahl (MR). - Non, mais soyons de bon compte. On en a parlé en début de réunion. Il est normal qu'au budget l'on soit amené à pouvoir aborder tous les thèmes, y compris dans les allocations de base où l'on peut avoir l'une ou l'autre question complémentaire qui n'est pas nécessairement chiffrée. Cela ne me semble pas indécent et pas contraire à la possibilité d'une discussion budgétaire. Je le dis d'autant plus que le mécanisme que l'on a voulu mettre en place de prédiscussion est quelque peu bancal jusqu'à présent. C'est donc normal que, ne pouvant pas le faire à ce moment-là, n'ayant pas la possibilité de le faire, car aux ministres, il leur a été demandé de faire un exposé plus succinct, ils ont beau avoir fait plus large la fois prochaine, semble-t-il. Il est tout à fait légitime et

logique qu'au moment du budget nous puissions avoir toute la discussion et il est parfois plus intelligent d'avoir ce type de discussion au moment du débat budgétaire que d'inonder parfois les ministres de questions.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - J'ai choisi de ne pas inonder M. le Ministre de questions par après et de le faire aujourd'hui au moment du débat budgétaire.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je demande que cela soit bien acté dans le PV.

M. Wahl (MR). - J'ai parlé à titre personnel.

(Rires)

Mme Durenne (MR). - Je vais essayer de me reconcentrer et de poser mes questions. Quel est le pourcentage d'institutions hospitalières et de praticiens qui ont adhéré au réseau de santé wallon ? Y a-t-il une sensibilisation au partage des données des médecins spécialistes qui exercent dans les hôpitaux ? Comme je l'ai dit, ce partage de données est important à plus d'un titre. Cela permet de ne pas refaire inutilement le même examen, que ce soit au niveau financier, mais aussi au niveau santé. Il est parfois bien inutile de refaire deux fois le même examen. Qu'en est-il de l'information aux patients et aux généralistes ? Ceux-ci sont-ils suffisamment informés des enjeux de la mise en réseau de leur dossier ? Quel est le pourcentage de médecins généralistes qui travaillent en réseau d'échange de données médicales puisque apparemment les médecins généralistes sont plus sensibles que les spécialistes ? Le groupement belge des omnipraticiens, la Fédération des associations des médecins généralistes de Bruxelles ont récemment invité les mutuelles et les hôpitaux à intensifier leur campagne d'information sur les réseaux d'échange de données médicales. Selon eux, pour que les efforts d'information des médecins généralistes aient un sens, il faut que leurs confrères spécialistes soient eux aussi sensibilisés aux possibilités de lits santé. Qu'en est-il au niveau de la Wallonie ? L'année 2017 verra-t-elle se généraliser ? L'information de manière structurelle est la promotion de l'utilisation du réseau parmi les médecins spécialistes, généralistes et les patients. Je dirais qu'adhésion, transparence, communication sont les mots clés pour le succès du réseau wallon santé.

Le dernier point dans la première thématique importante qui était l'informatique, c'est concernant la cyber criminalité. J'en ai touché un mot au niveau de l'introduction. C'est également un enjeu essentiel du XXIe siècle. L'AViQ détient avec ses partenaires de nombreuses données personnelles qui sont sensibles et qu'il convient de protéger. On sait que celles-ci sont de plus en plus recherchées pour être vendues dans une optique commerciale. Monsieur le Ministre, qu'en est-il de la sécurité de l'information pour les mutuelles, les SAFA, les hôpitaux, mais également les maisons de repos, l'AViQ ? Qu'en est-il de la traçabilité des intrusions, de la prévention de celles-ci, de la conscientisation et de la formation du personnel – c'est très important également – des *backups*, de l'acquisition de logiciels spécifiques performants ? Quels sont les budgets dégagés à cet égard ?

J'en terminerai pour la première thématique qui concernait l'informatique.

Je vais passer à la deuxième qui concerne les défis liés au vieillissement de la population. Là, on le sait, de gros défis nous attendent avec le vieillissement. Une part significative de la population vieillissante est issue du baby-boom d'après-guerre.

Monsieur le Ministre, je commencerai par les SAFA. Ils doivent faire face à l'évolution des demandes et prestations et le vieillissement est un facteur à prendre en compte. Cependant il ne s'accompagne pas seulement du vieillissement, mais d'autres éléments particulièrement prégnants à l'heure actuelle pour les SAFA. Je pense à l'augmentation des maladies chroniques, au souhait de vivre le plus longtemps possible chez soi, des situations sociales de plus en plus lourdes, de plus en plus complexes. La secrétaire générale de la FEDOM, lors des auditions du 8 novembre, a affirmé que sur les régions de Namur, en 2015, à partir du mois de juillet, l'ensemble des services de la Province de Namur n'ont plus pu prendre de nouvelles situations. Ici, en 2016, c'est à partir du mois de mars qu'ils n'ont plus pu prendre aucune situation. En clair, les services sont aujourd'hui plus que saturés.

Il est important à ce niveau-là de faire une distinction entre le vieillissement et le volet social des bénéficiaires. La prévention fait partie de missions des SAFA et une attention toute particulière doit y être accordée, car si les SAFA ne peuvent remplir leurs missions de prévention, forcément que cela impliquera inévitablement une hausse des besoins demain et, par conséquent, par déduction, un impact financier.

Aujourd'hui, nous attirons votre attention sur le risque de ne pouvoir répondre à l'ensemble des demandes éligibles à l'assurance autonomie au motif d'une saturation des services. Qu'en est-il de l'appel d'air engendré par l'assurance autonomie ? Qu'en est-il de la proportion 80 % du budget SAFA incorporé à l'assurance autonomie, le solde consacré aux autres missions ? Ce pourcentage sera-t-il revu ? Les auditions avaient clairement démontré la crainte des SAFA face à cette donnée. Lors des débats du 8 novembre dernier, vous aviez précisé que : « Je reviendrai à l'ajustement budgétaire avec *ad minima* les 2,4 millions d'euros d'augmentation pour les contingents d'heures prévus dans la trajectoire budgétaire ». Sur quelle base ce

montant sera-t-il calculé ? Qu'en est-il du monitoring du nombre de refus de prises en charge, faute de moyens dans le chef des SAFA ? Quel coût cela représente-t-il ? Qu'en est-il de la perspective de la demande dans 15 ans et de l'estimation de ces coûts ? Pour être très concrète, outre les 4 millions d'euros investis dans l'informatisation des SAFA et des mutuelles en vue de la mise en œuvre de l'assurance autonomie, quel est votre plan d'action pour 2017 ? Ces 4 millions d'euros sont-ils destinés à la conception du logiciel ou à l'informatique ? Qu'en est-il du calendrier ? Qu'en est-il également du dépassement de contingents dans le secteur privé ? On sait que le chiffre de 80 000 heures a été avancé. Confirmez-vous bien cette information ? Qu'en est-il du secteur public ? La pratique qui s'était installée ces dernières années veut que le dépassement du contingent du secteur privé soit compensé par le contingent consommé du secteur public. Cela est-il encore de mise pour 2016 ou 2017 ? Le contingent n'a, semble-t-il, plus été revu depuis cinq ans. Confirmez-vous cela ? En vue d'assurer les besoins engendrés par l'assurance autonomie, envisagez-vous d'augmenter les contingents ?

Un dernier point, la DPR précise, à la page 46, que le tarif payé par les bénéficiaires de l'aide à domicile est déjà fonction de leur niveau de revenus. Néanmoins, comme les barèmes n'ont plus été indexés depuis plusieurs années, forcément, de nombreux aînés paient un prix trop élevé par rapport à leurs revenus. Le Gouvernement souhaite dès lors, je cite : « rétablir la justice du système en indexant les barèmes et les tarifs et mieux articuler les services permettant de rencontrer des besoins de proximité ». Je pense aux aides familiales, aux aides-ménagères, avec le dispositif des titres-services.

Concrètement, verrons-nous en 2017 une indexation des barèmes et des tarifs ? Il est essentiel d'augmenter, comme je l'ai dit, l'accessibilité des SAFA aux personnes les plus précarisées. On constate que les budgets alloués à ces postes ne permettent actuellement pas d'envisager un soutien de fonds au SAFA. C'est interpellant, mais c'est même plus profond, nous sommes très inquiets face à ces budgets.

Ensuite, concernant le vieillissement, un petit mot concernant les maisons de repos. On en a parlé également, on a parlé ce matin lors de sa présentation.

La note de politique générale précisait qu'en matière de maisons de repos une note-cadre viendrait prochainement orienter la réforme des volets programmation, financement et réglementation de la matière. D'ici la mise en œuvre du nouveau système, il sera veillé à réamorcer la pompe des subventions régionales aux maisons de repos, en y consacrant des moyens nouveaux dès 2017 à hauteur de 34 millions d'euros. Ce matin, si j'ai bien entendu, j'ai également entendu pour 2018 que 34 millions d'euros seraient remis. J'aimerais avoir confirmation de votre part et si vous pouviez m'expliquer...

(Réaction de M. le Ministre Prévot)

J'ai entendu 2017, mais ce matin j'ai entendu 2018 aussi, pour 2017 et pour 2018. J'ai peut-être mal compris. Vous me direz si j'ai mal compris.

(Réactions dans l'assemblée)

Bien sûr, Monsieur le Ministre, je vais vous demander quel est l'agenda de cette note-cadre et l'échéancier tant espéré.

On constate également que, par la dévolution des crédits de liquidation préconisés dans le budget pour les infrastructures, 7,9 millions d'euros en 2019 et 28,6 millions d'euros en 2020. J'ai bien entendu ce matin que vous disiez qu'il faut bien sûr le temps que les textes soient votés, adoptés, tout ce que l'on veut. J'en déduis que l'on va rejeter le financement du secteur sur le suivant. J'aimerais vous entendre là-dessus.

Mon groupe déplore un manque d'ambition en la matière étant donné que l'amorce de la dévolution des crédits ne se fera qu'en 2019. Finalement, on va consacrer une législature entière aux aspects procéduraux. Est-ce vraiment ambitieux ? Je ne le pense pas. Qu'en est-il du chiffre de 2 500 lits dits dormants au niveau des acteurs publics ? Quelle est la solution proposée par M. le Ministre sous cette législature-ci ?

Ensuite, j'avais parlé de quatre thématiques : l'information, le vieillissement de la population, les hôpitaux et la promotion de la santé. Je laisserai les hôpitaux à ma collègue, Mme Lecomte, pour terminer très brièvement avec la promotion de la santé et puis un dernier petit point.

Au niveau de la promotion de la santé, Monsieur le Ministre, vous précisez que le Plan wallon de prévention et de promotion est en cours d'élaboration, il a pour vocation de remplacer le programme quinquennal de promotion de la santé hérité de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Suite à une de mes questions écrites, vous aviez précisé en octobre qu'une rencontre était prévue le 7 novembre 2016 avec des représentants de l'OMS pour qu'ils puissent apporter un appui méthodologique concernant le projet du plan. J'aimerais simplement connaître le résultat de la rencontre. Quelles sont les priorités de santé de la Wallonie, les grands axes stratégiques ? Un décret organisant le secteur de la promotion de la santé est-il annoncé ? Pourra-t-il se concrétiser ?

Voilà pour la promotion de la santé.

Juste une petite parenthèse, c'est que je suis également dans la commission du ministre-président où

il y a un Fonds de la Loterie nationale. Ce Fonds de la Loterie nationale, pour 4 503 000 euros, c'est une enveloppe qui doit être redistribuée. Il y a 68,31 % qui sont octroyés au secteur de l'accueil des personnes handicapées, 10,35 % octroyés au secteur de l'accueil du troisième âge. Or, apparemment, depuis le début de la législature, aucun membre du Gouvernement ne communique le descriptif de l'allocation de ces enveloppes budgétaires. J'aimerais vous entendre là-dessus également.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Monsieur le Ministre, un mot sur le financement des hôpitaux.

J'aimerais l'évoquer tout d'abord à travers le prisme du financement de Vivalia 2025 – pour la bonne compréhension des commissaires, le projet de la construction d'un hôpital centre-sud en Province de Luxembourg – tant il est symptomatique d'une politique hospitalière à rebrousse-poil, tant celui-ci suscite questionnements, incertitudes et inquiétudes.

Pour rappel, autant vous adoptiez, quand je vous interrogeais, une attitude de réserve quant au choix du projet sur le devenir hospitalier luxembourgeois, autant vous montriez de l'impatience face aux atermoiements qu'il suscitait au motif que vous aviez l'argent et que, par conséquent, le financement serait assuré pour le projet retenu pour autant qu'il soit sur votre bureau courant de cet été. Ce fut le cas.

Toutefois, il semble que la donne ait changé, votre note de politique générale l'explicitant. Dorénavant, le projet Vivalia 2025 doit s'inscrire dans le cadre d'un appel à projets, devant vous permettre d'établir un cadastre des besoins d'investissement en matière hospitalière aux quatre coins de la Wallonie et ainsi estimer la portée des arbitrages à effectuer pour la première programmation quinquennale de 240 millions d'euros dès 2017.

Première observation, mais cela a déjà été évoqué ce matin, on peut quand même s'étonner que le budget ne traduise pas en crédits d'engagement cette programmation quinquennale. Qu'en est-il dès lors de l'intervention de la Région ?

Dans le cadre de la réforme MR-MRS dont ma collègue, Mme Durenne, vient de parler, vous imposez une dévolution des crédits à partir de 2019 pour petite partie et, pour l'essentiel, vous le reportez sur le prochain gouvernement. Dans le cas qui nous occupe, pas une ligne budgétaire sur ces 240 millions d'euros, alors que son projet devrait être effectif en 2018. Qu'en est-il de cette contradiction ?

Pour en revenir à Vivalia 2025 quelques instants, vous affirmiez encore très récemment – je vous ai entendu – que le projet Vivalia était un bon projet. Cela veut-il dire que vous en garantissez le financement ? Doit-on au contraire comprendre que l'investissement, on parle de 7 millions d'euros, nécessaire au montage du dossier devenu nécessaire en vue de répondre à l'appel à projets sera peut-être une dépense sans lendemain à charge des associés que sont les communes et la province ? De manière générale, dans quels délais l'ensemble des projets déposés seront-ils examinés ? Peut-on connaître l'état d'avancement de certains d'entre eux ? Une sélection est-elle envisageable en 2017 ? Au-delà, peut-on connaître l'état d'avancement des dossiers connus, indépendamment de la mise en place de ce futur appel à projets ?

Si tous les projets déposés visent la rationalisation de l'offre sur le long terme, ce que vous préconisiez, pouvez-vous garantir leur financement autant qu'ils sont ? Une priorisation s'effectuera-t-elle ? Si oui, sur base de quels critères ? Par qui et comment les arbitrages entre projets seront-ils opérés ?

Voilà l'essentiel de mes questions. Elles sont éminemment importantes et j'espère avoir des réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Monsieur le Ministre, à la lecture de votre note de politique générale ainsi que de votre présent exposé particulier relatif au budget 2017, on le voit en matière d'action sociale et de santé, il s'agit non plus d'engendrer les réformes comme l'an passé, mais bien maintenant de les finaliser et vous vous y appliquez avec tout le sérieux que l'on vous connaît.

Pour accueillir les compétences liées à la sixième réforme de l'État et aussi aux accords de la Sainte-Émilie, de la manière la plus efficace possible notre Parlement avait d'abord adopté, le 3 décembre 2015, le décret fondateur de la nouvelle Agence pour une vie de qualité en Wallonie, l'un des dossiers phares de cette législature, que vous menez avec succès.

On le voit, même si le travail n'est pas terminé, il se poursuit avec sérieux et efficacité. Nous pourrons très certainement nous en rendre compte lorsque l'agence présentera son premier contrat de gestion. Une première évaluation du décret fondateur devra par ailleurs avoir lieu en fin d'année. Nous serons donc très attentifs à tout cela.

L'évolution démographique de notre Région et en particulier l'allongement de la vie fait que des solutions innovantes doivent être trouvées pour répondre opportunément aux différentes mutations en cours. Le groupe cdH a d'ailleurs organisé le colloque sur la *silver* économie la semaine dernière, ici même au sein de notre Parlement. L'ambition se poursuivra donc encore en 2017 pour apporter des bases solides à l'avenir social des Wallons et des Wallonnes.

C'est en ce sens que 2017 verra notamment l'instauration de l'assurance autonomie, dispositif indispensable pour accompagner la dépendance due à l'âge, au handicap ou à la maladie et qui devra être concrétisée durant cette année parlementaire.

Votre note-cadre relative à cette politique innovante a donc été validée par le Gouvernement au mois de juillet dernier. Elle a été transmise à notre Parlement et elle nous a déjà permis de clarifier une série d'interrogations qui restaient en suspens, ce que l'on a également fait lors de nos débats, ici en commission, ce dernier trimestre.

Si sur les principes le Gouvernement a donc pu s'entendre sur cette volonté de mettre en œuvre un tel outil, il est vrai que l'opérationnalisation du processus pratique et concrète reste à finaliser. Il est à souligner que cela s'effectue en étroite concertation avec les acteurs du secteur concerné et les auditions organisées récemment par notre Parlement en font aussi partie.

La réforme des allocations familiales, elle aussi, est très attendue. En suite de votre note d'orientation sur le sujet suivra un processus législatif et réglementaire qui devra assurer une mise en œuvre efficiente du nouveau système à partir de 2019. Pour rappel, le cdH ne voulait bien évidemment pas de cette défédéralisation, car les allocations familiales consistent en un pan majeur de la protection sociale visant à soutenir tous les parents à couvrir les frais liés aux enfants.

Monsieur le Ministre, il vous revient de décider de mettre en place le nouveau régime. Nous défendons dans ce cadre différents principes : l'universalité, la revalorisation des nouvelles familles, le montant perçu pour le premier enfant, la prise en compte de situations spécifiques, la prise en compte aussi des coûts qui varient en fonction de l'âge, la mise en place d'un système de droits acquis. Souvenez-vous, nous en avons déjà débattu il y a quelques semaines.

Le processus consultatif est en marche. À l'avenir – et c'est déjà une certitude pour chaque enfant à naître –, un même montant forfaitaire sera versé. Reste encore à fixer le montant des allocations de base attribuées à l'enfant. Je souhaiterais savoir si, depuis la note-cadre présentée au Gouvernement wallon, de nouvelles informations pouvaient encore nous être communiquées à ce stade.

En ce qui concerne la personne en situation de handicap, nous soulignerons avec satisfaction l'annonce que vous avez faite quant à la poursuite de la mise en œuvre de certains axes du plan transversal Autisme d'avril 2016, avec des moyens financiers nouveaux en 2017. Une belle réponse à des besoins qui s'avèrent criants, tant de la part des familles que de la part des secteurs. Aussi, toujours concernant votre politique en faveur des personnes en situation de handicap, vous annonciez dans votre note de politique générale qu'un appel à projets additionnel de 5 millions d'euros serait lancé au second semestre 2017 relatif au polyhandicap.

Par ailleurs, vous disiez que la mise en œuvre de certains des axes du plan transversal Autisme se poursuivrait, avec des moyens financiers nouveaux. Pouvez-vous nous expliquer les objectifs concrets qui seront poursuivis avec ces nouveaux moyens ?

À propos de la liste unique qui devrait permettre un recensement de la population en recherche de solutions dans les structures handicap, une petite précision s'impose puisque vous prévoyiez, lors du débat sur votre note de politique générale, son opérationnalisation pour la fin de l'année : s'agit-il de 2016 ou de 2017 ? Je pense que vous aurez plusieurs questions dans ce sens.

En ce qui concerne la problématique du vieillissement de la population et plus particulièrement de l'accueil des personnes âgées, il est à souligner le déblocage de nouveaux moyens, en vue d'une politique volontariste en matière de maisons de repos, de maisons de repos et de soins ainsi que de centres de jour.

Concernant enfin la politique de la santé, et même si vous ne disposez pas de tous les leviers nécessaires à l'application de la politique de santé publique en Wallonie, je citerai bien évidemment le soutien accru à la première ligne de soins ainsi que l'importance capitale de la réforme du financement des constructions hospitalières à venir : 240 millions d'euros de travaux par an pour la première programmation quinquennale à venir et, de manière plus générale, le projet de nouvelles infrastructures de qualité accessibles et spécialisées et nous nous en réjouissons.

Nous serons attentifs au fait que les bénéficiaires de soins devront être mis au centre de ces projets. Je souhaiterais savoir sur quelle base sera réalisée cette réforme de financement de construction hospitalière et comment sont définis les objectifs du nouveau mode de financement.

Je rappelle encore que le Gouvernement s'est engagé durant cette législature à augmenter les moyens dévolus au contingentement de soins à domicile. Vous l'avez dit, c'est une thématique importante au niveau de la santé et au niveau de l'encadrement.

Enfin, dernière réflexion plus générale, j'ai vu dans votre note de politique générale 2017 que vous continuiez la lutte contre le dumping social par la concrétisation, dans vos compétences, de la politique « Achetez wallon » retenue par le Gouvernement. Le cdH avait été l'initiateur d'une résolution votée en mars 2015 sur le problème que constitue pour notre Région wallonne le dumping social. Votre collègue, le ministre Furlan, annonçait dans sa note de politique générale que le Gouvernement entend aller plus loin et travaille actuellement sur des outils réglementaires contraignants, tels une adaptation du décret FRIC,

Fonds régional pour les investissements communaux, en vue de conditionner l'octroi d'une partie de subsides à l'insertion de certaines clauses antidumping et/ou clauses sociales dans les marchés de travaux.

Cette idée de conditionner les subsides wallons à la lutte par les pouvoirs subsidiés contre le dumping social semble être très intéressante. Sachant que dans vos compétences vous annoncez, par exemple en matière de construction hospitalière, une première programmation quinquennale de 240 millions d'euros qui verra le jour en 2017 ainsi qu'en matière de MR-MRS un réamorçage de la pompe des subventions régionales aux maisons de repos, en y consacrant des moyens nouveaux dès 2017 à hauteur de 34 millions d'euros, je voudrais savoir ce que vous pensez de cette idée de conditionner les subsides à la lutte contre le dumping social. Pareille mesure pourrait-elle éventuellement être envisagée ? Légalement, serait-elle possible dans le cadre de vos matières ?

Il est très clair que, sans réelle mesure, proposition innovante et urgente, le combat contre le dumping ne pourra jamais être gagné et nous savons tous que les mesures et propositions européennes, fédérales et régionales actuellement sur la table demeurent insatisfaisantes.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Monsieur le Ministre, en guise d'introduction, j'aimerais dire que nous nous réjouissons que vous ayez inscrit ce budget dans une logique qui n'est pas une logique d'austérité, mais qui, à l'inverse, est une logique d'ouverture, de projets. D'une certaine matière, vous confortez les politiques que vous menez depuis le début de cette législature et c'est un budget que l'on peut qualifier d'ambitieux, incontestablement. Dans la situation qui est la nôtre actuellement, je dois dire que l'on ne peut que s'en réjouir.

Je voudrais souligner deux ou trois petits points. Je ne serai pas très longue. Je n'ai pas de questions.

Non. Il y a déjà eu tellement de choses qui...

Il y en a eu pour tout le monde.

(Réactions dans l'assemblée)

Je voulais souligner des éléments de la politique que vous menez, qui me semblent importants. C'est la reconnaissance, notamment, des épiceries sociales et des restaurants sociaux, avec la création d'un nouveau budget dédicacé. D'une certaine manière, c'est un peu tristounet de se dire qu'aujourd'hui l'on doit financer des épiceries sociales et des restaurants sociaux. Néanmoins, force est de constater que pour certains de nos concitoyens c'est parfois la seule manière de se nourrir correctement et c'est la seule manière d'arriver à boucler à peu près les fins de mois. Cela me semble un élément qui va avoir un impact sur la redistribution des invendus alimentaires dans de bonnes conditions de conservation. Je tenais de ce fait à souligner cet aspect de la politique que vous menez, parce qu'elle fait partie de ces politiques un peu correctrices que l'on est obligé de mettre en place dans nos temps actuels.

Je voulais saluer aussi le budget pour le plan Autisme. Nous aurons bientôt une commission conjointe. Ce plan Autisme est vraiment attendu par les familles. Il est attendu depuis longtemps. Beaucoup de familles se sentent extrêmement démunies, extrêmement seules aussi. De ce fait, ce budget va permettre de les soutenir et de leur apporter un peu de soulagement, de leur rendre la tâche plus simple.

Je voulais aussi, mais Mme Durenne l'a fait avant moi et longuement, aborder la question des services d'aide à domicile. C'est incontestable que des efforts ont été réalisés, que vous vous êtes engagés à dégager des moyens lors du prochain ajustement, mais j'aimerais insister sur ce secteur d'activités. En effet, il est extrêmement important dans le paysage complet de l'accompagnement du vieillissement et de la dépendance.

Les services – nous l'avons vu au cours de l'audition – sont déjà aujourd'hui confrontés à toute une série de problèmes. De ce fait, c'est une étape importante de pouvoir aussi les soutenir, de pouvoir augmenter leur budget et le nombre d'heures de prestation possibles.

Pour nous, il est évident que cela fait partie de la réflexion globale que nous menons sur le dossier de l'assurance autonomie. Ce dossier nous tient particulièrement à cœur. Il est lié au développement d'une offre de services de qualité qui tient compte des besoins, des revenus des bénéficiaires, en ce qui concerne notamment les barèmes d'intervention. C'est un dossier qui est en lien direct avec ce budget. Je n'en parlerai pas des heures, mais vous savez à quel point ce dossier est important pour nous et à quel point il représente sans doute l'un des grands enjeux de cette législature.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Monsieur le Ministre, c'est bien connu, les hommes vont plus souvent droit au but que les femmes.

(Rires)

Je vais en faire la démonstration.

(Réactions dans l'assemblée)

Je vais en faire la démonstration cet après-midi, grâce à Mme Durenne.

M. Wahl (MR). - Vu la composition de la commission, vous n'avez pas mon soutien.

(*Rires)*

M. Martin (PS). - Vous m'abandonnez en rase campagne, Monsieur Wahl, ce n'est pas bien.

Ceci étant, je souhaitais simplement centrer mon propos sur deux domaines en particulier. Le premier, c'est celui des infrastructures hospitalières. Vous le savez, Monsieur le Ministre, dans le cadre de la sixième réforme de l'État, les différents partis politiques ici représentés ont négocié des transferts de compétences, notamment la question sensible du financement des charges du passé relatives aux hôpitaux. Cette question a déjà fait l'objet de nombreux débats ici en commission et à d'autres niveaux de pouvoir.

Cependant, est intervenu, à la Chambre, voici une dizaine de jours, un fait nouveau sur lequel j'aurais souhaité vous entendre et qui est en lien direct, cette fois, avec la question budgétaire. Interrogé par un parlementaire de mon groupe, le Premier ministre aurait déclaré, si je m'en réfère à ce que j'ai lu dans la presse, qu'il n'y aurait pas de blocage de principe du Gouvernement fédéral sur le financement de ces charges du passé, qui sont quand même estimées à 1,2 milliard d'euros – deux fois 600 millions d'euros pour l'ensemble des entités fédérées –, mais simplement un blocage technique. Celui-ci serait, si je m'en réfère toujours à cet article de presse, levé suite à une correction technique apportée par le Gouvernement fédéral et ses services et, en l'occurrence, que ces montants seraient payés comme cela avait été prévu aux entités fédérées.

Je voulais savoir si vous aviez eu un contact avec le Gouvernement fédéral depuis lors. Il semblerait, disait l'article, qu'il y ait eu un contact entre le Premier ministre et le ministre du Budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. M. le Ministre-Président Demotte semblait confirmer en commission à la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'il y aurait un accord en ce sens. Je voulais savoir si, au niveau de la Région wallonne, puisque l'on parle d'un dossier important, on pouvait être rassuré par rapport à ce dossier-là aussi, qui n'est pas sans incidences sur le plan budgétaire, à la fois pour la Région et pour ses possibilités de soutien aux hôpitaux, lesquels sont déjà largement malmenés par la politique fédérale actuelle en matière de soins de santé.

Le deuxième dossier sur lequel je souhaitais revenir – vous l'avez évoqué dans votre introduction tout à l'heure – c'est l'opération « Été solidaire, je suis partenaire ». Je voulais savoir si, dans les faits, l'opération serait réduite dans sa voilure budgétaire, y compris si l'on additionne les contributions des différents ministres et les différents départements de la Région, ou si un transfert budgétaire était envisagé pour faire en sorte que, par rapport à l'année 2016, l'enveloppe 2017 reste constante pour cette opération qui reste une belle opération d'insertion socioprofessionnelle dans nos quartiers.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Une très bonne remarque, si vous me le permettez, dans le cadre de la discussion générale et la note de politique générale. C'est plus une question de sémantique, Monsieur le Ministre, et c'est sur un seul point. Effectivement, je pense que les intervenants ont pu s'exprimer sur les différents aspects.

À propos des MR-MRS, dans la note de politique générale, et l'expression était reprise dans les diapositives de ce matin – je crois même que c'est Mme Leal Lopez qui a fait allusion à cela – je trouve qu'il y a des expressions qu'il convient d'utiliser avec beaucoup de prudence, ou de ne pas utiliser du tout. Lorsque, dans la note de politique générale répétée, on écrit : « D'ici la mise en œuvre de nouveaux systèmes, il sera veillé à réamorcer la bombe des subventions régionales ». Avec cette expression, j'ai l'impression que l'on revient au siècle passé ; que l'on revient à un mécanisme ou que l'on fait référence, je veux m'en convaincre d'une manière involontaire, que l'on revient à ce qui a été l'une des grandes difficultés de notre Région, parce que cela donne l'impression que : « Youpie les amis, venez. Le fric va recouler de la pompe et l'on distribuera à tout-va. » Non. Les expressions que vous auriez dû utiliser, Monsieur le Ministre, c'est de dire : « Oui, on va revoir le mécanisme des subventions, il sera objectivé, il est nécessaire dans telle ou telle circonstance », mais parler de « pompe à subventions », je pense que c'est une expression malheureuse qu'il faut éviter.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci, Mesdames et Messieurs les parlementaires, pour ces questions sur le volet social santé.

Je dois reconnaître qu'elles ont été tantôt très ciblées, tantôt beaucoup moins, tantôt en lien direct avec le budget, tantôt, là aussi, beaucoup moins. Je prends une illustration : quand on m'évoque le Plan prévention santé et la réunion du 7 novembre et que l'on me demande comment cela s'est passé et ce qui s'y est dit, j'avoue avoir peine à mesurer le lien direct avec le débat budgétaire. Je ne peux évidemment empêcher le parlementaire de poser la question. Après, pour ce qui est de la réponse, je pense d'ailleurs y avoir déjà répondu antérieurement.

Je vais cibler les réponses que je souhaite pouvoir partager avec vous, mais il y a un élément important, c'est que des interrogations que Mme Lecomte m'a partagées, je dois constater qu'il y a soit une totale incompréhension, soit une totale ignorance de la manière dont fonctionne le financement des infrastructures hospitalières. Je dois dire d'ailleurs qu'à la lecture d'une série d'articles de presse, auxquels je ne

réagis pas toujours, j'ai parfois effectivement vu, lu et entendu des choses tantôt fausses, tantôt grotesques, tantôt infondées. Ce sera certainement l'occasion d'apporter de la clarification sur le dossier.

À tout seigneur, tout honneur, on va alors commencer par Mme Durenne pour pouvoir apporter quelques éléments de précision à ses nombreuses interrogations. Concernant l'assurance autonomie, il n'y a pas, Madame Durenne – et je suis surpris que quelqu'un comme vous qui est habitué à être si attentive à tous les débats ne l'aie pas noté – que 3,6 millions d'euros qui ont été réservés pour l'informatique au niveau des organismes d'assurance que sont les mutuelles, dans la mesure où, comme je l'ai expliqué en long et en large lors du débat sur l'assurance autonomie, ces 3,6 millions sont les crédits prévus en 2016. Il y a bien, pour les mutuelles, 3,6 millions qui ont été prévus dans les crédits 2016. Lors du débat qui s'est tenu antérieurement, j'ai précisé que, conscient que cette somme ne serait pas suffisante, 8 millions d'euros complémentaires seraient dégagés en 2017 à l'occasion du fait que l'on projette de pouvoir passer de trois à quatre mois le délai entre la perception de l'assurance autonomie et l'activation du bénéfice du droit. Comme cela représente une récolte d'environ 25 millions d'euros par trimestre, cela fait un tiers de trimestre donc effectivement 8 millions d'euros, dont les mutualités pourront bénéficier de manière complémentaire. Elles savent donc qu'elles peuvent aller mobiliser 8 millions d'euros de leurs crédits qui leur seront remboursés par ce mécanisme. Les 3,6 millions seront-ils suffisants ? Non. Je l'ai toujours dit et j'ai expliqué déjà, il y a un bon mois, cette approche et ce dispositif.

Vous me posiez la question aussi sur le volet informatique au niveau des SAFA. Au niveau des SAFA, il y a 4 millions d'euros qui ont été réservés pour le volet informatique. Là aussi, j'ai expliqué qu'il n'y avait pas eu d'analyse fine qui avait déjà été faite par le secteur des SAFA sur les 4 millions d'euros. Des premiers échos qui nous reviennent et de la rencontre que j'ai pu organiser encore la semaine dernière avec l'ensemble des fédérations et représentations de travailleurs sur les SAFA, il semble que ces 4 millions d'euros soient excessifs et que l'on pourrait donc faire le développement informatique utile avec moins d'argent. C'est la raison pour laquelle j'ai exposé tout à l'heure, dans le cadre du commentaire sur le PowerPoint diffusé, qu'il était de toute manière convenu et acquis que ces 4 millions d'euros restaient pour les SAFA et que j'attendais, suite à la rencontre que j'ai eue avec eux la semaine dernière, qu'ils me fassent savoir pour la fin de ce mois si oui ou non après analyse ils estiment ce montant excessif. Parce que lors de la réunion entre les fédérations, il y a eu des points de vue divergents, certains disant : « Attention on aura certainement bien besoin de cette somme pour pouvoir réaliser les développements informatiques et/ou le remplacement d'équipements puisque cela pouvait concerner autant le hardware que le software », d'autres disant : « Cela dépend, soit on fait comme les mutuelles, on se rend compte qu'il est nécessaire de faire une plateforme commune, soit au contraire ce sont des adaptations qui devront être faites dans chacun de nos systèmes informatiques respectifs. Mais pour pouvoir vous dire cela, Monsieur le Ministre, il faut que l'on connaisse d'abord quels sont les mécanismes de flux financiers qui sont envisagés dans le cadre de la mise en œuvre de l'assurance autonomie ».

Il a donc été convenu, la semaine dernière, avec eux, de leur faire parvenir, dès le début de cette semaine – probablement que cela leur a été adressé dès hier – le schéma représentatif des flux de financement. Ils ont jusqu'à la fin de ce mois pour analyser si la matérialisation de ces flux nécessite une plateforme commune ou une adaptation de leur propre système. À la lumière de cela, ils pourront nous dire si les 4 millions d'euros sont nécessaires, suffisants ou non et s'il y a lieu d'en récupérer une partie pour pouvoir couvrir d'autres engagements, comme les 400 000 euros de formation SAFA qui sont requis ou bien une augmentation des contingents d'heures.

J'ai déjà eu l'occasion de dire tout cela, mais probablement que je n'avais pas été assez clair. Merci de m'offrir l'opportunité à nouveau d'être plus précis.

Sur la question relative au personnel et aux compétences, je pense qu'il n'y a pas de craintes particulières à avoir. Je rappelle que les mutuelles sont habituées à gérer les grands flux de données ; ils le seront davantage encore demain. Aujourd'hui, ils gèrent déjà l'assurance soins de santé qui est bien plus complexe que le modeste mécanisme d'assurance autonomie qu'il va être projeté de mettre en œuvre. Je pense que du côté des capacités des organismes assureurs il n'y a pas de craintes à avoir. Le budget a été estimé sur base de la consultation que nous avons faite auprès des organismes assureurs. Il n'y a pas de marché public qui a été lancé puisque c'est une subvention qui leur est octroyée pour qu'ils réalisent eux-mêmes la plateforme informatique. Ils se sont d'ailleurs entendus, après de nombreux mois de palabre, sur la nécessité d'en faire une commune et qui visera effectivement toutes les mutuelles puisqu'ils vont créer une ASBL au départ de l'intermutuelle. Les statuts sont d'ailleurs rédigés. On devrait, incessamment sous peu, avoir la capacité de transférer les 3,6 millions d'euros à cette structure dans les tout prochains jours de cette année 2016. Je pense que sur ce volet, j'ai été clair et complet.

Sur la question des allocations familiales, qu'il n'y ait pas de maldonne, Madame Durenne, la date du 1er janvier 2019 est celle qui a été arrêtée par le seul Gouvernement flamand. C'est le seul qui, aujourd'hui, a dit qu'il souhaitait mettre en œuvre le processus à partir du 1er janvier 2019. Ce que moi j'ai dit à plusieurs reprises – cela rassurera votre collaboratrice qui fait non là derrière, mais c'est factuel – c'est qu'il me paraissait cohérent de se calquer sur la date du Gouvernement

flamand. Pour ce qui nous concerne, on veille aussi au basculement au 1er janvier 2019. J'ai toujours dit aussi que ce basculement, qui doit se faire au plus tard au 31 décembre 2019 – c'est juste une information – ne se ferait que si l'on avait la certitude que les choses allaient fonctionner pour éviter d'être le ministre dont la popularité allait être inversement proportionnelle à la notoriété. J'ai toujours utilisé cette expression pour expliquer qu'il y aurait une phase pilote et que l'on ne ferait jamais en sorte, si l'on devait constater que le processus n'était pas mûr informatiquement, de basculer à la date du 1er janvier 2019 par dogmatisme quelconque et risquer qu'il y ait des centaines de milliers de familles qui n'aient pas les allocations familiales.

Je dois d'ailleurs dire, pour être tout à fait transparent, que quand j'ai spontanément évoqué qu'il m'apparaissait logique de se calquer sur le 1er janvier 2019, j'ai aussi eu des réactions de l'administration en disant que ce n'est pas nécessairement aussi logique qu'il n'y paraît, parce qu'il y a toute une série de motifs pour lesquels se calquer au 1er janvier 2019, sans avoir la certitude que tel aspect ou tel autre a été clarifié, soit un gage de plus grand service rendu à nos concitoyens. Donc, la seule certitude, c'est que ce sera au plus tard au 1er janvier 2020, puisque l'on a la date butoir du 31 décembre 2019. Je poursuis mes discussions avec mes collègues du Gouvernement puisqu'ils ont été saisis du dossier – je l'ai évoqué ce matin – pour pouvoir atterrir sur un modèle qui puisse être conforme à nos aspirations respectives et travailler de manière conséquente sur tous les éléments connexes – les flux informatiques en sont évidemment le premier des exemples –, mais tant que l'on ne connaît pas le futur modèle, on ne sait pas développer l'application.

Quant au personnel de FAMIFED qui devrait nous être transféré, on me dit – puisque je ne les connais pas individuellement – que ce sont des experts de grande qualité et que l'on a la chance d'hériter d'une *dream team* pour la gestion de ces aspects. Tant mieux, c'est probablement le gage que la date de janvier 2019 pourrait être effectivement la plus efficace, mais aujourd'hui elle n'a pas encore été officiellement arrêtée, cela dépendra de l'analyse des éléments.

Deuxième considération sur la question de l'échange de données médicales, vous avez refait tout un plaidoyer en disant combien cela était important et qu'il fallait changer les données. Je peux y souscrire. C'est important, il faut changer les données, il faut sensibiliser beaucoup de monde sur la question. S'agissant de la sensibilisation des médecins, un accord a été conclu avec le Fédéral, singulièrement avec l'INAMI. Un cofinancement est prévu de la part de la Région wallonne à hauteur de 302 millions d'euros pour financer toute cette démarche de sensibilisation. À cet égard, 210 000 euros sont apportés par l'INAMI. Tous les hôpitaux, au niveau wallon, sont partenaires du réseau santé wallon. On va continuer d'amplifier cette démarche de l'échange des données électroniques, chacun étant, bien entendu, sensible aux questions de sécurité et de traçabilité dans l'échange de ces informations par nature sensible.

Pour ce qui concerne la note-cadre sur les maisons de repos, je ne peux que répéter que ce que j'ai déjà évoqué ce matin. Elle va pouvoir être finalisée dans les prochaines semaines. Par contre, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure à Mme Durenne, les 250 000 lits non activés ne sont pas 250 000 lits publics. Ce sont des lits dormants, mais pas exclusivement du secteur public. Il y a une majorité du secteur public, mais il y a des lits dormants – puisque j'en ai fait l'analyse – qui sont toujours dans les délais d'octroi des lits. Vous le savez, ils sont octroyés pour une période de trois ans renouvelable une fois ; tant que l'on est dans cette période de six ans – sauf à avoir un motif sérieux d'en opérer le retrait –, je ne peux pas aller directement porter l'estocade et les retirer. Toutefois, un toilettage des lits dormants a bien été demandé à mon administration et qui intégrera la note-cadre que je souhaite proposé.

Quant aux 34 millions d'euros, j'ai effectivement dit que cette somme-là serait certainement au rendez-vous en 2018, voire d'avantage ; pour une raison simple, c'est que, dans le cadre de la trajectoire budgétaire négociée à l'été 2014, lors de la constitution du Gouvernement, il a été prévu de remettre une somme de 34 millions d'euros à partir de 2017. Ce qui n'avait pas été envisagé à l'époque de la négociation à l'été 2014, c'est qu'un ministre allait vouloir modifier les règles liées au financement de ces infrastructures. Dès lors que j'ai manifesté mon souci de rendre plus adapté le cadre législatif qui date déjà d'une vingtaine d'années – aussi parce que l'on connaît les contrariétés liées aux normes comptables européennes de ces investissements – j'ai annoncé qu'une nouvelle réforme serait mise en œuvre durant cette législature, sur laquelle je travaille depuis plus d'un an et demi avec mes équipes – mais il y a toute une série de contrariétés ou difficultés, notamment de nature juridique, qui doit être réglée. Dès lors que cette note sera présentée, elle tracera la ligne de ce que seront les modifications décrétales et autres arrêtés à devoir prendre, mais il est évident que le processus législatif de ces textes fera encore qu'il y aura quelques mois qui s'écouleront et que, dans l'attente, on ne va évidemment pas faire une croix sur les 34 millions d'euros nouveaux qui sont sur la table pour permettre la concrétisation d'une partie des 180 millions de projets qui sont en attente dans le *pipe*. C'est là où – l'expression est peut-être malheureuse – je parlais de réamorcer la pompe. D'abord parce que, qu'on le veuille ou pas, ce sont des mécanismes de subventionnement qui sont présents pour permettre au secteur associatif et public de concrétiser les projets. J'entends que l'expression n'était pas heureuse, probablement, mais dans cette période transitoire, entre maintenant et la mise en œuvre du nouveau mécanisme de financement qui devrait

s'inspirer singulièrement de la réforme hospitalière dans son approche, nous allons tirer les bénéfices des crédits dévolus et prévus à la réalisation de projets en maisons de repos pour ne plus attendre et en refaire puisque l'on sait qu'il y en a beaucoup qui sont en attente de concrétisation.

La question de la révision des barèmes dans les SAFA – c'est un élément dont on a encore discuté avec les opérateurs antérieurement – c'est un exercice auquel nous devrons nous astreindre. J'ai rappelé au secteur qu'il ne pouvait pas, depuis une dizaine d'années, plaider pour que l'on révise les barèmes et, en même temps, ne jamais faire de propositions un minimum consensuelles sur ce que pourrait être la révision. Chacun y va, comme lorsque l'on voit un match de foot, sur son appréciation de la manière dont le ballon devrait évoluer sur le terrain, en ayant généralement peu de convergence. J'ai invité les SAFA en disant que s'ils souhaitaient tirer bénéfice de cette fenêtre d'opportunités qui s'ouvrait sur la question, à me faire une proposition déjà préalablement travaillée par leur soin de ce que pourrait être une révision des barèmes appropriée. Cela ne ferait qu'accélérer alors cette capacité de réforme. On sait que si elle n'a pas été mise en œuvre depuis déjà de nombreuses années, c'est parce que c'est moins simple qu'il n'y paraît.

À Mme Lecomte sur la question hospitalière, il y a des choses qui m'ont surpris dans ce que j'ai pu lire. Depuis des années, cela se chamaille en Province de Luxembourg entre institutions exclusivement publiques – là où, dans d'autres points de la Wallonie, on a pu trouver des accords entre des structures hospitalières publiques et associatives – pour pouvoir enfin s'accorder. Je n'ai évidemment pas voulu, et je m'en suis bien préservé, intervenir pour dire que le futur ensemble hospitalier devait être localisé dans telle commune plutôt que telle autre. Le choix a été réalisé par vous-même. Ce que j'ai dit à l'époque – parce qu'au 1er janvier 2016, il n'y avait plus d'exercice de la compétence par le Fédéral, mais bel et bien reprise de cet enjeu de la programmation hospitalière par la Région – c'est que j'envisageais de soumettre un plan au Gouvernement pour ne pas laisser trop attendre les hôpitaux qui frappaient déjà à la porte. J'ai dit que l'on allait d'abord préparer les mécanismes, voir quelle allait être la réforme. On a d'ailleurs été la première des Régions à proposer un nouveau mécanisme – qui est d'ailleurs consulté par d'autres – et il était envisagé au départ de boucler la première programmation à l'été 2016. C'est la raison pour laquelle j'avais diffusé les messages un peu d'alerte en disant « Chers amis luxembourgeois, vous pouvez continuer vos palabres de nombreux mois encore, mais attention qu'à un moment donné le Gouvernement wallon va arrêter un programme d'investissement » – et je redis que l'on envisageait à l'époque que ce soit à l'été – « et si vous ne déposez pas au moins un avant-projet, on aura peine à pouvoir prendre le Luxembourg en compte ». Un avant-projet n'a jamais, y compris sous le régime fédéral, été une garantie de financement. Jamais. Mais à l'époque toujours, on envisageait, pour savoir quels allaient être les heureux élus de la première programmation wallonne, de donner une priorité aux dossiers qui étaient déjà dans le *pipe* et déjà connus de l'administration. D'où le signal : en déposant un avant-projet avant l'été, vous augmentez vos chances d'être pris en considération. Ce que j'ai dit aussi, c'est que s'il n'y avait pas de dépôt d'avant-projet, la certitude était que l'on ne pourrait pas financer le projet. Toutefois, je n'ai jamais offert de garantie sur le fait qu'un dépôt d'avant-projet voulait dire d'office un crédit disponible. Je ne peux d'ailleurs le faire pour aucune infrastructure hospitalière.

Que s'est-il passé depuis lors ? J'ai bien reçu un avant-projet de Vivalia. Le dépôt de cet avant-projet maximalise ses chances d'être retenu parce que je ne cache pas ce que j'ai dit antérieurement : je pense qu'il y a un besoin aigu de rationalisation du paysage hospitalier en Province de Luxembourg et qu'il m'apparaîtrait surprenant de ne pas le prendre en compte lors de nos premières réflexions sur un premier programme quinquennal. Cependant vous savez que je ne suis pas le seul à décider en la matière, que c'est une décision qui relève du Gouvernement wallon dans son ensemble.

Qu'est-il surtout arrivé depuis lors ? Une réforme annoncée par Mme De Block. Ce matin, lors de mon exposé, j'ai exprimé que cette réforme allait probablement avoir un impact sur la rationalisation du paysage et je ne la remets pas en cause parce que cette rationalisation elle est nécessaire. En parlant d'un réseau de 400 000 personnes potentielles, la question qui se pose de manière connexe est de savoir si le projet de Vivalia en tant que tel est de nature à répondre aux aspirations fédérales.

À défaut, quels sont les ponts nouveaux que Vivalia devrait jeter avec d'autres infrastructures hospitalières ? Comment le réseau luxembourgeois se conçoit-il ? Ce n'est pas neutre parce que la question ne se pose pas que pour la Province de Luxembourg ; elle se pose à l'échelle de toute la Wallonie. En fonction de la manière dont se concevront ces réseaux, cela aura inévitablement un impact sur le plan d'investissement. Supposons que n'ait jamais été annoncée cette volonté de faire des réseaux de 400 000 personnes, on peut très bien considérer qu'un hôpital x avait déposé un dossier pour créer une nouvelle aile de maternité et que finalement avec les consolidations, les rapprochements, les réseaux qui s'établissent, il soit dans le réseau convenu que c'est le partenaire y de cet hôpital qui concentrera l'activité maternité et qu'il n'y a dès lors plus de pertinence à maintenir un dossier de création d'une nouvelle aile de maternité dans le premier hôpital.

C'est là où je dis – et c'est inconfortable pour moi aussi – que je vais devoir proposer au Gouvernement wallon, dans le courant de l'année 2017, une première

programmation quinquennale en veillant à ce qu'elle soit la plus cohérente possible par rapport à l'évolution projetée des réseaux sur le territoire. C'est une nouvelle donne.

Deuxième élément, nous avons pris le pli de dire que l'on ne va pas considérer que les premiers manifestés sont les premiers servis et que d'office, pour le programme quinquennal à venir, l'on prenne uniquement les dossiers qui sont introduits parfois depuis plusieurs années et qui mériteraient d'être mis à jour.

L'idée a été de relancer un appel pour faire un top clair, une sorte de cadastre des projets qui sont en gestation de part et d'autre pour ne pas non plus préjudicier ceux qui se sont manifestés tardivement, y compris avant l'été.

Voilà la logique. Un, il est certain que Vivalia, en ayant enfin accouché de son projet Vivalia 2025, augmente très largement ses chances de pouvoir être pris dans une programmation et singulièrement dans la première. Toutefois, pas plus qu'avant, sous l'égide fédérale, un avant-projet ne constitue une garantie de financement. Oui, à raison, le directeur général de Vivalia 2025, qui a, semble-t-il, été un peu critiqué pour des motifs que j'ai peine à comprendre ces derniers temps, a raison de dire que l'étape de l'avant-projet est une étape extrêmement importante, mais ne se suffit pas à pouvoir prétendre au financement de demain. Il faut, comme tous les autres hôpitaux l'ont fait, dégager des moyens pour faire un *business plan*, pour retravailler effectivement le processus et avoir un dossier fini. Ce n'est donc pas une dépense inutile. Ne pas la faire ne vous mettrait pas en position de garantir le financement de Vivalia 2025 ; il faut le faire, mais le Luxembourg n'est pas seul en Wallonie et je suis désolé de devoir le rappeler. Toutes les autres infrastructures hospitalières ont aussi développé des *business plans* et des programmes. Il y a plus de demandes qu'il n'y aura de possibilités d'être repris dans le premier programme quinquennal – ce n’est pas un scoop – on sait qu'il y a plus de demandes de la part des hôpitaux aux quatre coins de la Wallonie et qu'il faudra faire les arbitrages.

Comment se feront les arbitrages ? Sur base des dossiers qui seront rendus, de l'analyse qui sera faite en premier ressort par l'administration qui dira : « à la lumière des enjeux, des dossiers, et cetera, nous recommandons préalablement et favorablement ceci, cela ». Puis il y aura l'arbitrage politique du Gouvernement wallon.

Très clairement, le Luxembourg est sur la bonne voie avec son projet Vivalia 2025, mais ne peut certainement se reposer sur les lauriers en considérant que l'avant-projet se suffit à lui-même pour tirer sur la floche de la garantie de financement. Je n'ai d'ailleurs jamais dit que l'avant-projet déposé suffisait à lui-même pour offrir une quelconque garantie de financement. Ce que j'ai toujours dit, c'est que sans avant-projet, ce qui était garanti, c'est qu'il n'y en aurait pas.

Aujourd'hui, que le Luxembourg se manifeste dans le cadre de l'appel à projets que j'ai lancé pour pouvoir clarifier la donne des besoins et du cadastre. On sait que l'on est dans une période très mouvante de contacts qui se font tous azimuts pour pouvoir y voir plus clair sur la notion de réseau. Pour ne rien vous cacher, j'ai réunion demain matin avec Mme De Block pour y voir plus clair sur cette notion, parce qu’elle fait l'objet d'une compréhension diverse en fonction des endroits. Parle-t-on de 400 000 patients, de 400 000 flux, de 400 000 habitants ou de 400 000 personnes ? Tout cela n'est pas très clair, la manière dont ces réseaux peuvent se concevoir. On va tenter d'aller à la pêche à la clarification demain.

Oui, plus que jamais, je crois à titre personnel à la pertinence de Vivalia 2025. Néanmoins poursuivez la démarche du *business plan* pour pouvoir crédibiliser, consolider votre dossier parce que n'oubliez pas qu'il est en compétition avec d'autres qui ont aussi des arguments à faire valoir. En outre, ne nions pas qu'il y a une nouvelle donne avec ces réformes fédérales annoncées. Je ne les juge pas, vous ne m'avez pas entendu dire que ce n'était pas bien. On doit aller vers une rationalisation du paysage. Je dis juste que l'on ne peut pas nier qu'aujourd'hui, cela met en ébullition les directions générales de tous les hôpitaux et que des stratégies nouvelles sont en train alors de germer dont il faudra tenir compte au moment de l'élaboration du plan d'investissement premier du genre au niveau wallon. J'espère avoir apporté les clarifications sur ce sujet.

Si vous m'avez questionné pour m'entendre dire : « C'est certain, vous avez x dizaines ou centaines de millions qui sont réservés pour Vivalia 2025 », je n'aurai hélas pas, nonobstant la période de Saint-Nicolas, eu l'opportunité de le faire, pas plus que je n'aurai pu le faire pour nos amis du Hainaut ou d'autres contrées qui m'auraient demandé la même garantie sur le Tivoli, sur le CHU ou que sais-je encore. Par nature, cette décision allant faire l'objet d'un arbitrage au niveau du Gouvernement, il n'y a pas d'engagement ferme qui puisse être formulé à titre individuel à ce stade.

Concernant « Été solidaire, je suis partenaire », j'ai donc annoncé que la suppression des 400 000 euros n'est pas un transfert. Ce ne sont pas 400 000 euros qui quittent mon budget pour être portés en crédit au budget du ministre Furlan. Il a fallu, à un moment donné, que dans mes départements je fasse aussi l'un ou l'autre effort. Il m'a semblé qu'il était moins préjudiciable de réduire ces 400 000 euros pour « Été solidaire » en ayant certes peut-être quelques dizaines de jeunes en moins qui vont participer à cette démarche d'inclusion, mais cela me semblait moins préjudiciable que d'aller diminuer les crédits pour les personnes handicapées, sachant que le ministre Furlan conserve un volant important. Je pense lors des débats au conclave – mais

je me trompe peut-être – qu'il n'avait d'ailleurs pas lui-même exclu d'augmenter ses crédits dévolus à « Été solidaire », mais je mentirais en disant que c'est un moins ici pour un plus de l'autre côté.

Madame Leal Lopez, sur les allocations, je n'aurai pas de nouvelles informations à partager avec cette assemblée et je ne le ferai d'ailleurs pas tant que je n'ai pas atteint un accord au niveau du gouvernement. S'agissant de l'opérationnalisation de la liste unique pour les personnes handicapées, ce sera une opérationnalisation pour la fin de cette année 2016 au niveau interne, c'est-à-dire au niveau des bureaux régionaux de l'AViQ. Courant 2017, les institutions pourront alors se greffer et participer à cette démarche de l'alimentation de la liste unique des personnes handicapées en attente d'institutions. À ce stade, ce sera opérationnalisé avant la fin de cette année du côté des bureaux régionaux.

Personnellement, je n'ai pas eu de contacts avec le Fédéral sur la question que vous évoquez. Je vais même vous avouer en avoir eu connaissance par le biais de Belga, puisque le courrier avait été signé par les trois ministres-présidents de leur propre initiative, sans que je n'aie eu l'occasion d'avoir un contact préalable sur le sujet.

C'est effectivement un double prélèvement qui semblerait avoir été identifié sur la dotation « Infrastructures hospitalières » destinée à couvrir les charges du passé.

Ce serait a priori – mais prenez bien note des nuances et de la prudence des termes employés – une erreur technique du côté fédéral qui aurait effectivement un impact sur les finances régionales. Cela n'aurait a priori rien à voir non plus avec le différend sur les charges du passé et l'arbitrage qui reste. Là, le problème subsiste. Il touche toujours tout le Gouvernement, qui a maintenu un point de litige et de contentieux avec le Fédéral sur cet aspect.

Il y avait donc une erreur technique de double comptage qui a été mise en exergue. Le Fédéral semblerait l'avoir reconnu, mais ce n'est pas en lien le contentieux qui subsistait jusqu'alors, d'après les informations dont je dispose. Nul doute qu'avec le comité de concertation qui aura lieu, je pense, la semaine prochaine – en tout cas, il y en aura encore un avant la fin de l'année – nous aurons l'opportunité d'y voir plus clair sur le sujet. Peut-être mon collègue, Christophe Lacroix, a-t-il plus d'informations que moi, mais vous avez, comme cela, l'état de ma connaissance sur ce dossier.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Quand on me dit que je m'écarte du budget, je prends pour simple exemple l'avant-dernier point de la promotion santé. En allant vérifier, il y a quand même quatre cavaliers budgétaires concernant la promotion santé.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mais vous ne m'avez pas questionné sur le budget de la promotion santé, vous m'avez questionné sur la réunion du 7 novembre.

Mme Durenne (MR). - Je suis allée plus loin, parce qu'après, mes questions étaient quand même en rapport avec le budget. Cela en découle automatiquement. À partir du moment où il y a des projets, où des décrets sont sur la table, c'est forcément en lien avec le budget.

Je reviendrai premièrement sur les SAFA. J'insisterai sur la nécessité d'augmenter le contingent pour répondre aux besoins qui seront engendrés par l'assurance autonomie. Je serai très vigilante également parce qu'il y a des craintes de la part du secteur ; nous l'avons dit, répété et entendu lors des auditions concernant le pourcentage des 80 %. Sera-t-elle revue ou non ?

Au niveau des systèmes informatiques, cela fait partie de la réussite ou de l'échec des transferts des compétences, la mise en place des systèmes informatiques et aussi la protection, surtout des données.

Excusez-moi, mais quand je vous ai dit que les allocations seraient pour le 1er janvier 2019, je prends ici l'interpellation de mon collègue, Pierre-Yves Jeholet, le mardi 4 octobre 2016. Vous avez répondu : « J'ajoute d'ailleurs que je prévois expressément qu'il y ait à l'appui des outils informatiques une phase de test sur un échantillon avant le passage au 1er janvier 2019 pour garantir que le système sera bel et bien mature, mûr et fonctionnera ». C'est peut-être moi qui ne comprends rien du tout...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je n'ai rien dit d'autre. Vous m'avez demandé quelle est la clarification entre 1er janvier et 31 décembre. Je vous dis qu'effectivement, comme la Flandre a décidé le 1er janvier, j'ai toujours évoqué depuis lors qu'il me paraissait logique que ce soit la date sur laquelle se calque la Wallonie, mais – comme vous venez de relire l'extrait – à la condition que cela fonctionne informatiquement. Si les tests préalables montrent qu'il y a un dysfonctionnement, on ne va pas basculer au 1er janvier 2019. Il n'y a pas de raison que l'on ait encore un an entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2020, et que l'on ne fasse pas usage de ce *buffer* de temps pour améliorer et peaufiner le système si l'on devait constater qu'il ne fonctionne pas.

Mme Durenne (MR). - J'entends bien ce que vous dites, mais je reprends un autre passage, de *La Libre*

Belgique du 4 septembre : « Je compte venir début octobre devant le Gouvernement avec le nouveau modèle, le temps de rédiger et de faire adopter les textes, on peut s'attendre à une entrée en vigueur pour le 1er janvier 2019. »

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je le redis, cela reste l'objectif pour peu que cela fonctionne informatiquement. Si l'on a des doutes, on va faire usage du délai.

Mme Durenne (MR). - On recule alors puisque l'on annonce la date du 1er janvier 2019.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame Durenne, vous me faites rire. On a la faculté de pouvoir fixer la date exclusivement du 1er janvier 2020. D'accord ? On a évoqué depuis le départ le 1er janvier 2019 pour être en articulation avec la Flandre.

On sait que toute une série de systèmes devront être développés. Serais-je assez fou pour aller à tout prix m'arc-bouter sur le 1er janvier 2019 alors que – excusez-moi, Gisèle de Marcinelle ou Arthur de Namur – personne à la buvette du foot ne vient me dire : « Quelle angoisse, vous aviez annoncé une note au mois d'octobre et elle n'est pas encore là fin novembre ! » Ce ne sont pas leurs préoccupations.

Si l'on a la capacité de pouvoir effectivement garantir à 100 % l'effectivité du passage au 1er janvier 2019, il n'y a pas de raison que l'on ne l'envisage pas.

S'il y a un doute opérationnel, entre le fait de devoir répondre à vos questions sur pourquoi le 19 plutôt que le 20 et le fait de potentiellement éviter de priver les centaines de milliers de familles d'allocations familiales, mon choix est vite fait. C'est à la lumière des informations dont on bénéficiera dans les mois qui viennent et de la capacité de pouvoir mettre en œuvre le bon dispositif d'allocations familiales que la date sera déterminée de manière définitive.

Mme Durenne (MR). - J'entends bien, je ne fais que lire, je lis un compte rendu, je lis les articles ou dans *L'Avenir* aussi, mais au niveau informatique, au niveau budget, il n'y a rien. Sommes-nous bien d'accord ? Pour l'instant, il n'y a rien. Sur ce point, j'ai raison. Effectivement, il faut prendre toutes les précautions que pour ce système soit mis en place et efficace et payé. Gisèle de Marcinelle, que je ne connais pas ou qu'importe qui, cela m'est égal. Il est vrai que ce qui leur importe est d'avoir l'argent sur leur compte. Sinon, ce sont des milliers de personnes que l'on va voir ici défiler dans la rue. C'est simplement une question de précaution que j'ai attiré l'attention sur ce système informatique.

La date, ce n'est pas moi qui le dis, c'est parce que je relis simplement vos interventions et c'est pour cela que je me suis permis de revenir vers vous.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Lecomte.

Mme Lecomte (MR). - Monsieur le Ministre, effectivement, personne n'ignore dans quel climat passionnel le projet Vivalia 2025 a vu le jour. Il y a la bonne et la mauvaise presse, mais je pense que *L'Avenir du Luxembourg*, c'est la bonne en ce qui vous concerne. Il titrait, en 2015 – on n'est pas fin 2016 – « Il y a l'argent pour le bi-site, s'il est porté par tout le Luxembourg ». C'est *L'Avenir du Luxembourg*, ce n'est pas moi qui le dis.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je ne nie en rien. C'est comique d'essayer de voir des contradictions là il y n'y en a pas. Il y a effectivement l'argent qui va être disponible à travers le premier programme quinquennal. Celui-ci va devoir faire l'objet d'un arbitrage du Gouvernement et il est évident qu'à partir du moment où, à l'époque, il n'y avait toujours pas d'accord sur le bi-site, dès lors qu'il y a un accord sur le bi-site, il y a cette capacité de pouvoir effectivement aller chercher l'argent de la programmation quinquennale, ce qui n'aurait en aucun cas pu être possible s'il n'y avait pas eu de projet unique comme Vivalia 2025 et l'accord que vous avez pu boucler il y a quelques mois. C'est clair. En faisant un accord bi-site, il y a une possibilité d'avoir l'argent dans la programmation quinquennale. J'ai redit les motifs pour lesquels je pensais difficilement envisageable que le Luxembourg n'en soit pas, mais je me dois d'avoir une réserve sémantique dès lors que c'est une décision collégiale du Gouvernement et pas personnelle. Pas plus qu'avant avec le Fédéral qu'à présent sous l'égide du mécanisme régional, il n'y a de garantie dès qu'un hôpital a une idée.

Mme Lecomte (MR). - Oui, sûrement. Toujours dans l'article, mais je ne vais pas vous lire l'article, rassurez-vous, juste un filet : « Il reste des possibilités pour quatre nouveaux dossiers » donc il n'y avait pas que Vivalia 2025 à l'époque, « dont celui du Luxembourg ». Cela laissait à penser, vous m'excuserez, qu'en 2015 le financement était assuré.

Vous me dites que la donne a changé et qu'il y a la réforme du Fédéral, de Maggie De Block que vous allez rencontrer demain. En 2015 – c'est le hasard, je l'avais dans ma mallette –, je vous en avais parlé, elle sortait son plan d'approche « Réforme du financement des hôpitaux ». Dans celui-ci, dont tout le monde a pris connaissance, elle dit effectivement : « À l'avenir, l'autorisation d'exécuter certaines activités hospitalières, ainsi que leur financement, ne sera plus octroyée à des hôpitaux individuellement, mais à des réseaux d'hôpitaux ». Ne me dites pas que vous découvrez la

réforme aujourd'hui et que c'est cette donne-là qui fait que l'on change tout.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame Lecomte, de quand date cette phrase de Mme De Block ?

Mme Lecomte (MR). - Ici, de 2015.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous saviez, en 2015, ce qu'était un réseau d'hôpitaux au sens de Mme De Block ? Répondez à ma question.

Mme Lecomte (MR). - C'est explicité.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Est-il mis 400 000 personnes ?

Mme Lecomte (MR). - Non, je n'ai pas dit cela.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - À votre avis, pourquoi est-ce maintenant que les directions générales d'hôpitaux sont en émoi et pas en 2015 quand Mme De Block a fait sa déclaration ? Parce que, depuis lors, elle a livré ce qu'elle comprenait par la notion de réseau, avec cette jauge des 400 000. Là réside toute la différence.

Mme Lecomte (MR). - Ne me dites pas que vous n'ignoriez pas le concept des réseaux. Je vous le rappelais parce que vous aviez l'air de découvrir la chose.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Depuis le début de mon mandat, j'ai toujours plaidé pour la rationalisation du paysage hospitalier, je l'ai dit à foison et j'ai toujours dit que c'était la logique fédérale et que je n'avais pas difficulté à souscrire au principe. Il y a une grande différence. Discutez avec le monde hospitalier et vous verrez que cela ne l'a pas mis en émoi de lire Mme De Block en 2015, disant qu'il allait falloir travailler en réseau demain. C'est une évidence depuis des années. Mais la définition qu'elle vient de donner maintenant dans sa réforme de la notion de réseau change toute la donne !

Mme Lecomte (MR). - À l'époque aussi, quand je vous parlais de cette notion de réseau – je le dis pour la Province de Luxembourg – cela supposait le maintien des hôpitaux existants. Il y avait moyen qu'ils travaillent de concert, c'était aussi dans cette idée que la notion de réseau aurait pu s'exercer, à l'époque. C'est un peu en contradiction avec la construction d'un méga hôpital Centre-Sud à l'époque. Si c'était pour travailler en réseau, travaillons avec ce qui était. C'est un peu dans cette optique que je vous avais parlé en 2015 de cette notion.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je ne peux pas vous reprocher d'essayer, jusqu'au Parlement et dans cette commission, de défendre votre point de vue anti-Vivalia 2025.

Mme Lecomte (MR). - Non, certainement pas. Si je vous parle du financement, je ne suis certainement pas anti-Vivalia 2025, Monsieur le Ministre.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Tant mieux, cela lève un doute par rapport aux postures liées notamment à l'infrastructure d'Arlon.

Mme Lecomte (MR). - On peut revenir là-dessus, si vous parlez posture...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je prends bonne note, donc tant mieux.

Mme Lecomte (MR). - Vous m'avez bien comprise, si je vous parle du financement, c'est qu'effectivement il nous tient à cœur que celui-ci aboutisse. Si ce n'est pas dans cette programmation quinquennale, ce ne sera plus Vivalia 2025.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous me demandez d'avoir des certitudes sur un dossier qui n'a pas encore été soumis au Gouvernement. J'ai déjà été très loin en m'exprimant par rapport à plein d'autres responsables hospitaliers en disant : « Ici au Parlement, moi-même, ministre de tutelle, je trouverais difficile de ne pas envisager ce dossier dans la programmation », mais ne me demandez pas d'aller au-delà de ce que je peux déjà faire et certains vont grincer des dents à entendre ne fût-ce que les propos que j'ai pu tenir.

Mme Lecomte (MR). - Vous serez d'accord avec moi que cet appel à projets est quelque chose de nouveau. Il n'était pas question d'appel à projets jusqu'il y a peu.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vous invite à réfléchir au pourquoi de sa mise en œuvre.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Pas de réplique.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Vienne.

Mme Vienne (PS). - Pas de réplique.

Mme la Présidente. - Monsieur Martin ? Pas de réplique.

Je vous propose, si vous êtes d'accord, de passer à l'analyse, division organique par division organique. Avant toute chose, puisque l'on peut clôturer la discussion générale comme cela, prenons cinq minutes de pause technique. À tout de suite.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 26 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 35 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017 (DOC. 627 (2016-2017) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE (DOC. 626 (2016-2017) N° 1 – ANNEXE 3) ET (DOC. 627 (2016-2017) N° 1 – ANNEXE 3)

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2017 - UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 626 (2016-2017) N° 1 – ANNEXES 10 ET 10*BIS PARTIM*) ET (DOC. 627 (2016-2017) N° 1 – ANNEXES 10 ET 10*BIS PARTIM*)

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES PANNEAUX INTELLIGENTS AUX ABORDS DES ÉCOLES »

Discussion générale
(Suite)

Mme la Présidente. - Chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux. Nous allons démarrer la discussion division organique par division organique.

Si je suis bien la table des matières, nous démarrons par le volet relatif aux recettes. Il y a également une introduction. Je suppose qu'il n'y a pas de remarque particulière concernant l'introduction.

Je propose de passer en revue ensemble le point 2 « Recettes », page 4 « Dispositif des recettes ». Arrêtez-moi dès que vous avez une question. Point 2, « Tableau des recettes, ventilation en articles de base ». Là, on va passer division organique par division organique.

Nous passons à la division organique 13 « Routes et bâtiments ».

La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, par rapport aux recettes qui concernent la DO 13, on a des questions sur l'AB 36.02.90 concernant les recettes des amendes administratives, qui présentent une diminution constante. Je voulais connaître les raisons de cette diminution et rappeler à M. le Ministre qu'en janvier 2015 il annonçait vouloir transformer certaines infractions en amendes administratives pour alléger le travail des parquets. Vous en avez parlé tout à l'heure, mais je voulais surtout connaître les raisons de la diminution.

L'article budgétaire 38.01.50 concerne le Fonds des infractions routières, qui s'élève à 300 000 euros, un montant équivalent à celui de 2015. Ce fonds provient de la sixième réforme de l'État et se rapporte à l'ancien Fonds fédéral de la sécurité routière, au niveau du financement des zones de police. Pouvez-vous nous expliquer le mécanisme et nous dire pourquoi il n'y a pas eu d'évolution positive ou négative des recettes ces trois dernières années ?

Mme la Présidente. - Y a-t-il d'autres questions concernant la division organique 13 dans le tableau des recettes ?

Non ? Dans ce cas, la parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Pour commencer par votre dernière question, sur le Fonds des infractions routières régionales. Pour rappel, c'est un crédit destiné à réceptionner les recettes de l'ancien Fonds des amendes fédérales. La table informatique de répartition des infractions entre Fédéral et régional n'est toujours pas finalisée et, de ce fait, pour contenter temporairement les Régions, seuls 75 % d'une partie des amendes ont été versés arbitrairement entre les Régions.

Les premiers 43,9 millions d'euros vont dès lors dans la grande caisse, ce qui est une décision de la loi spéciale de financement et du conclave budgétaire initial 2015 et, aux dernières infos, cet article-ci récolte ce qui excède les 43,9 millions d'euros. Comme on est à plus ou moins 29 millions d'euros qui auraient déjà été versés à la grande caisse en 2016, on n'aurait pas de dépassement des 43,9 millions d'euros, d'où le fait que c'est à zéro. Ce sont des recettes sur lesquelles on n'a pas de réelle prise, pour être honnête, et qui sont dès lors inscrites à zéro.

(Réactions dans l'assemblée)

Pour ce qui est de l'autre article relatif aux amendes administratives, cette baisse s'explique par le transfert au Fonds du trafic routier et, en la circonstance, c'est la baisse des recettes Eurovignette.

(Réactions dans l'assemblée)

Mme De Bue (MR). - Cela a été voté début de l'année passée, non ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Non, c'est le fait qu'à la fois l'Eurovignette s'arrête et que le prélèvement kilométrique démarre.

Mme la Présidente. - Nous passons à la division organique 14 « Mobilité et voies hydrauliques ».

La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - C'est une question qui concerne l'AB 39.03.10, où l'on remarque une hausse importante des recettes de 2,5 millions d'euros à 11 millions d'euros. Je souhaiterais connaître les raisons de l'augmentation ainsi que l'utilisation qui sera faite de ce montant. Cela concerne les voies hydrauliques.

Mme la Présidente. - Y a-t-il d'autres questions pour la division organique 14 ? Non.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - L'AB « Fonds régional de la sécurité routière et de la sensibilisation à la sécurité routière ». Est-ce bien cela ? Quelle était votre question ?

(Réaction de Mme De Bue)

Les recettes et l'augmentation des recettes, voici l'explication que l'on m'en donne techniquement.

Au 31 décembre 2015, alors que les recettes de l'année 2015 avaient été estimées sur le fonds à 400 000 euros, 691 000 euros ont été aussi réellement perçus et ne correspondent qu'à l'équivalent de six de perception. C'est pourquoi, en partant d'une extrapolation prudente des recettes, ces redevances ont été revues de 400 000 euros à 1 million d'euros.

Mme la Présidente. - Madame De Bue, avez-vous reçu toutes vos réponses en ce qui concerne la division 14 « Mobilité et voies hydrauliques ? Oui.

Nous pouvons passer à la division organique 16 « Logement, patrimoine, énergie ». Y a-t-il des remarques et des questions concernant cette division organique ? Non.

Nous passons à la division organique 17. Pas de remarque. Très bien.

Nous passons au volet relatif aux dépenses avec tout d'abord un point concernant le dispositif des dépenses. Pas de remarque.

Vous avez la ventilation par programmes.

Mme De Bue (MR). - Madame la Présidente, concernant le dispositif des dépenses concernant les 350 millions d'euros de la SOFICO, je n'ai pas entendu l'explication. C'est un cavalier budgétaire, en fait.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Ces 350 millions d'euros de garanties ne seront d'ailleurs peut-être pas nécessaires pour les raisons que j'ai évoquées, à savoir d'amélioration de la situation de la SOFICO telle qu'attestée par la CIF. C'est une somme qui agrège les montants de garantie préalablement accordés.

Mme la Présidente. - Avez-vous reçu votre réponse, Madame De Bue ?

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, j'ai bien compris. Cela agrège. Cela additionne. Ce n'est pas une garantie supplémentaire ? D'accord.

Mme la Présidente. - Nous passons au tableau des dépenses. Arrêtez-moi dès que vous avez une question. Nous démarrons par la division organique 02, programme 02. Y a-t-il une question concernant ce programme dans cette division organique ? Non.

Nous passons à la division organique 09, programme 01. Y a-t-il des questions concernant ce programme ? Non.

Nous passons à la division organique 10, programme 03. Non. Pas de problème, merci.

Division organique 13 « Routes et bâtiments ». Nous avons le programme 02 « Réseaux routiers et autoroutiers » et le programme 12 « Travaux subsidiés ».

Y a-t-il des remarques concernant ceci ?

La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - C'est l'AB qui concerne le fonds du trafic routier. Je ne vais pas revenir sur les explications qui ont été données par rapport à l'Eurovignette tout à l'heure, mais ce que l'on remarque dans le fonds, c'est que pour l'année 2017 il dispose de 17,6 millions d'euros en crédits d'engagement, de 23,25 millions d'euros en crédits de liquidation. Il y a des dépenses à la fois en engagement et en liquidation qui sont prévues et qui s'élèvent à 4,4 millions d'euros. Le solde au 31 décembre est respectivement de

13,2 millions et de 18,7 millions d'euros si c'est l'engagement et la liquidation. C'était pour connaître la raison du faible niveau des dépenses dans le fonds et pourquoi il est important d'avoir un solde à la fin de l'année.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - En la circonstance, pour réconcilier vos chiffres, puisque ce ne sont pas ceux qui étaient dans nos tableaux pour faire le cheminement, j'ai eu l'occasion d'expliquer. Parle-t-on bien de l'AB 01.01 « Fonds du trafic routier » ?

Mme De Bue (MR). - C'est cela.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'ai à l'initiale 2017 4,469 millions d'euros.

Mme De Bue (MR). - En dépenses ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Oui. En recettes, comme je l'ai évoqué tout à l'heure dans l'exposé en PowerPoint, sur la totalité des recettes dont nous avons pu bénéficier, une part est allée directement à la grande caisse en l'occurrence, 11 millions d'euros, et le solde seulement a été préservé pour alimenter cet article budgétaire.

Puisque l'on a des recettes de plus de 15 millions d'euros et on en conserve 4 millions d'euros en moyens d'action pour pouvoir participer à l'effort de guerre de l'économie de la Wallonie à hauteur de 11 millions d'euros.

Mme De Bue (MR). - Cela veut dire qu'il reste un solde de 13 millions et de 18 millions d'euros au solde au 1er janvier de l'année 2018. Ce sont des réserves en fait ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Ce n'est plus de l'argent qui part de toute manière à la SOFICO. On fait une situation plus positive pour le périmètre de la grande caisse.

Mme De Bue (MR). - S'agit-il d'une sorte de provision ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Non, puisque l'on ne peut pas faire le report du montant.

Mme De Bue (MR). - Ce qui m'interpellait dans le montant, c'est que vous aviez des projets notamment en matière de transport exceptionnel pour le financement de la base de données des outils de gestion pour le transport de marchandises dangereuses et le transport exceptionnel, vous aviez des projets là-dedans. Vous aviez aussi un projet dans les amendes administratives qui nécessitera les moyens des outils de contrôle et je me demandais si ces projets pour lesquels vous êtes déjà intervenu allaient être financés par ces 4,4 millions d'euros parce qu'en fait ce fonds doit servir finalement à alimenter des activités concrètes.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est ce à quoi il servira.

Mme De Bue (MR). - Pourquoi pas plus, en fait ?

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vous l'ai dit : pas plus, parce qu'il faut, à un moment donné, participer à l'effort. Je ne suis pas le seul ministre du Gouvernement exonéré de toute économie quand on doit améliorer, et vous être régulier à nous le rappeler, l'épure budgétaire de la Wallonie et assainir ses finances. Quand il y a lieu de trouver des endroits où l'on doit faire des économies, on est attentifs à utiliser aussi tous les leviers offerts par les fonds pour ne pas devoir aller toucher directement dans le cœur de cibles d'autres dispositifs singulièrement ceux relatifs aux personnes.

Mme De Bue (MR). - Merci pour les explications, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - Nous passons à la Division organique 14 « Mobilité et voies hydrauliques ». Le programme 01.

Mme De Bue (MR). - J'ai une petite question.

Mme la Présidente. - Pour le programme 01 ?

Mme De Bue (MR). - Pardon, je suis dans le 11. Excusez-moi.

Mme la Présidente. - Et pour les autres programmes, avez-vous des questions ?

Alors, je propose de passer directement au programme 11 s'il n'y pas de question au programme 02 ni au programme 03.

La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Au programme 11, c'est vraiment anecdotique, mais c'est une petite question. Il y a l'AB 01.03.00 qui concerne la mise en œuvre du programme européen pour le secteur de la pêche. Je savais que vous aviez beaucoup d'attributions, Monsieur le Ministre, mais je ne savais pas que vous vous occupiez de cela.

En fait, on a constaté, à la lecture des documents, que cette AB n'était plus alimentée et qu'il n'y avait aucun crédit d'engagements, ni de liquidations. Déjà en 2016, c'était le cas. À quoi sert cette AB ? Parce qu'en fait le programme portait sur la période 2007-2013, et on est quand même déjà loin de 2013.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Vous avez entièrement raison. Vous avez apporté la réponse à votre question. Cela s'arrêtait en 2013, c'est la raison pour laquelle c'est mis à zéro.

Dans les faits, il n'y a plus aucune raison qui nécessite de garder cette AB dans la maquette budgétaire. On pourrait la retirer, cela n'a pas été toiletté jusqu'à présent parce que l'on s'est dit à un moment donné « conservons-la pour l'avenir, le cas échéant, si cela pouvait resservir à nouveau et être recyclé », mais il n'y a pas d'intérêt particulier. C'est vrai que dans le cadre d'une opération de toilettage, cela pourrait disparaître.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je suis désolée, Madame la Présidente, j'avais une toute petite question à la DO 14, programme 03, l'AB 01.04.00 « Transport urbain, interurbain et scolaire ». Je voulais juste mettre en évidence cette AB relative à des dépenses pour des actions diverses dans le domaine du développement ferroviaire. Je trouvais que c'était une AB intéressante puisqu'elle devrait être destinée à financer des études confiées à des prestataires ainsi que des subventions à divers acteurs tels que des associations de navetteurs, par exemple, pour mettre en place toute une série de réflexions et d'examens en lien justement avec la desserte ferroviaire de la Wallonie.

C'est un sujet que l'on a abordé à de nombreuses reprises au sein de cette commission et c'est à mon avis aussi un témoignage de la volonté de ce Gouvernement de pouvoir justement prendre à bras-le-corps le dossier ferroviaire et de voir de quelle manière justement on peut aussi prendre, comme on le fait déjà depuis un certain temps, nos responsabilités dans ce dossier sensible.

Je voulais juste voir avec le ministre quel type d'études sont envisagées et de quelle manière on pourra demain sélectionner les associations, comment les associer justement à la réflexion, avec quels types de critères. Je trouve que c'était à souligner de façon extrêmement positive et cela me permettait, dès lors, d'approfondir ce type de dispositif.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, c'est surtout destiné à offrir une faculté au sein de mon cabinet, pour des études qui pourraient ponctuellement s'avérer indispensables au vu de la manière dont évoluent les interactions avec le Fédéral, non pas tant sur le plan de transport, mais également d'investissements futurs.

C'est l'occasion de pouvoir aussi contractualiser quand ce sera jugé opportun avec navetteurs.be, par exemple. L'enjeu est vraiment de disposer d'une poire pour la soif, si je puis dire, destinée à soutenir tantôt le secteur associatif, tantôt commander des études spécifiques pour pouvoir permettre à la Wallonie de continuer d'être adéquatement armée intellectuellement par rapport aux dossiers qui sont en réflexion au niveau fédéral et qui concernent directement le ferroviaire qui, bien qu'étant toujours de leurs compétences, nous impacte de manière évidemment tout sauf marginale.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - J'ai encore une question par rapport à la DO 14, cela concerne l'AB 73.05.21 et c'est la programmation RTE, les réseaux transeuropéens de transport. En fait, il y a un tableau que vous avez projeté tout à l'heure où l'on voit la programmation de 2016 à 2019, mais dans l'AB, en fait, les deux programmes sont repris. Il y a le 2007-2013 et le 2014-2020 et les montants ne sont pas tout à fait les mêmes.

Avant votre projection, on se posait la question du financement de ces dossiers part wallonne et part européenne et on voulait donc savoir si le montant qui était inscrit était le montant total ou si c'était le montant uniquement de la part wallonne et donc, de connaître finalement la proportion de financement européen qui permettrait éventuellement de libérer les moyens.

Les montants que vous avez projetés ne sont pas tout à fait les mêmes en crédits de liquidation pour l'année 2017.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Premièrement, c'est bien la part wallonne uniquement et, d'autre part, comme je l'ai exposé ce matin, on a donc un montant qui va être ajusté à la hausse en crédits de liquidation au besoin lors de l'ajustement budgétaire pour pouvoir suivre le flux d'appels de la liquidation des crédits.

Il est a priori nécessaire, 13 millions d'euros, on en a mis 10 d'entrée de jeu à l'initial, mais pour ne pas non plus dégrader inutilement le périmètre en mettant d'office 13, alors que l'on n'a pas la certitude qu'ils vont être mobilisés, on en a mis 10 à ce stade et on a, comme dit ce matin, pris le pli d'attendre l'ajustement pour pouvoir faire la réconciliation des montants.

Mme la Présidente. - Madame De Bue, vous avez reçu vos réponses.

Mme De Bue (MR). - Oui, en fait, le tableau projeté tient compte de l'ajustement. Autant mettre 13. J'ai compris pourquoi, évidemment.

Mme la Présidente. - Nous passons à la DO 16 « Aménagement du territoire, logement, patrimoine et

énergie ». D'abord, le programme 02. Y a-t-il des questions ? Non.

Nous passons au programme 21. Pas de questions.

Nous passons à la DO 17 « Pouvoirs locaux, action sociale et santé », en démarrant par le programme 01, programme fonctionnel.

Y a-t-il des questions concernant ce programme ? Non.

Nous passons au programme 11 « Politiques transversales dans le domaine sociosanitaire ». Pas de questions.

Nous passons au programme 12 « Dotations diverses aux politiques de santé, de protection sociale, du handicap et des familles ». Pas de questions.

Nous passons alors au programme 13 « Action sociale ».

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Concernant l'AB 01.01.00 « Épiceries sociales », je rejoins ma collègue, Mme Vienne. On ne peut que se réjouir, mon groupe est pour. Ce crédit de 935 000 euros est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement et de personnel des futures épiceries sociales et restaurants. Le commentaire de l'article ne renseigne aucunement quant à la manière dont cette allocation sera utilisée, aux conditions d'éligibilité à ces subventions. Donc, Monsieur le Ministre, combien de projets entendez-vous soutenir par le biais de ce nouvel AB, qui pourra y prétendre ? Quelle est l'estimation du nombre de personnes en situation précaire touchées par ces dispositifs de proximité ?

On se posait la question de savoir si 935 000 euros, finalement, est un montant suffisant et sur quels éléments vous êtes-vous basé pour arrêter le montant.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Sur les épiceries sociales, le montant est-il suffisant ? Il est déjà en tout cas nouveau et il est toujours préférable à zéro.

La manière dont il va se ventiler est la suivante : 315 000 euros pour les restaurants sociaux – on en recense 21 – 520 000 euros pour les épiceries sociales qui ont été recensées au nombre de 62. La concertation de l'aide alimentaire, qui est organisée actuellement par la Fédération des services sociaux et qui était financée jusqu'à présent à 58 000 euros, le sera à hauteur de 100 000 euros à l'avenir.

Bien d'autres opérateurs subventionnés de manière facultative seront aussi financés désormais de manière réglementée par cette AB, à la place du 33.01.13, par exemple L'Ouvre-boites à Nivelles, l'Edelweiss à Mouscron ou encore la Maison des Familles à Tournai pour ne prendre que l'un ou l'autre exemple.

Mme la Présidente. - Madame Durenne, je vous propose de passer à l'AB suivante et je propose aussi à Mme Bonni de m'arrêter quand elle arrivera à l'AB qui la concerne dans le programme 13.

Je vais passer en revue avec vous les AB, on commence par la 33.07 et ensuite le 33.14, ce sera mieux, merci.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Pour moi, c'est l'AB 33.07 et 43.12, les deux sont mises ensemble dans « Subventions aux maisons d'accueil et aux maisons communautaires ». Si je peux faire l'intervention...

En regardant l'AB 33.07 et l'AB 43.12, j'aimerais savoir comment ces crédits sont ventilés entre les maisons d'accueil, les maisons de vie communautaire et les abris de nuit. Finalement, qui reçoit quoi, en résumé ? Et le point de vue du secteur concernant ce budget.

Il y a au moins trois maisons d'accueil en plus pour les femmes victimes de violences conjugales qui sont annoncées, je pense. J'aimerais avoir une précision concernant le budget qui est prévu à cet effet. Je souhaiterais savoir où elles seront situées, en rappelant que, lors de notre dernière commission, M. le Ministre a remis, dans l'arriéré, la proposition de décret du PS. On m'a dit que l'on y reviendrait un peu plus tard.

J'aimerais donc en savoir aujourd'hui un peu plus sur ces maisons d'accueil.

Concernant le budget des abris de nuit, je trouvais que le commentaire de l'article manquait un peu de clarté. Je voulais donc savoir quel budget va au financement des abris de nuit actuellement en place et quel est celui qui financera les cinq abris de nuit supplémentaires. On sait qu'il a été annoncé que les cinq structures seront mises à disposition en 2018 au plus tard.

On sait qu'en Wallonie aujourd'hui 316 lits correspondent à la capacité des huit abris de nuit après la mise en route du plan Grand froid et, en période normale, on est à 166 lits. On sait que l'actualité récente nous informe que l'on a un taux de fréquentation qui est proche des 100 % ; pourtant, nous ne sommes que début décembre. C'est quand même assez interpellant.

Quelle est donc la demande, Monsieur le Ministre, en matière d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des personnes en difficulté sociale ?

Les aides publiques actuelles sont-elles suffisantes par rapport à la situation de terrain ? Où en êtes-vous dans l'élaboration de la stratégie de lutte contre le sans-abrisme, à la collecte des données et à la planification des services ? Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez, toujours pour l'AB 33.07.

Mme Leal Lopez (cdH). - Ce sera une intervention par rapport aux abris de nuit. En ce qui concerne les abris de nuit, nous avions en avril dernier voté un nouveau décret. Le texte visait à pérenniser le financement des abris de nuit, augmenter le nombre de places disponibles et couvrir l'ensemble du territoire wallon.

À cette occasion, j'étais heureuse à l'idée que vous alliez, via l'arrêté d'exécution à venir, répondre favorablement à mes interrogations quant à la place particulière qu'il fallait absolument réserver aux femmes dans ce type de services et quant à la nécessité, dans un premier temps, pour les nouveaux abris de nuit, d'y accueillir aussi les animaux de compagnie de toutes ces personnes en détresse sociale.

Sachant que cette caractéristique constitue pour bon nombre de personnes un frein, une barrière à l'accès aux abris de nuit, et à plus long terme à une réinsertion, cette évolution me semble en effet essentielle. Elle permettrait un accompagnement qui gagne en qualité.

Qu'en est-il aujourd'hui de ces engagements ? Où en est l'arrêté d'exécution et que prévoit-il à ce sujet ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'en viens au dernier aspect.

(Réaction d'un intervenant)

Mme la Présidente. - Non, vous pouvez. J'avais noté que vous vouliez pour l'AB 33.14, en fait. Pas de problème, vous pouvez poser votre question si elle relève de l'AB 33.07.

La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je constate qu'il y a une augmentation – je parle bien des maisons d'accueil et des abris de nuit –, mais il me revient que le secteur n'est pas heureux parce que malgré la concertation du mois d'avril des modifications auraient été apportées.

Le montant de la subvention serait inférieur aux besoins réels des abris de nuit. Il avait été demandé que la subvention puisse être affectée exclusivement d'abord, dans un premier temps, aux huit abris existants et qu'elle s'aligne aux modalités des subventions des maisons d'accueil.

Il était demandé, dans un second temps, de créer les nouveaux abris de nuit.

Si la subvention calculée actuellement ne permet pas une autonomie de l'ensemble des abris de nuit et sans les apports supplémentaires, les abris de nuit ne pourront pas fonctionner et aider les plus fragilisés.

Il y a un deuxième problème, c'est dans le cas de l'accord non marchand, si les abris de nuit sont subventionnés, l'accord non marchand sera-t-il applicable au secteur ? Ce qui veut dire pouvoir leur permettre de payer les heures inconfortables, de nuit, de soirée. Par rapport à cela, c'est vrai que les accords du non-marchand concernent uniquement les associations privées, mais qu'en est-il du secteur public puisqu'il y a deux abris de nuit du secteur public à Mons et à Charleroi ?

Je vous remercie pour les réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - S'agissant de la question des accords non marchands, en tout cas si ce sont des futurs dont vous vous préoccupez, il n'y en a pas qui sont prévus à l'horizon.

Sur la question du mécontentement potentiel des abris de nuit, il est évident que l'appétit vient toujours en mangeant. Il y a peu, il n'y avait pas de subvention qu'il était prévu de leur octroyer de manière structurelle. Une enveloppe a été dégagée pour pouvoir donner les moyens complémentaires aux abris de nuit existants et en financer la création de nouveaux. Dès lors, la réaction que l'on a du secteur, ceux qui sont déjà existants voudraient avoir la totalité des crédits et considérer que les nouveaux devraient aller prendre des financements ailleurs. Je veux bien, mais à un moment donné il faut pouvoir aussi se satisfaire, dans ce contexte de tension extrême sur le plan budgétaire, d'avoir fait les arbitrages qui donnent des moyens complémentaires additionnels et nouveaux pour renforcer notamment les équipes puisque ce sera, en plus, un montant forfaitaire par lit et donc une manière de pouvoir avoir un complément qui tienne compte proportionnellement des besoins d'encadrement.

Pour ce qui concerne les lieux des nouvelles maisons d'accueil qui seraient agréées, c'est Malmedy, Court-Saint-Etienne et Verviers.

La question, pour être plus explicite, de la dimension initiale de l'accord non marchand, oui, c'est prévu au budget. Sur les AB 33.07 et 43.12 et la manière dont cela se ventile, il y a deux nouvelles maisons d'accueil

subventionnées qu'il est prévu de pouvoir financer à hauteur d'environ 550 000 euros, des abris de nuit privés à hauteur de 250 000 euros. Le subventionnement des trois maisons que j'évoquais tout à l'heure pour leur mission d'aide aux femmes victimes, environ 150 000 euros ; autres accroissements de capacité de maisons d'accueil, 350 000 euros, sans omettre la dérive barémique et l'indexation.

Il y a aussi, pour rappel, 49 maisons d'accueil et 14 maisons de vie communautaire privées qui sont financées par cette AB. Environ 20 millions d'euros pour 350 équivalents temps pleins subventionnés, 1 million d'euros pour les frais de fonctionnement et 2 millions d'euros pour les accords non marchands.

Pour l'AB 43.12, c'est environ 0,5 million d'euros pour le subventionnement des abris de nuit actuels publics et les abris à créer, sachant que les abris à créer devront obligatoirement permettre l'accueil des chiens et six maisons d'accueil publiques représentant 34 équivalents temps pleins pour 1,7 million d'euros et environ 100 000 euros en frais de fonctionnement.

Mme la Présidente. - Avez-vous reçu toutes vos réponses ? Mesdames Durenne, Leal Lopez, Bonni ? Très bien.

Je continue l'examen des AB de ce programme 13, « Action sociale » 33.08 ; 33.09 ; 33.10.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Cela concerne la subvention accordée à l'organisme spécialisé en accueil des gens du voyage. En Wallonie, aucune réglementation n'oblige les villes à accueillir les gens du voyage. La Région met l'accent sur l'organisation de l'accueil au sein des communes. Petite parenthèse, la Flandre mise plutôt sur l'aménagement de terrains.

Revenons chez nous. La DPR annonce pourtant l'élaboration d'une réglementation qui organise le séjour temporaire des gens sur le territoire des communes. Apparemment, cela fait de nombreux mois qu'un décret visant à contraindre chaque province à organiser sur son territoire au moins deux aires d'accueil pour accueillir les gens du voyage serait en rédaction. Si je schématise, on refilerait la patate chaude aux provinces. Je demande à entendre M. le Ministre.

Avait été annoncé l'aménagement de six terrains supplémentaires équipés d'eau et d'électricité avant la fin 2015. Nous sommes en 2016 et le décret n'est toujours pas là.

Monsieur le Ministre, quel est l'état de la situation ? Quelles sont les ambitions ? Pourriez-vous faire le point sur l'état d'avancement des négociations portant sur la mise sur pied de minimum deux aires d'accueil par province ? Quand serez-vous en mesure de présenter un projet définitif ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - C'est souvent le paradoxe des postures MR. Quand je viens avec un décret, tout de suite, la première des questions est : « L'avez-vous concerté ? Le secteur est mécontent et il dit que... » En la circonstance, quand cela traîne, c'est : « Que faites-vous ? Cela fait un an et demi que vous préparez les éléments, le texte n'est toujours pas arrivé... » Non, parce que l'on fait les concertations.

Ce sera le tiraillement perpétuel jusqu'à la fin de la législature et probablement de toutes les législatures qui suivront, quelle que soit la position des uns ou des autres.

Pour ce qui concerne les gens du voyage, dossier populaire comme chacun le sait, j'ai à plusieurs reprises rencontré les députations provinciales, singulièrement les présidents des collèges provinciaux qui ont tous des réserves ou des nuances à apporter sur la manière dont l'accueil doit s'organiser sur leur territoire. Chacun y va avec sa petite recette destinée à faire preuve de bonne volonté – parce qu'il faut que je le reconnaisse et, singulièrement en Brabant wallon –, mais d'un autre côté, à essayer de rester maître de la manière dont l'accueil s'organise, la plupart étant désireux d'avoir une approche de type service minimum, sauf que la barre où l'on place le service minimum n'est pas sincèrement la même.

Dans le cheminement des discussions que l'on a pu avoir, au lieu de raisonner dans une démarche visant à dire que les provinces seraient contraintes d'organiser sur leur territoire deux aires d'accueil équipées au minimum – ce qui ne convient pas à la plupart des collèges provinciaux, mais qui de surcroît amènerait la Province de Namur à être la seule à ne pas faire d'effort puisqu'elle en dispose déjà – il a été plutôt envisagé au terme des échanges de raisonner en équivalent jour d'accueil par année.

Si l'on prend, pour schématiser ma pensée, deux terrains permanents ouverts six mois par an sur la province, cela fait l'équivalent de 52 semaines d'ouverture cumulées. On pourrait être dans un schéma en disant qu'il faut offrir 52 semaines d'ouverture par an sur le territoire, laissant la province qui a peut-être une dizaine de lieux d'accueil de faire en sorte que chaque lieu accueille pendant cinq semaines, plutôt que d'imposer pendant six mois dans la même commune. Il m'importe d'avoir une sorte d'équivalent temps d'accueil, ce qui offre plus de flexibilité au niveau des provinces et de la nécessaire concertation qui va devoir se faire avec les communes, qui sont rarement spontanées pour l'accueil de ce type de terrain. Il n'y a que Celles qui s'est proposée jusqu'ici, vous n'allez pas me démentir. Je le dis en boutade, pour que ce soit acté,

pas pour vous créer de problèmes alors que c'est une blague.

Je ne doute pas que, comme vous êtes vous-même souvent sensible à cette question, au vu du nombre de fois où vous m'interpellez, votre commune comptera parmi celles qui feront le geste de faciliter le travail de la Province de Hainaut.

Mme la Présidente. - Avez-vous reçu toutes vos réponses, Madame Durenne ?

Mme Durenne (MR). - J'ai bien entendu M. le Ministre.

Mme la Présidente. - Je poursuis dans l'analyse des articles budgétaires.

Article de base 33.14, je pense que c'était une question de Mme Bonni.

La parole est à Mme Bonni.

Mme Bonni (PS). - Je voulais poser une question relativement à l'AB 33.14 qui a diminué, alors que vous aviez annoncé, lors de la note de politique générale et lors des précédents examens budgétaires, un soutien renforcé pour ce secteur, avec notamment la mise en œuvre des arrêtés du Gouvernement wallon manquants.

Vous m'annonciez un budget de 710 000 euros, qui serait dégagé en plus des 430 000 euros octroyés au service. En lisant, je vois que le BI de 2016 était de 710 000 euros et que, pour celui de 2017, il est de 650 000 euros. Qu'en est-il des 430 000 euros ? Est-ce une autre allocation budgétaire ? On sait très bien déjà que le secteur a des difficultés.

Mme la Présidente. - Y a-t-il d'autres personnes qui veulent poser une question concernant cet article de base 33.14 ?

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'avoue peiner à comprendre la question, puisque les crédits sont bien en augmentation, pas du tout en diminution. On est à 710 000 euros en crédits de liquidation et 650 000 euros en crédits d'engagement, ce qui représente plus de 220 000 euros dans un cas et 280 000 euros dans l'autre.

Mme Bonni (PS). - Si je lis, à la page 127, division organique 17 « Subvention service d'aide et de soin aux personnes prostituées », je vois pour l'initial 2016, 710 000 euros et pour l'initial 2017 650 000 euros. Ou alors je lis mal, je ne sais pas.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je pense que les 430 000 euros, c'est le montant après réallocation, parce que l'on n'a pas eu besoin des 710 000 euros, courant de l'année 2016, mais on les prévoit plein pot en 2017.

Mme Bonni (PS). - Parfait.

Mme la Présidente. - On peut continuer l'analyse des articles de base. L'article 33.15, l'article 33.16, l'article 33.17.

La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Pour l'AB 33.17, M. le Ministre propose de mettre fin au financement des centres d'étude et de documentation sociale et leur fédération. J'aurais souhaité savoir comment cela allait se faire et quel serait l'impact de cette décision sur le personnel, sur l'emploi.

Mme la Présidente. - Y a-t-il d'autres questions sur cet article de base ?

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - La volonté, dans le cadre de l'effort d'assainissement budgétaire qui a été demandé, a été dans le *screening* de l'ensemble des dossiers dont j'ai la charge, de considérer que cette économie de 35 000 euros, qui est donc très modeste puisque à elle seule elle ne couvre pas un équivalent temps plein ou à peine, que ce solde de l'économie puisse être réalisé pour renforcer les moyens alloués à la revue sociale *L'Observatoire*. Les 35 000 euros se répartissent entre les centres, c'est pour cela que je dis que ce montant, une fois réparti, ne permet pas à lui seul de permettre l'engagement équivalent temps plein.

Je n'ai pas de précision particulière sur la manière dont les centres en question ont eu la possibilité ou non, ou auront la possibilité ou non d'absorber cette diminution ainsi que l'impact que cela pourrait avoir en matière d'emploi. Pour être très honnête avec vous, on peut revenir, le cas échéant, ultérieurement sur cette question, une fois que j'aurais pu en débattre avec mon conseiller en la matière. Cependant, si la proposition a été faite, c'est parce qu'il semblait que ce n'est pas de nature à leur poser un préjudice grave, a priori.

Mme la Présidente. - Je continue à parcourir les articles de base.

Article 33.18 à 33.25.

Nous passons à l'examen de l'article 33.26.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Si je peux vous épargner de tout lire, j'ai juste une petite intervention, si vous acceptez de travailler comme cela, parce que vous me faites pitié à citer...

Mme la Présidente. - Mais non, Madame Durenne.

Mme Durenne (MR). - C'est la 43.06.52. C'est simplement un petit commentaire, puisqu'on en a déjà parlé.

Mme la Présidente. - Nous passons alors à l'examen de l'article 43.06.52.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - C'est concernant les opérations « Été solidaire ». Je trouve cela tout simplement dommage. Vous avez donné l'explication, Monsieur le Ministre, parce que ces opérations rencontraient un très grand succès auprès des communes et favorisaient vraiment l'apprentissage de la citoyenneté chez les jeunes. J'entends bien que les 400 000 euros ne sont pas « partis » chez votre collègue le ministre Furlan. Il y a d'autres politiques très importantes. Cependant, mon petit commentaire était de souligner que c'était dommage. Je vais les citer, car ils sont très parlants : en 1994, on avait 145 projets et 527 jeunes ; en 2016, nous avons 225 projets et 2 781 jeunes. Je trouvais cela dommage. De plus, en tant que ministre de l'action sociale, je voulais faire la remarque.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je peux souscrire aux regrets formulés, mais, vous le savez, comme bourgmestre, quand on est dans un exécutif, il faut faire des choix. Et choisir, c'est renoncer.

Mme la Présidente. - Parfait. S'il n'y a plus d'autres questions, nous passons à la division organique 18 « Entreprises, emploi et recherche », et le programme 04, à savoir les zonings.

La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - On reviendra encore sur le débat des zonings prochainement, mais c'est par rapport aux AB 01.03 et 01.06, qui portent en réalité sur le plan SOWAFINAL qui, en fait, provient du plan Marshall, donc des actions prioritaires pour l'avenir wallon qui datent de 2005 et le plan Marshall 2.vert.

En réalité, on a alimenté des AB pour rembourser des plans datés. Dès lors, c'était pour avoir une explication par rapport à cela. On a déjà eu l'occasion de dénoncer le délai assez tardif entre le temps de la décision et la mise en œuvre de la décision.

Dans votre PowerPoint, vous avez parlé d'un projet ZAE SOWAFINAL.3 pour un montant de 200 millions d'euros dès 2017. Quel est le lien avec le décret, puisqu'il sera d'application une fois le CoDT voté ? Avez-vous des explications par rapport à cela ?

Mme la Présidente. - D'autres questions concernant ce programme 04 sur les zonings ? Non.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Comme une des diapositives exposées, ce matin, le précisait, une série des réallocations se sont opérées, qui sont en fait des ajustements techniques puisque ici ce n'est pas un *buffer* nouveau destiné à créer, à financer ou à équiper de nouveaux projets. Ce sont les montants que nous sommes contractuellement tenus d'inscrire pour couvrir les annuités des projets qui ont fait l'objet d'un financement SOWAFINAL antérieur.

On garantit ici le paiement de ce qui avait été engrangé et décidé par mes prédécesseurs. Par ailleurs, s'agissant de SOWAFINAL.3, on va lancer l'appel à projets dans le courant 2017 pour pouvoir, fin de l'année 2017, courant début 2018, opérer les arbitrages utiles sur les dossiers retenus et permettre alors d'injecter 200 millions d'euros de vent dans les voiles des équipements et des zonings.

Mme la Présidente. - Si vous êtes d'accord et qu'il n'y a plus de question, on clôture ici le tableau des dépenses avant cette division organique, ce programme 04.

Nous avons également l'organisme d'intérêt public Institut du patrimoine wallon. Y a-t-il des remarques concernant ces éléments-là ? Non.

Nous pouvons passer au budget général de la Région wallonne pour les unités d'administration publique qui relèvent de la compétence de M. le Ministre Prévot.

Nous démarrons par l'AViQ.

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, les questions ont déjà été abordées antérieurement. S'il n'y a pas de remarques concernant les UAP, nous pouvons passer au vote de recommandation.

(Réactions dans l'assemblée)

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

Mme la Présidente. - La Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé recommande, par 8 voix contre 3, à la Commission du budget et de la fonction publique, l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2017, pour les sections

et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et aux rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT SUR DES MESURES DIVERSES LIÉES AU BUDGET
(DOC. 667 (2016-2017) N° 1)
Chapitre I - Dispositions en matière de sécurité routière et d'infrastructures routières
Art. 1er et 2 – pp. 13 et 14

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret-programme portant sur des mesures diverses liées au budget (Doc. 667 (2016-2017) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - M. Onkelinx est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Discussion générale

Mme la Présidente. -Je déclare la discussion générale ouverte. Personne ne demande la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

Mme la Présidente. - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret-programme portant sur des mesures diverses liées au budget (Doc. 667 (2016-2017) N° 1).

Art. 1er et 2

Pour les articles 1er et 2, y a-t-il des remarques ?

La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Sur la sécurité routière, oui, je pense que ce sont de bonnes dispositions. J'avais juste une petite question par rapport à la désignation du président et du vice-président de ce Conseil supérieur de la Sécurité routière. Ils sont désignés par le Conseil et non le Gouvernement. C'était seulement pour en connaître la raison, dans la mesure où, il y a quelques semaines, on a eu débat au niveau des PACO, où le Gouvernement souhaitait pouvoir désigner le président et son vice-président. C'était pour connaître la raison.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Nous n'avons fait que couler dans le document les cavaliers budgétaires des années antérieures. De ce fait, on n'a rien fait de bien neuf en la circonstance. Rappelons-nous que le débat précédent sur les ports, ce n'était pas à tout prix parce que le Gouvernement wallon voulait désigner un vice-président en tant que tel ; c'était pour avoir un vice-président dans l'ensemble des structures comme cela existait. Ici, on ne s'est pas posé la question de l'opportunité de modifier ce qui était la pratique antérieure.

Mme De Bue (MR). - C'est parce qu'il y avait à l'époque une volonté d'harmonisation qui avait été souhaitée par le Gouvernement et ici, dans le texte, il est indiqué « et non plus ou non pas par le Gouvernement ». Cependant, on n'a pas d'a priori par rapport à cela. On pourra le soutenir.

Mme la Présidente. - Y a-t-il d'autres remarques concernant l'article 1er ? L'article 2 ? Non.

L'article 1er et l'article 2 sont adoptés à l'unanimité.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DES MESURES DIVERSES LIÉES AU BUDGET POUR LES MATIÈRES RÉGLÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION
(DOC. 668 (2016-2017) N° 1)
Art. 1er – p. 6
Chapitre Ier – Dispositions en matière d'action sociale et de santé
Art. 2 à 10 – p.6
Chapitre IV – Entrée en vigueur
Art. 16 – p. 7

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 668 (2016-2017) N° 1).

Il s'agit de matières relatives à l'action sociale et à la santé.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - M. Onkelinx est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Discussion générale

Mme la Présidente. - Je déclare la discussion générale ouverte.

Y a-t-il des remarques préalables concernant ce projet de décret-programme ? Il concerne les aspects action sociale et santé, mais ce sont toujours de matières liées au budget.

La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Nous allons soutenir ce décret-programme puisque nous avons à plusieurs occasions attiré l'attention du Gouvernement sur le principe des cavaliers budgétaires. Le décret ici rencontre les objections que nous avions l'habitude de formuler. Pour être cohérents, nous allons soutenir cette proposition.

Mme la Présidente. - Merci. S'il n'y a pas plus d'autres remarques, je propose de passer directement à l'analyse des articles et au vote.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

Mme la Présidente. - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret-programme portant des mesures diverses liées au budget pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 668 (2016-2017) N° 1).

Article premier

L'article premier ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article premier est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 2 à 10

Les articles 2 à 10 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 2 à 10 sont adoptés à l'unanimité des membres.

Art. 16

C'est pour l'entrée en vigueur au 1er janvier 2017.

L'article 16 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 16 est adopté à l'unanimité des membres.

Comme pour le décret-programme précédent. Il sera voté sur l'ensemble en Commission du budget vendredi.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES PARCS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (DOC. 625 (2016-2017) N° 1 ET 1*BIS*)

Mme la Présidente. - Conformément aux décisions prises et aux accords pris au cours de cette journée de séance de commission, l'examen du projet de décret relatif au développement des parcs d'activité économique (Doc. 625 (2016-2017) N° 1 et 1*bis*), est reporté au jeudi 8 décembre de 15 à 19 heures.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Mme la Présidente. - Les questions orales sont reportées et seront développées lors de la prochaine réunion.

Merci à tous et à toutes et bonne soirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 35 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-François Bairiot, Premier Auditeur à la Cour des comptes
Mme Jenny Baltus-Möres, MR
Mme Murielle Belleflamme, Première Auditrice à la Cour des comptes
Mme Véronique Bonni, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
Mme Valérie De Bue, MR
M. Yves Demeffe, Auditeur à la Cour des comptes
M. Fabien Dethier, Conseiller de M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine,
Mme Véronique Durenne, MR
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
Mme Joëlle Kapompole, Présidente
Mme Clotilde Leal Lopez, cdH
Mme Carine Lecomte, MR
M. Nicolas Martin, PS
M. Alain Onkelinx, PS
Mme Sophie Pécriaux, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
Mme Véronique Salvi, cdH
Mme Christiane Vienne, PS
M. Jean-Paul Wahl, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base/article de base
AG	arrêté du gouvernement
ASBL	Association Sans But Lucratif
ASI	Association de Santé Intégrée
AViQ	Agence pour une Vie de Qualité
AWAP	Agence Wallonne du Patrimoine
CE	crédit(s) d'engagement
CIF	Cellule d'informations financières
CL	crédit(s) de liquidation
CO_2	dioxyde de carbone
CoDT	Code du Développement Territorial
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DGO1	Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DGO7	Direction générale opérationnelle Fiscalité
DO	division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
FAMIFED	Agence fédérale pour les allocations familiales
FEDOM	Fédération wallonne de services d'aide à domicile
FIPI	Fonds d'impulsion à la politique des immigrés
FRIC	Fonds régional d'Investissement de Croissance
FSE	Fonds social européen
GSM	Global System for Mobile
ICN	Institut des comptes nationaux
ILI	Initiative locale d'intégration
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IPW	Institut du Patrimoine Wallon
ITS	Intelligent Transportation Systems
MR-MRS	maison de repos et maison de repos et de soins
OBU	on board unit
PACO	Port autonome du Centre et de l'Ouest s.c.r.l.
PEREX	le centre de trafic de la Région wallonne
PIB	produit intérieur brut
PIWB	patrimoine industriel Wallonie-Bruxelles
PMS	Organisation mondiale de la Santé
RAVeL	Réseau Autonome Voie Lente
RTE-T	Réseau Transeuropéen de Transport
SAFA	Service d'aide aux familles et aux aînés
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SIF	Service d'Information Fluviale
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SOFICO	Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures
SOWAFINAL	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SPW	Service public de Wallonie
TEC	Transport en commun
TGV	Train à Grande Vitesse
UAP	Unité d'administration publique
ZAE	zone d'activité économique